

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 083 • 2° SESSION • 37° LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le mercredi 2 avril 2003

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 avril 2003

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire les mercredis, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Niagara-Centre.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PROGRAMME DE JUMELAGE DE MUNICIPALITÉS

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire part à la Chambre d'un programme permanent de jumelage de municipalités. Plus de 1 500 intervenants municipaux canadiens ont partagé leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire avec des collègues de pays en développement.

La ville de Milton, dans ma circonscription, est jumelée à Santa-Maria aux Philippines, où l'accent est mis sur le développement économique, la planification environnementale et les systèmes fiscaux et financiers. Ce programme a remporté un tel succès qu'on est en train de préparer un nouveau volet sur la gestion des déchets, et cette fois c'est la région de Halton qui apporterait sa contribution. Oakville a collaboré avec la ville de Sumperk, en République tchèque, pour mettre au point des pratiques locales de gestion municipale.

Ces jumelages sont des occasions en or pour diffuser le savoirfaire canadien dans le domaine de l'administration publique et pour permettre de mieux comprendre les enjeux et les problèmes liés au développement.

L'IRAK

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 28 mars se tenait un rassemblement dans ma ville natale, Picture Butte, en Alberta. Ce rassemblement visait à exprimer notre appui aux troupes alliées en Irak. C'est avec fierté que je me suis joint à un grand nombre de Canadiens du sud de l'Alberta animés des mêmes idées. Ils ont fait connaître leur déception et leur consternation devant le fait que le gouvernement libéral avait choisi

de ne pas appuyer nos alliés traditionnels dans cette lutte pour la liberté et la libération du régime brutal de Saddam Hussein.

Parmi les centaines et les centaines de personnes qui ont participé à ce rassemblement, Jan et Todd, parents de 11 enfants, avaient apporté une photo de Caleb, le deuxième de leurs garçons. Âgé de 20 ans, Caleb fait partie de la première division de marines en Irak. Depuis qu'il est parti en janvier pour défendre la liberté, Jan et Todd restent nerveusement à l'affût des nouvelles pour savoir ce qu'il advient de leur fils.

Cette famille a quitté la Virginie il y a trois ans pour venir s'établir dans le sud de l'Alberta. Ces gens, de même qu'un grand nombre de Canadiens, ne comprennent pas la position adoptée par le gouvernement.

Nous tenons à faire savoir à Caleb, ainsi qu'à toutes les troupes alliées et aux Canadiens, hommes et femmes, qui participent à cette guerre que, même si le gouvernement libéral ne les appuie pas, l'Alliance canadienne, elle, le fait.

● (1405)

L'IRAK

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, lors de son assemblée du 26 février, le conseil de la municipalité régionale de Waterloo a adopté la résolution suivante:

Attendu que la menace de guerre liée au contexte international préoccupe les habitants de la région de Waterloo et les Canadiens;

Il est résolu que la municipalité régionale de Waterloo exhorte le gouvernement du Canada à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser un règlement pacifique de la situation;

Il est également résolu que si le gouvernement du Canada décide d'une intervention militaire contre l'Irak, ce sera uniquement sous les auspices des Nations Unies et en vertu des résolutions onusiennes.

Le gouvernement du Canada a consenti énormément d'efforts afin d'aboutir à une résolution qui aurait permis de rapprocher les deux camps opposés au Conseil de sécurité des Nations Unies et d'éviter la guerre. Malheureusement, nos efforts ont été vains.

Il nous faut continuer à chercher une solution de rechange à la guerre qui sévit présentement et à redoubler d'efforts pour renforcer le multilatéralisme et les Nations Unies.

DON STUART

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je prends un moment pour saluer l'engagement social d'un électeur de ma circonscription, en l'occurrence M. Don Stuart, de Midhurst, en Ontario.

Article 31 du Règlement

M. Stuart a participé en tant que bénévole à nombre de projets du Service d'assistance canadien aux organismes, ou SACO. Tout récemment, il s'est rendu à Davao, aux Philippines, dans le cadre d'une mission du SACO visant à aider une entreprise de tissage artisanal, exploitée par des femmes de la collectivité.

M. Stuart a donné une formation sur les nouvelles techniques de tissage et a modifié les métiers pour faciliter la tâche des tisserands. Sa contribution se soldera par de meilleures conditions de travail, une hausse de la production et un plus grand nombre d'emplois pour les femmes de la collectivité. Don a participé à au moins six projets du SACO, organisation qu'il considère exceptionnelle et qui, à son avis, permet au Canada de se démarquer sur la scène internationale.

Je salue l'engagement social de Don Stuart qui met ses compétences et son temps au service de gens dans le besoin, un peu partout dans le monde. Merci Don.

FREDERICK FORREST MOAR

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de saluer M. Frederick Forrest Moar, de Miramichi, qui, à l'instar de 14 autres anciens combattants, a reçu la Mention élogieuse du ministre des Anciens combattants lundi.

Fred Moar était un sergent de la milice qui s'est porté volontaire pour faire du service actif en 1940. Membre du régiment North Shore, le lieutenant Mora a été affecté outre-mer en 1941. Il a débarqué en Normandie le Jour J et fut nommé commandant en août. Il a servi en Europe jusqu'en 1946 avant de devenir commandant et colonel honoraire du 2RNBR North Shore.

Depuis 1984, le colonel Moar travaille bénévolement au moins une journée par semaine dans le bureau de trois députés de Miramichi où il facilite les rapports entre les anciens combattants et leurs conjoints et le ministère des Anciens combattants.

Nous le remercions pour les nombreuses années de dévouement et de service qu'il a consacrées au pays et aux électeurs de Miramichi. Nous pouvons tous tirer leçon de l'exemple d'un des 15 récipiendaires honorés lundi dernier.

LE CURLING

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Saskatchewan compte deux autres équipes qui ont remporté un championnat mondial. En effet, fortes de l'appui de tous les Canadiens, les équipes masculine et féminine de curling ont remporté le championnat mondial junior de curling en Suisse.

L'équipe masculine et son capitaine, Steve Laycock, ainsi que les autres membres de l'équipe, Chris Haichert, Michael Jantzen, Kyler Broad et Ben Hebert, ont mené tout au long du tournoi. L'équipe féminine, elle, a établi un nouveau record en remportant 11 victoires consécutives. C'est la quatrième fois seulement que les équipes masculine et féminine remportent le championnat la même année.

L'équipe féminine était formée de la capitaine Marliese Miller, la troisième Teejay Surik, la deuxième Janelle Lemon, la joueuse de tête Chelsey Bell et la substitut Tammy Schneider.

Teejay Surik, la deuxième championne mondiale du curling à être originaire de Biggar, maintient la tradition établie par l'exceptionnelle Sandra Schmirler.

Je tiens à remercier les deux équipes pour leur excellent travail d'ambassadrices et à les féliciter pour leur victoire. Elles font la fierté du Canada.

L'AGRICULTURE

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je félicite Casco et l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario d'avoir pris récemment une initiative qui permet aux producteurs de maïs de vendre leurs produits en direct sur le réseau Internet. Le cybercommerce des grains est arrivé. Cette initiative a été lancée sur leur site Web qui existait déjà, les produits ont été offerts en ligne le 20 janvier cette année et la démarche a déjà obtenu un appui considérable.

Le projet de vente en ligne du maïs a été conçu pour que Casco puisse augmenter le volume de maïs qu'elle achète directement des producteurs de maïs de l'Ontario en utilisant Internet. Il s'agit donc d'une initiative vraiment moderne, innovatrice et porteuse de réussite pour nos producteurs et transformateurs de maïs.

Casco et l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario travaillent en collaboration pour promouvoir la croissance du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et elles continueront de chercher les occasions profitables pour tous les intervenants et, partant, pour la population canadienne.

Il faut féliciter Casco et l'APMO d'avoir pris cette importante mesure pour s'assurer qu'elles participeront à l'essor d'un marché agricole durable et axé sur l'avenir. Les gens dans notre industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire continuent d'utiliser la technologie moderne à leur avantage pour améliorer leur compétitivité.

* * *

● (1410)

[Français]

MARIE-CHRISTINE SALVAS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le championnat canadien de tennis est présentement en cours à Montréal. Marie-Christine Salvas, étudiante à la polyvalente Jean-Raimbault de Drummondville, y complète sa saison hivernale.

Il y a deux semaines, elle décrochait la deuxième place au championnat québécois, dans la catégorie des moins de 16 ans, en plus de s'illustrer lors de la finale du double.

Au cours de l'hiver, elle a participé au tournoi de la Prince Cup et au Junior Orange Bowl en Floride où, dans les deux cas, elle accédait au tableau principal en affrontant des joueurs des quatre coins de la planète.

Grâce à la collaboration de la direction de son école, Marie-Christine peut concilier ses études avec ses entraînements et ses tournois disputés à l'extérieur. Elle compte aussi sur les conseils chevronnés de son entraîneur, François Champagne.

Aujourd'hui est un jour spécial: ce 2 avril marque le 15^e anniversaire de Marie-Christine Salvas. Joyeux anniversaire et bon succès dans la poursuite de tes objectifs.

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire état de la relation spéciale qui unit le Canada et les États-Unis, un partenariat unique dont l'histoire fort colorée dure depuis longtemps déjà, et dont les membres respectent mutuellement les champs de compétences, les principes et les valeurs de l'autre. Je parle de cette relation aujourd'hui car elle reflète largement l'attitude réciproque de nos deux pays.

Le commerce avec les États-Unis représente 87 p. 100 du commerce total du Canada. Nous voulons nous assurer que ces débouchés économiques ne vont pas se fermer. Des milliers d'emplois au Canada dépendent des États-Unis, tout comme de nombreux emplois aux États-Unis dépendent de l'industrie et du commerce canadiens. Nos pays sont aussi importants l'un pour l'autre de plusieurs autres manières.

Notre réussite à titre de nation s'appuie sur nos relations avec nos voisins, tous nos partenaires commerciaux et nos alliés, ainsi que sur le rôle que nous jouons sur la scène mondiale.

La relation entre le Canada et les États-Unis est façonnée par une amitié et une compréhension profonde. N'oublions pas nos proches voisins du sud et ce que nous représentons les uns pour les autres.

* * *

LE FESTIVAL DE MUSIQUE DE MERRITT MOUNTAIN

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me joindre aux Canadiens d'un océan à l'autre pour féliciter la ville de Merritt d'avoir remporté le titre de capitale de la musique country du Canada.

La ville de Merritt est nichée au coeur de la vallée de la rivière Nicola dans la circonscription fédérale d'Okanagan—Coquihalla. Chaque année, des dizaines de milliers d'amateurs de musique du Canada, des États-Unis et du monde vont au festival de musique de Merritt Mountain pour entendre les vedettes de la musique country.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter mes électeurs de Merritt et de la vallée de la rivière Nicola, ainsi que les organisateurs de cet événement exceptionnel.

Monsieur le Président, je ne doute pas que vous aimeriez assister au festival de musique de Merritt Mountain, qui se tiendra les 18, 19 et 20 juillet. On peut obtenir de plus amples renseignements sur l'hébergement sur le site merrittfest.com. J'invite tout le monde à se rendre dans la capitale de la musique country du Canada.

. . .

[Français]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, dans le monde en développement, la pauvreté est généralisée car la faim tenaille 800 millions de personnes chaque jour. L'agriculture doit jouer un rôle de premier plan dans la qualité de vie des habitants des pays en voie de développement. C'est pourquoi l'ACDI en a fait une priorité.

Ce matin, la ministre de la Coopération internationale a rendu public un important énoncé de politiques de l'ACDI, qui s'intitule «L'agriculture au service du développement rural durable».

Au total, l'ACDI fera passer d'environ 95 millions à 300 millions de dollars ses investissements dans le secteur agricole d'ici 2005-

Article 31 du Règlement

2006. L'ACDI consolidera ses relations avec ses partenaires du Canada et des pays en développement et elle continuera aussi à promouvoir les partenariats internationaux pour veiller à ce que ses efforts soient efficaces.

Bonne chance aux débuts de l'âge d'or de la coopération internationale.

* * *

[Traduction]

MARGARET MARY SAVAGE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, au début du Mois de sensibilisation au cancer, c'est avec une grande tristesse que je me joins à la population de Dartmouth et de la Nouvelle-Écosse pour souligner le décès de Margaret Mary Savage, qui est morte paisiblement chez elle, à Dartmouth, le 31 mars 2003.

Margaret laisse dans le deuil son époux dévoué, John, ses sept enfants, ses nombreux petits-enfants et toute une collectivité qui pouvait compter sur son sens de l'amour et son altruisme.

Margaret a joué un rôle actif dans la vie de son Église, la Catholic Women's League et de nombreuses initiatives interconfessionnelles. Avec son époux, John, elle était l'âme dirigeante de programmes comme Feed Others of Dartmouth, les Dartmouth Book and Writing Awards, des initiatives en matière d'alphabétisation et le programme Christmas Full of Caring.

Margaret voyait du bien en tous et faisait en sorte que tous se sentent utiles. Sa patience, sa tolérance et son acceptation de tous et de tous les points de vue sans les juger étaient une inspiration pour sa famille et ses amis.

Aujourd'hui, nous offrons nos prières à la famille Savage, et nous nous engageons à redoubler d'efforts pour éradiquer cette terrible maladie pour toutes nos familles et l'ensemble de l'humanité.

* * *

● (1415)

[Français]

DON CHERRY

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, le chroniqueur Don Cherry s'attaque aux Québécois, mais heureusement le radiodiffuseur public CBC s'est dissocié des propos de Cherry, et je cite:

Nous sommes en désaccord et nous nous dissocions de ses commentaires que nous considérons inappropriés et mal informés.

Ce n'est pas la première fois que Don Cherry tient des propos méprisants à l'égard des Québécois. Il est vrai que les Québécois se sont opposés à la guerre en Irak, parce que cette guerre nous apparaît illégitime et illégale.

Rappelons à Don Cherry que de nombreux citoyens américains, à New York en particulier, s'opposent aussi à cette guerre et que cette guerre est inacceptable et inappropriée.

Donc, les Québécois ne sont pas contre les Américains; ils sont contre la guerre. Nous entretenons des relations d'amitié et d'affaires cordiales avec les Américains.

Et les propos de Don Cherry sont inadmissibles, erronés et diffamatoires. Encore une fois, il n'a rien compris.

Questions orales

[Traduction]

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, depuis sa nomination au poste de ministre de la Défense nationale il y a un peu plus de 10 mois, le député de Markham a toujours soutenu les forces armées canadiennes et ses paroles comme ses actes ont été profitables pour les membres de nos forces armées qui ont bénéficié depuis d'une augmentation de salaire, d'une amélioration de leurs polices d'assurance et de fonds supplémentaires de plus d'un milliard de dollars répartis sur les quelques prochaines années

En cette période de grande instabilité un peu partout au monde, le ministre de la Défense nationale a exhorté les députés à adopter une approche non-partisane à l'égard de toutes ces questions. Malheureusement, le chef de l'opposition a prouvé que son parti est plus intéressé à proférer des insultes qu'à discuter de ces questions de façon constructive.

Les actions sont plus éloquentes que les paroles et le ministre de la Défense nationale sera jugé selon ce qu'il aura fait et non selon ce que le chef de l'opposition aura dit.

LES INONDATIONS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, nous avons tous vu à la télévision les images des terribles inondations qui se produisent en Nouvelle-Écosse. Dans la circonscription de South Shore que je représente, deux personnes ont perdu la vie. Des commerces sont détruits, des résidences sont ruinées et 18 ponts sont fermés dans la province. C'est la pire inondation à être survenue en Nouvelle-Écosse depuis plus de cinquante ans.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont toujours appuyé leurs voisins. Que ce soit en raison du verglas ou des inondations ou par suite des événements du 11 septembre dernier, nous avons toujours été aux côtés des autres Canadiens pour offrir notre aide. Cette foisci, c'est nous qui avons besoin d'aide et j'aimerais savoir si le ministre de la Défense nationale, qui est responsable des mesures d'urgence, a mis au point un plan de secours pour venir en aide aux habitants de la Nouvelle-Écosse, et dans l'affirmative, comment il compte le faire.

Les Néo-Écossais ont besoin de l'aide de leur gouvernement fédéral, à l'heure actuelle.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la situation des troupes canadiennes qui participent à la guerre en Irak.

L'article 4.A.1 de la Convention de Genève stipule que cette convention vise «les membres des forces armées d'une Partie au conflit».

Le premier ministre a dit à la Chambre et aux Canadiens et, de fait, au monde entier, incluant le gouvernement irakien, que le Canada n'est pas partie à ce conflit.

Le premier ministre s'est-il donné la peine de faire savoir à nos troupes qu'elles pourraient ne pas être protégées par la Convention de Genève?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, après consultation auprès de nos forces armées et sur leur recommandation, nous avons décidé qu'il était très important de maintenir notre accord avec tout pays prévoyant des échanges avec nos militaires.

Lorsque nos militaires servent dans l'armée d'un autre pays, ils sont protégés par les règles de cette armée.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ne savons pas cela. Un soldat qui n'est pas protégé par la Convention de Genève est défini comme un combattant illégal. Pendant la guerre en Afghanistan, les États-Unis ont adopté cette position à l'égard des Saoudiens capturés, faisant valoir que leur gouvernement n'était pas partie au conflit, et le gouvernement canadien a appuyé cette position.

Les soldats capturés par les Irakiens ne seront probablement pas aussi bien traités que les soldats capturés par les Américains.

Le premier ministre peut-il assurer aux Canadiens que tout soldat capturé par les Irakiens ne sera pas traité comme un combattant illégal?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nos soldats sont déployés dans les armées britanniques, australiennes et américaines, et seront traités comme des soldats de ces forces.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces soldats servent dans des uniformes canadiens. Nous savons tous que la participation de nos troupes à un conflit auquel le gouvernement a déclaré ne pas être partie est un fait sans précédent, et pour une bonne raison.

Sur quoi le premier ministre se fonde-t-il pour soutenir que nos troupes sont protégées par la Convention de Genève?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous appliquons les conventions observées par tous les gouvernements participant à ces échanges. À ce que je sache, il n'y a rien d'illégal dans cette ancienne tradition qui consiste à avoir des échanges avec nos alliés. Lorsqu'ils font partie de leurs armées, nos militaires sont placés sous le commandement du pays qu'ils servent dans le cadre du programme d'échange.

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le budget de 1994, l'ancien ministre des Finances a éliminé l'échappatoire fiscale du Libéria, mais maintenu celle de la Barbade

Le ministre avait des avoirs importants à la Barbade, par l'entremise de la Société maritime CSL, ce qui permet de rapatrier des bénéfices au Canada en franchise d'impôt.

Si ce n'est pas un conflit d'intérêts, qu'est-ce que c'est?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il a été question de ces choses-là dans le rapport que la vérificatrice générale a publié en décembre dernier. Comme nous le faisons toujours pour les rapports de la vérificatrice générale, nous étudions attentivement ses recommandations.

Un certain nombre de mesures ont été prises depuis 1998 au sujet des situations de cette nature. Nous allons voir si d'autres mesures

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voyons ce qui s'est passé quelques années plus tard.

En 1997, un groupe de fiscalistes a conseillé au ministre des Finances alors en poste d'éliminer toutes les échappatoires fiscales à l'étranger. Le ministre n'a pas tenu compte de cet avis, laissant intacte celle de la Barbade. Le député de LaSalle-Émard a tiré profit de cette décision.

Je réitère ma question: s'il ne s'agit pas d'un conflit d'intérêts, qu'est-ce que c'est au juste?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, un certain nombre de mesures ont été prises après 1992, notamment en 1995, avec la modification des dispositions concernant le revenu accumulé, tiré de biens étrangers. En 1996, des exigences concernant les déclarations à l'étranger ont été adoptées. En 1997, les règles sur l'établissement des prix de cession interne qui avaient cours au Canada permettaient de faire passer des revenus d'un pays à l'autre. En 2002, des règles révisées sur les entités d'investissement étranger et les fiducies non résidentes ont été élaborées.

Une foule de recommandations ont été formulées dans l'examen de la fiscalité des sociétés, en 1997, et le député se serait opposé à la plupart d'entre elles.

[Français]

L'IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier-Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le Pentagone a confirmé hier que l'aviation américaine lâche des bombes à fragmentation sur l'Irak, mais que c'est sans danger pour la population civile. Or, la réalité est tout autre. Les bombes à fragmentation lâchées sur le village de Hindiya ont fait 33 morts et 310 blessés. C'est «une véritable horreur», selon le porteparole du Comité international de la Croix-Rouge à Bagdad.

Est-ce que le premier ministre va condamner l'usage injustifiable des bombes à fragmentation en retirant les soldats canadiens qui participent à une guerre qu'il a lui-même qualifiée d'injustifiée?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons travaillé à l'élaboration du traité sur les mines antipersonnel, nous avons essayé de trouver un traité pour ce genre de bombes. Cela n'a pas été accepté, donc les Forces américaines, apparemment, les utilisent. Cela n'est pas contre les traités internationaux concernant les instruments de guerre.

M. Gilles Duceppe (Laurier-Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce sont des sommets d'hypocrisie que l'on entend actuellement de la part du premier ministre. Non seulement il a envoyé des soldats canadiens faire une guerre à laquelle le Canada ne participe pas officiellement, mais le gouvernement canadien condamne aussi des bombes à fragmentation, comme il vient de le

Est-ce que le premier ministre, grand promoteur du traité d'Ottawa, comme il vient de le dire, réalise qu'en laissant des soldats canadiens en Irak, il associe le Canada à l'usage de bombes à fragmentation contre des civils irakiens, contre sa propre position? C'est de l'hypocrisie.

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tantôt en répondant à une autre question, nous avons agi sous les recommandations des forces armées qui nous ont dit qu'il était très important de maintenir nos accords avec les pays qui ont des échanges avec le Canada. Lorsque des échanges de cette nature ont lieu, évidemment, les soldats qui sont transférés, comme ceux qui viennent au Canada, se trouvent sous la direction des autorités où ils sont situés. Ils doivent respecter les ordres qu'ils reçoivent de leurs autorités.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le traité concernant l'interdiction des mines antipersonnel n'a pas été ratifié par les États-Unis. On souhaite que dans le cadre du programme d'échanges de militaires, les soldats canadiens ne participeront pas à une guerre où on utilise des mines antipersonnel, ce qui irait à l'encontre du traité et ferait du Canada un complice des Américains.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale a obtenu de telles garanties de la part des Américains?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les soldats des Forces canadiennes n'ont pas la permission d'utiliser ou de travailler avec ces mines.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire que les soldats canadiens étaient sous l'autorité des gens dans les unités de combat dans lesquelles ils se trouvent. On rapporte même que des militaires américains utilisent des mines antipersonnel autour de leur campement.

Est-ce que le ministre admettra que si des soldats canadiens présents dans des unités américaines utilisaient des mines, le Canada serait en violation des engagements qu'il a pris en vertu du traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, les soldats canadiens n'ont pas la permission d'utiliser ces mines, peu importe les autres soldats avec qui ils travaillent.

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Aujourd'hui, le premier ministre semble se cacher derrière une recommandation des forces armées canadiennes elles-mêmes, en donnant suite à cette recommandation. Il sait mieux que quiconque à la Chambre que la décision de garder nos troupes dans la région du Golfe est, en bout de ligne, purement politique.

Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à miner sa propre position en gardant nos troupes dans le Golfe, où elles participent à la guerre, lui qui avait pourtant bien dit que nous ne participerions pas à cette guerre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début, je dis que si les troupes canadiennes participent au conflit, c'est qu'elles ont été prêtées à d'autres forces armées qui se trouvent sur le théâtre des opérations. Nous l'avons dit et nous l'avons reconnu. Je ne cherche pas à cacher quoi que ce soit.

Nous avons décidé de bien accueillir la recommandation des forces armées et j'assume cette responsabilité, parce que j'ai accueilli la recommandation.

Questions orales

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre m'a affirmé à la Chambre, le 18 mars dernier, que les navires canadiens dans la région du Golfe ne participeraient pas à la guerre en Irak. Pourtant, nous avons appris que ces navires participent au conflit, puisqu'ils détiennent, par exemple, tout officier irakien qu'ils aperçoivent sur les navires naviguant dans le Golfe.

Le premier ministre pourrait-il nous dire en quoi cela est conforme à la position de ne pas participer à la guerre en Irak? Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le premier ministre s'entête à miner la position qu'il a prise concernant la guerre en Irak, et qui est d'ailleurs fort valide, en insistant pour que des soldats canadiens participent au conflit.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les troupes canadiennes ne participent pas au conflit. Les navires sont là-bas pour faire leur travail et respecter les engagements que nous avons pris dans le cadre de la guerre contre le terrorisme dans cette région du monde.

Quelques soldats participent à des programmes d'échange avec les Américains et les Britanniques et certains d'entre eux se trouvent en Irak. Ils ne font que respecter le contrat négocié avec ces troupes. Il s'agit de programmes d'échange bien établis entre les diverses forces armées.

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La Société maritime CSL dit avoir transporté certaines activités à la Barbade, en raison de modifications apportées aux règles fiscales canadiennes en 1995. Le conseiller en éthique a participé à des rencontres entre la CSL et son propriétaire, l'ancien ministre des Finances. Le conseiller a refusé de dire à l'émission *Disclosure*, de la CBC, si l'ancien ministre avait discuté de la décision concernant la Barbade.

Le conseiller en éthique a-t-il dit au premier ministre si l'ancien ministre a discuté de la réinstallation de sa société à la Barbade? Le premier ministre a-t-il posé la question au conseiller en éthique? Dans la négative, la lui posera-t-il?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit clairement à la Chambre qu'un ministre qui risque d'être en situation de conflit d'intérêts doit se retirer d'une discussion. On ne m'a pas informé qu'un ministre a contrevenu à ces règles.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, c'est un progrès. Le premier ministre confirmera-t-il qu'il savait que la Société maritime CSL appartenait au député de LaSalle —Émard lorsqu'il l'a désigné ministre des Finances? Confirmera-t-il également qu'il savait que le budget de 1994 éliminait des échappatoires fiscales canadiennes dans le cas du Libéria, mais pas dans celui de la Barbade?

Dira-t-il à la Chambre quand il a appris que l'entreprise de son ancien ministre des Finances, la Société maritime CSL, a mis fin à ses activités au Libéria et s'est réinstallée à la Barbade, ou le premier ministre soutient-il qu'il n'était pas au courant?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué les règles très clairement. Le député parle de modifications apportées aux lois canadiennes. Ces modifications ont été rendues publiques, car elles ont été adoptées par la Chambre des communes. Il aurait également dû le savoir. Tout le monde devrait le savoir.

Oui, je sais depuis longtemps que le député de LaSalle—Émard était propriétaire de la Société maritime CSL. J'ai visité des navires dans le port de Montréal pour le plaisir, avant de devenir premier ministre.

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, permettez-moi de citer le document de l'Organisation mondiale de la santé sur le protocole de surveillance dans les aéroports. Il dit: «Les mesures de filtrage recommandées comprennent une entrevue des passagers en partance.»

Si les préposés aux billets peuvent demander aux voyageurs qui a fait leurs bagages, ils peuvent fort bien leur demander s'ils éprouvent des problèmes de santé et s'enquérir de leurs déplacements antérieurs. Pourquoi cela ne se fait-il pas?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, nous sommes en communication constante avec l'OMS. Celle-ci est au courant des mesures de filtrage que nous utilisons pour les voyageurs en partance de l'Aéroport international Pearson. À 13 h 30 cet après-midi, l'OMS se montrait très satisfaite de ces mesures.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je viens de citer le document produit par l'OMS. Les mesures que nous appliquons au Canada peuvent se révéler insignifiantes si des voyageurs infectés arrivant d'endroits comme Hong Kong ou Singapour débarquent au Canada.

La ministre peut-elle nous dire si les voyageurs en partance de Hong Kong, de Singapour ou de la Chine à destination du Canada sont soumis à une entrevue? Est-ce qu'on leur remet des documents à remplir ou est-ce qu'on les soumet à une entrevue? Que fait-on?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier au député, nous n'avons pas d'autorité sur des transporteurs tels que Cathay Pacific, Singapore Airlines ou d'autres. Nous n'avons pas d'autorité sur des aéroports comme celui de Hong Kong. Toutefois, l'OMS travaille très étroitement avec tous les pays concernés par la situation.

Hier j'ai indiqué que j'avais demandé à mes fonctionnaires de voir si l'OMS collaborait avec l'aéroport de Hong Kong et d'autres aéroports en Asie du Sud-Est afin d'assurer que les passagers en partance de ces aéroports faisaient l'objet de mesures de filtrage.

[Français]

L'IRAK

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a été incapable de nous dire s'il y a eu des précédents à l'effet que des soldats canadiens auraient été envoyés au combat dans le cadre d'un programme d'échanges, sans que le Canada ait été officiellement en guerre, comme c'est le cas présentement en Irak. Il nous a répondu qu'il continuait ses recherches.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale peut nous dire si ses recherches ont abouti et nous faire savoir si, oui ou non, des militaires canadiens ont, dans la passé, participé à des conflits sans que le Canada ait été officiellement en guerre?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il semble que ce soit une question quotidienne. Je peux dire à la députée que la recherche continue.

J'ajouterai que la décision du gouvernement n'a évidemment pas été prise sur la base de ces précédents, parce que nous ne savons pas même aujourd'hui quels étaient ces précédents. La décision a été prise pour d'autres raisons que j'ai expliquées mille fois à la Chambre des communes.

● (1435)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, on peut penser que les fonctionnaires, ou ceux qui étaient au service du ministère de la Défense nationale depuis des années, peuvent avoir un problème de compétences. Mais je vais simplifier la tâche au ministre et cerner davantage la question.

Prenons l'intervention américaine au Viêtnam, qui a eu lieu de 1963 à 1975. Y a-t-il eu dans ce conflit un programme d'échanges en vertu duquel des soldats canadiens auraient été impliqués dans la guerre du Viêtnam aux côtés de troupes américaines, par exemple. Et si oui, peut-il déposer les documents?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il n'est pas nécessaire de remettre en question la compétence de nos fonctionnaires. Il y a toutes sortes d'accusations à la Chambre. Ce n'est pas la faute de ces fonctionnaires qui font leur travail.

La question est que ce sont des possibilités anecdotiques. On poursuit la recherche et il n'est pas certain que l'on trouvera des cas ou pas.

[Traduction]

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 24 février dernier, on a demandé au premier ministre s'il allait secrètement appuyer la guerre contre Saddam Hussein. Le premier ministre a répondu «non». Les 17 et 18 mars, on a demandé à plusieurs reprises au premier ministre si nos troupes allaient participer aux opérations en Irak. Là encore, le premier ministre a répondu «non».

Lorsqu'il a répondu à ces questions, le premier ministre savait-il qu'en fait nos troupes allaient participer aux opérations en Irak?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je m'efforce d'être poli et de me contenir, parce que je crains quelque peu la réaction explosive que l'opposition pourrait avoir. La réponse simple à cette question est que le député lui-même ne devrait pas s'opposer à la participation de militaires canadiens, puisqu'il voudrait une participation canadienne beaucoup plus grande que ne le souhaite le gouvernement.

Je ne sais pas trop de quoi se plaint le député, mais nous avons expliqué à maintes reprises à la Chambre la raison de la participation de nos navires et des soldats canadiens qui font partie d'échanges.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il fut un temps où la réponse d'un ministre à la Chambre signifiait quelque chose. Lorsqu'il s'avérait que la réponse fournie n'était pas correcte, le ministre prenait tout le temps voulu pour fournir des explications. Toutefois, le gouvernement d'en face ne se préoccupe plus des réponses qu'il fournit. Le fait que les ministres répondent correctement ou non n'a plus d'importance.

Il y a deux semaines, le premier ministre a déclaré à maintes reprises que nos militaires ne participeraient pas aux opérations en Irak...

Questions orales

Le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député de Lakeland est écoulé. Cela dit, son préambule sous-entendait peutêtre une question. Le ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis prêt à répondre à toute question. Je préfère une question sensée et non répétitive, mais je suis ici pour répondre à toutes les questions.

Toutefois, si le député passe tout son temps à dire que nous ne répondons pas aux questions, il ne lui reste plus de temps pour poser sa question, de sorte que je ne peux y répondre.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, des observateurs font valoir que même en se mettant sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, Air Canada ne survivra pas et qu'elle s'en va inexorablement vers la faillite, le gouvernement ayant choisi de ne pas intervenir à temps. La Loi constitutive d'Air Canada prévoit que son siège social doit être situé à Montréal.

Est-ce que le ministre des Transports peut nous assurer qu'advenant la reprise des activités par un autre transporteur aérien, le siège social de la compagnie demeurera à Montréal?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le siège social d'Air Canada va rester à Montréal.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, en vertu de la même loi, Air Canada est tenue de respecter la Loi sur les langues officielles.

Le ministre des Transports peut-il nous assurer que cette obligation sera maintenue pour toute compagnie qui pourrait éventuellement la remplacer?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Oui, monsieur le Président.

* * *

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, en réponse à nos questions sur l'Irak, le ministre de la Défense nationale a dit «Pourquoi faire tant d'histoires?» Je vais le lui dire.

Nous avons un gouvernement qui se défile alors qu'il devrait se ranger du côté de nos alliés, un gouvernement qui sait fort bien que nous avons des militaires au front et qui continue d'affirmer que le Canada n'appuiera pas la guerre. Voilà pourquoi nous faisons tant d'histoires.

J'ai le temps de poser une question et je vais en profiter. Comment le ministre peut-il prétendre dans cette Chambre appuyer nos militaires tout en les abandonnant sur le champ de bataille?

Questions orales

(1440)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit «Pourquoi faire tant d'histoires?» Je suis extrêmement conscient du fait que la guerre, quelles que soient les circonstances, est un événement tragique qui crée de nombreuses victimes dans les deux camps. En laissant croire que je fais peu de cas de la guerre, une des choses les plus tragiques que puisse connaître l'humanité, l'opposition démontre une piètre compréhension des principes fondamentaux de la vie.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il m'apparaît ahurissant que le ministre trouve la guerre si tragique et qu'il l'ignore complètement.

Le gouvernement prétend se soucier de nos militaires, mais nous savons que c'est faux puisqu'il a abandonné nos 31 militaires qui se trouvent en Irak, dans le cadre d'un programme d'échange, en refusant de leur accorder son appui politique ici au Canada. Nous aurions peut-être besoin d'un GPS pour connaître la position du gouvernement.

Je lui saurais gré de noter sa position immédiatement et de répondre à ceci. Si nous ne participons pas à ce conflit, pourquoi y att-il des soldats canadiens en Irak? Et puisque nous savons que nous avons des militaires sur place, pourquoi ne pas leur accorder l'appui qu'ils méritent?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué auparavant, je refuse de m'engager dans un débat où nos braves militaires au Proche-Orient représentent un enjeu politique. Je me refuse tout simplement à faire cela.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'ai appris aujourd'hui qu'une de mes électrices, une survivante de l'holocauste âgée de 75 ans et atteinte de la maladie d'Alzheimer, est malheureusement menacée d'expulsion. Les fonctionnaires du ministère parlent de la renvoyer aux États-Unis. Son mari est décédé et elle n'a ni ami ni enfant pour s'occuper d'elle, sinon deux soeurs qui habitent ici.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-il faire quelque chose pour elle?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai examiné aujour-d'hui ce dossier et j'ai décidé d'ordonner à mes collaborateurs de permettre à Mme Dougherty de rester au Canada pour des motifs humanitaires.

LA SANTÉ

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, les employés de compagnie aérienne craignent...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Churchill a la parole et les députés voudront entendre la question. Ils ne le pourront pas si tout le monde parle en même temps et si une vive discussion se poursuit à l'autre bout de la Chambre sur Dieu sait quel sujet.

Mme Bev Desjarlais: ...pour leur santé et celle des membres de leur famille en raison de la poussée épidémique du SRAS. Beaucoup

ont demandé à porter un équipement protecteur, un masque et des gants par exemple, pour assumer leurs fonctions auprès des voyageurs. Toutefois, la direction de la société Air Canada a interdit à ses employés de prendre ces précautions. Cela risque de compromettre la santé et la vie des employés de la compagnie aérienne et de tous les Canadiens en permettant au virus à l'origine du SRAS de se propager au moyen de notre réseau national de transport.

Le gouvernement envisagera-t-il d'émettre une directive exigeant que tous les employés de compagnie aérienne prennent de telles précautions pour assurer leur propre protection et empêcher la propagation du SRAS?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la société Air Canada est un employeur du secteur privé. Nous avons émis des lignes directrices à l'intention des employés fédéraux. Ces lignes directrices sont à la disposition des employeurs du secteur privé, qui peuvent s'en servir à l'égard de leurs propres employés. J'encourage évidemment la société Air Canada à veiller, en collaboration avec ses employés, à ce que toutes les précautions raisonnables soient prises pour protéger les personnes qui travaillent au service du public.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Transports a dit que la concurrence, la déréglementation et la privatisation étaient les solutions aux problèmes d'Air Canada.

La privatisation et la concurrence en l'absence de réglementation ont été à l'origine d'une succession de crises dans l'industrie. L'échec du gouvernement à établir des règles visant la capacité d'offrir des liaisons intérieures a permis à la stratégie de gestion destructrice de Robert Milton d'écarter les concurrents.

Le ministre veillera-t-il à ce que les changements à Air Canada s'accompagnent aussi de changements dans la politique gouvernementale en matière de transports?

• (1445

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à nouveau à la députée que les néo-démocrates ont appuyé la politique gouvernementale à la suite de la fusion avec les Lignes aériennes Canadien. Les réformistes l'ont aussi appuyée, tout comme le Bloc. Nous étions unanimes.

La députée semble maintenant changer son fusil d'épaule. En réalité, Air Canada se prévaut actuellement d'une loi pour réorganiser ses activités et, à la suite de cette réorganisation, je pense que cette société sera mieux placée pour soutenir la concurrence et offrir d'excellents services aux Canadiens.

* * 7

[Français]

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, le conseiller en éthique, qui est, comme on le sait, un employé du premier ministre, a déclaré à l'émission *Disclosure* de la CBC qu'au cours de ses rencontres avec les dirigeants de la Canada Steamship Lines, l'ancien ministre des Finances et futur premier ministre était toujours très heureux de constater combien les affaires de la CSL allaient bien. Or, l'accord de gestion sans droit de regard permet la tenue de telles rencontres seulement dans des circonstances exceptionnelles et extraordinaires, c'est-à-dire lorsque cela va mal.

Or, si tout allait si bien à la CSL, comment le premier ministre justifie-t-il toutes ces rencontres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les règles étaient établies. D'ailleurs, le ministre des Finances de l'époque a suivi des règles qui avaient été établies par le précédent gouvernement, soit le gouvernement conservateur. En vertu de ces règles, il pouvait recevoir des nouvelles. Et si la compagnie allait bien, il n'était pas pour pleurer.

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, en 1992, le ministère des Finances a signalé que des revenus gagnés dans un paradis fiscal libre d'impôt étaient rapatriés au Canada en franchise d'impôt. Le vérificateur général et le Comité des comptes publics ont réitéré cela en 1993, mais la vérificatrice générale signale que l'ex-ministre des Finances a présenté deux règles particulières. Il a fondamentalement modifié les règles fiscales en fonction de ses besoins, de sorte que des dividendes de la Barbade sont désormais admissibles à une exonération d'impôt au Canada.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'il y avait un point d'interrogation à la fin de cette phrase, mais permettezmoi de rappeler au député, comme je l'ai dit il y a quelques instants, que, depuis 1992, un certain nombre de modifications ont été apportées au sujet de questions concernant des revenus gagnés à l'étranger par des propriétaires ou des sociétés ayant leur siège au Canada. J'ai énuméré un certain nombre de modifications visant à resserrer l'assiette fiscale canadienne et, à la suite du dernier rapport de la vérificatrice générale, nous continuons d'examiner les dispositions à cet égard.

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports a dit que le Cabinet «examinait» les droits et les taxes imposés à l'industrie des transports aériens. Cet examen est une perte de temps, temps dont cette industrie ne dispose pas.

La question a été étudiée. Elle l'a été par le Comité des transports qui a recommandé une réduction d'impôt générale. La Travel Industry Cost Coalition, l'Association du transport aérien et les transporteurs aériens ont tous étudiée la question et sont arrivés à une conclusion, que le ministre des Transports ne semble pas saisir: l'industrie aérienne a besoin d'une réduction d'impôt générale, réduction que le gouvernement n'a pas le courage d'accorder.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de réduire l'ensemble des impôts auxquels est assujettie l'industrie aérienne et de la laisser voler de ses propres ailes?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député conviendra que, à chaque fois qu'il y a un problème dans un secteur particulier, nous ne pouvons réagir en réduisant tous les impôts. Ce n'est pas logique.

On sait que dans le projet de loi C-28, dont la Chambre est saisie, nous proposons une réduction de plus de 40 p. 100 du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Or, le parti du député propose de suspendre l'étude du projet de loi pendant au moins six mois. Prenons des mesures qui aideront réellement les gens.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous bloquons le

Questions orales

projet de loi parce que nous ne voulons pas que ce droit soit réduit, nous voulons qu'il soit complètement éliminé; le gouvernement ne semble pas le comprendre.

On peut bien dire que la réponse n'est pas toujours de réduire les impôts, mais ce n'est certainement pas de les augmenter, comme le gouvernement le fait pour l'industrie aérienne année après année.

Étant donné que le gouvernement était prêt à donner des dizaines de millions de dollars à Air Canada et qu'il a l'argent en main, pourquoi ne s'en sert-il pas pour accorder une réduction d'impôt à toute l'industrie aérienne, traitant tout le monde de la même manière? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas cela?

• (1450

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, le député mélange les choses. Le gouvernement était prêt à garantir un emprunt à court terme pour qu'Air Canada puisse obtenir un financement en tant que débiteur-exploitant. Air Canada n'a pas eu besoin de ce prêt du gouvernement entièrement garanti. La compagnie a pris d'autres arrangements financiers. Je souhaiterais que le député s'en tienne aux faits, peut-être poserait-il alors des questions intelligentes.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, les médias nous apprenaient récemment que des travailleuses philippines étaient mises aux enchères comme domestiques et gardiennes d'enfants au coût de 800 \$. Le programme du gouvernement fédéral concernant les aides familiaux résidants ouvre la porte à de telles situations.

Est-ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration admettra que le programme fédéral concernant les aides familiaux résidants entraîne des pratiques avilissantes pour les femmes?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne pense pas que le programme comme tel soit mauvais, mais je pense qu'il faut être très clair. Le fait de voir des gens utiliser Internet à des fins d'esclavage est pour moi carrément révoltant. J'ai demandé à mon ministère de faire enquête à ce sujet. Je pense aussi qu'il ne faut pas mêler les choses. On peut pousser un programme et empêcher que ce genre de choses puissent se reproduire.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, les aides familiaux sont fréquemment victimes d'abus physiques, psychologiques ou sexuels. À la lumière des derniers événements, le ministre va-t-il mettre fin à un programme qui ouvre la porte à l'exploitation dégradante des travailleuses étrangères, ou compte-t-il à tout le moins le remplacer par un programme conçu de manière à empêcher l'émergence de situations contraires aux droits de la personne?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une commune mesure. On peut effectivement conserver le programme d'aide familiale qui est d'ailleurs, aux dires des communautés que je fréquente, un bon programme. Je pense qu'il faut aussi être respectueux des droits de la personne et travailler dans ce sens. Il faut se donner des outils pour empêcher qu'il y ait des abus.

Questions orales

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, prenons la façon dont le ministre de l'Immigration traite ceux qui nient l'existence de l'Holocauste qui est à l'opposé de celle avec laquelle il traite ceux qui en ont réchappé. D'une part, il admet Zundel au pays et lui permet de demander le statut de réfugié, fermant les yeux sur la menace avérée pour la sécurité que cet homme représente. De l'autre, il cherche à se débarrasser de Helen Ann Dougherty qui est atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Le ministre a eu tous les égards pour Zundel, mais il refuse d'autoriser Mme Dougherty à séjourner au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire. Pourquoi a-t-il fallu que l'on crie au scandale pour que le ministre rectifie son tir?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce qui est inacceptable, c'est de tenter de faire de la politique sur le dos de Mme Dougherty. J'ai annoncé très clairement que pour des raisons de compassion, j'ai demandé à mes fonctionnaires de faire le nécessaire et de faire en sorte que Mme Dougherty puisse demeurer au Canada. Au lieu de tenter de marquer des points, elle devrait féliciter ce gouvernement qui fait encore une fois preuve de compassion.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a changé son fusil d'épaule dans le cas de Zundel aussi. Au début, il a affirmé avec conviction qu'il ne permettrait pas que l'on exploite le système. Mais, maintenant, il se croise les bras, préférant laisser traîner les choses indéfiniment. Il refuse de se servir de son pouvoir pour mettre fin à la mascarade de Zundel en tant que soi-disant réfugié, mais il se montre tout à fait disposé à écraser la vieille Mme Dougherty. Il n'a réagi que lorsqu'il a été désavoué publiquement.

Pourquoi le ministre a-t-il voulu expulser la rescapée de l'Holocauste, alors qu'il a accepté de protéger celui qui en nie l'existence?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, d'après la question de notre collègue, je déduis que les députés d'en face n'approuvent pas que l'on prenne des mesures pour des raisons d'ordre humanitaire, et donc qu'ils n'ont pas apprécié que l'on ait émis un permis de séjour à Mme Dougherty. Quelle honte.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens sont inquiets d'entendre dire que l'intimidation, la discrimination et l'intolérance dans les écoles sont à la hausse partout au pays. La secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme et de la Situation de la Femme pourrait-elle nous dire ce que fait son ministère pour prévenir cette discrimination et cette intolérance et pour y mettre un terme?

L'hon. Jean Augustine (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, l'intimidation, la discrimination et l'intolérance dans les écoles nous préoccupent tous.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Certaines discussions ont lieu à l'autre extrémité de la Chambre, mais je signale que la période des questions est en cours. J'invite les députés qui désirent continuer

à discuter de questions avec lesquelles nous avons terminé à poursuivre dans l'antichambre. Il y a une magnifique salle au fond qui est tout à fait appropriée pour ce genre d'échange.

Entre-temps, la secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme et de la Situation de la femme a la parole et tous les députés veulent entendre sa réponse.

● (1455)

L'hon. Jean Augustine: Monsieur le Président, je réponds à la question concernant l'intimidation, la discrimination et l'intolérance dans les écoles. J'attire l'attention des députés sur le programme Reaching Across Differences qu'appuie le ministère responsable du Multiculturalisme. Il s'agit d'un programme d'information et de formation destiné à sensibiliser les enfants du niveau élémentaire de la vallée de l'Okanagan-Nord, en Colombie-Britannique, aux conséquences de la discrimination et de l'intimidation. Les jeunes en assument la direction et planifient toutes les activités.

LA SANTÉ

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'an dernier, les intervenants canadiens en matière de santé ont radicalement sous-estimé la prolifération des effets du virus du Nil occidental, répandu par des moustiques aimant l'eau. Bon nombre ont été choqués par la propagation du virus du Nil occidental pendant la sécheresse dans les Prairies

Une fois de plus, la contamination des réserves de sang a eu des conséquences mortelles au Canada. La ministre sera-t-elle en mesure de protéger les réserves de sang et de respecter l'échéance du 1^{er} juillet en ce qui concerne la mise en place d'un test de dépistage du virus du Nil occidental?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): En réalité, monsieur le Président, la députée devrait savoir que la Société canadienne du sang est un organisme indépendant. J'ai eu l'occasion, cependant, de rencontrer les représentants de la Société la semaine dernière, et nous avons discuté de la disponibilité d'un test. Ils ont été en mesure de me donner l'assurance, en se fondant sur les renseignements dont ils disposaient, qu'un test sera disponible au cours des prochains mois pour assurer la sécurité de nos réserves de sang et l'adoption de précautions raisonnables en ce qui concerne le dépistage du virus du Nil occidental.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on repasse toujours la responsabilité à quelqu'un d'autre. Nous avons vu que le virus du Nil occidental peut avoir des conséquences mortelles lorsqu'il contamine notre réseau national d'approvisionnement sanguin. Nous avons vu à quel point il est difficile de dépister les virus lorsque les porteurs ne présentent aucun symptôme.

Que fait le gouvernement pour déterminer si le SRAS peut être transmis par des donneurs de sang qui, par ailleurs, ne semblent présenter aucun symptôme?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit auparavant, nos scientifiques, qui comptent parmi les meilleurs au monde, travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues des Centres pour le contrôle des maladies, à Atlanta, et de l'OMS, à Genève, ainsi qu'avec d'autres chercheurs dans le monde.

Questions orales

Ce serait merveilleux si les choses étaient aussi simples que semble le laisser entendre la députée. Je peux donner à tous les Canadiens l'assurance que nos médecins consentent un maximum d'efforts, en collaboration avec des médecins de partout dans le monde, afin de protéger la santé du public.

* * *

[Français]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la Cour d'appel du Québec a donné raison aux prétentions du Bloc québécois en statuant que des dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents allaient à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés. Le ministre de la Justice a dit qu'il prendrait un peu de temps pour analyser l'ensemble du jugement et revenir avec une position officielle.

Est-ce que le ministre ne juge pas qu'il serait indiqué de suspendre l'application de la loi pendant ladite analyse?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Pas du tout, monsieur le Président. La loi est entrée en vigueur. La loi s'applique et nous procédons avec cette législation; soit dit en passant, lorsqu'on avait décidé de reporter cela d'un an l'année dernière, c'était suite à un consensus autour de la table fédérale-provinciale-territoriale.

Cela étant dit, maintenant il faut bien regarder l'ensemble du jugement de la Cour d'appel. Il s'agit d'un renvoi qui s'est essentiellement prononcé sur six points. Il est important de voir que ce renvoi confirme que lorsque le gouvernement canadien est allé de l'avant avec la législation, il agissait à l'intérieur de sa juridiction.

. . .

LE SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, j'ai appris que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire prendrait la parole aujourd'hui au Salon international de l'alimentation de Montréal.

Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer à la Chambre l'importance d'un tel événement pour le secteur agricole?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

En effet, aujourd'hui, le Salon international de l'alimentation, communément appelé le SIAL, est un événement de haute importance pour l'agriculture. C'est une vitrine exceptionnelle du savoir-faire qui permet à 700 exposants, dont plus de 370 au Canada, de faire valoir leurs produits. On attend 15 000 acheteurs professionnels provenant de 70 pays.

Des événements comme le SIAL offrent une occasion rêvée au Canada d'accroître sa part de marché mondial d'alimentation et le gouvernement du Canada est déterminé à travailler avec ce secteur pour atteindre ses objectifs.

Encore une fois, c'est un effort extraordinaire de la part du gouvernement du Canada.

● (1500)

[Traduction]

L'IRAK

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a dit qu'il était disposé à répondre à des questions. Voyons voir.

Le Canada n'est pas officiellement impliqué dans la guerre en Irak. Comment le ministre de la Défense peut-il prouver que les participants canadiens au programme d'échange ne seront pas considérés comme des combattants illégaux s'ils sont capturés par les Irakiens?

En clair, le ministre peut-il nous dire avec certitude si ces gens seront protégés par la Convention de Genève?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà répondu clairement à cette question.

Pour ce qui est de mes réponses aux questions, je reconnais que je réponds moins volontiers aux questions des députés alliancistes concernant les navires et les soldats participant au programme d'échange. D'abord, ils se disent d'accord avec nous sur ces points, puis ils nous accusent de négliger nos soldats, ce qui est totalement ridicule. Et lorsque cela ne suffit pas, ils nous crient des noms.

Voilà pourquoi je suis peu disposé à répondre à leurs questions avec tout le sérieux que j'accorde aux questions du Bloc ou du NPD.

* * :

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, récemment, le coroner chargé de l'enquête au sujet d'un terrible accident survenu sur la route 185, le Dr Yvan Turmel, a conclu qu'il était urgent que la route soit élargie en une autoroute à quatre voies. Les résultats de l'enquête viennent confirmer l'urgence d'investir dans la rénovation de cette route.

Quand le gouvernement fédéral va-t-il se décider à confirmer sa part de 50 p. 100 pour faire de cette route une autoroute sécuritaire?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, le gouvernement du Québec n'a pas encore signé l'entente avec nous pour le fonds d'infrastructures. Si on peut le faire, il y aura assez de fonds pour l'amélioration de cette autoroute.

. . . .

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, hier la ministre responsable de l'ACDI a affirmé que le Canada remplit toutes ses obligations relativement à la lutte contre la pandémie de VIH-sida. Sur quatre ans, il manque 232 millions de dollars pour que la participation du Canada au fonds mondial soit proportionnelle à notre part de la richesse mondiale.

Si la ministre responsable de l'ACDI refuse de répondre au plaidoyer de l'envoyé onusien pour que le Canada exerce son leadership, le premier ministre va-t-il prendre le relais et s'engager à ce que le Canada verse sa juste part au fonds mondial?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, le Canada s'est engagé à verser 100 millions de dollars US au fonds mondial pour la santé et il a déjà effectué les deux premiers versements.

À l'ACDI nous prenons très au sérieux le dossier du VIH-sida; nous avons porté nos dépenses annuelles de 20 millions à 80 millions de dollars, pour un total de 270 millions de dollars sur cinq ans. Nous avons investi 50 millions de dollars dans le fonds de recherche sur le vaccin contre le VIH-sida. De toute évidence, le Canada prend sa contribution et son rôle très au sérieux.

LA FISCALITÉ

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, lors du budget de 1994, on s'est vanté des mesures prises pour empêcher les sociétés canadiennes de se servir de filiales appartenant à des étrangers pour éviter de payer des impôts au Canada. Ces mesures ne se sont pas appliquées à la Barbade. La vérificatrice générale estime que l'investissement canadien direct à la Barbade a explosé, passant de 628 millions de dollars en 1998 à 22,3 milliards en 2001. Elle estime que cette échappatoire a coûté des centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens.

Qui a décidé de maintenir l'échappatoire de la Barbade tout en éliminant celle du Libéria?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant de la recommandation de la vérificatrice générale. Comme je l'ai déjà dit quelques fois, un certain nombre de mesures ont été prises après 1992 pour protéger l'assiette fiscale du Canada. Nous continuons d'envisager les mesures qui pourraient s'imposer, à la lumière des réflexions faites par la vérificatrice générale vers la fin de 2002 et d'autres observations. La question est à l'étude.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le 27 mars, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé la création, au cours des quatre prochaines années, de 1 200 nouvelles places dans des garderies accréditées, dans le cadre du budget provincial. Cette annonce intervient deux semaines après que la ministre du Développement des ressources humaines eut annoncé l'entente fédérale-provinciale-territoriale sur la garde d'enfants.

La ministre peut-elle dire à la Chambre quelle est la contribution du gouvernement du Canada et ce qu'il fait pour soutenir les services de garderie pour les familles canadiennes?

(1505)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très heureuse d'apprendre que le gouvernement de la Saskatchewan avait annoncé une hausse de 45 p. 100 pour son programme Kids First, dans son budget de la semaine dernière. Le gouvernement du Canada accordera un transfert de 29 millions de dollars à la province pour l'aider à accroître le nombre de places dans les garderies réglementées et pour aider les parents de la Saskatchewan à obtenir ces places.

Voilà un exemple de saines relations fédérales-provinciales pour soutenir nos citoyens les plus jeunes. J'espère que d'autres provinces feront des annonces semblables au cours des mois à venir.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois informer la Chambre que la motion qui sera étudiée demain durant la période consacrée aux crédits se lit comme suit:

Que la Chambre des communes présente ses excuses pour les déclarations offensantes et déplacées que certains députés ont faites au sujet des États-Unis; qu'elle réaffirme que les États-Unis continuent d'être le meilleur ami et allié du Canada; qu'elle dise espérer que la coalition dirigée par les États-Unis réussisse à détruire le régime de Saddam Hussein en Irak; qu'elle recommande au gouvernement du Canada d'aider la coalition à reconstruire l'Irak.

Cette motion est inscrite au nom du député de Calgary-Sud-Ouest et fera l'objet d'un vote.

[Français]

Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} avril 2003, de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement

Le Président: Comme il est 15 h 5, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-28.

Convoquez les députés.

• (1515)

Lalonde

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote nº 136)

POUR

Députés

Ablonczy Abbott Anders Anderson (Cypress Hills-Grasslands) Bachand (Saint-Jean) Bachand (Richmond-Arthabaska) Barnes (Gander-Grand Falls) Bergeron Bigras Blaikie Breitkreuz Cardin Burton Chatters Casson Comartin Crête Dalphond-Guiral Cummins Davies Day Desjarlais Desrochers Doyle Duceppe Duncar Epp Fitzpatrick Gagnon (Québec) Gagnon (Lac-Saint-Jean-Saguenay) Gallant Gauthier Girard-Buiold Godin Goldring Gouk Grey Guay Guimond Hanger Hearn Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Jaffer Johnston Keddy (South Shore) Kenney (Calgary Southeast) Laframboise

Lunn (Saanich—Gulf Islands) Lunney (Nanaimo—Alberni)

Lanctôt

Mayfield McDonough Ménard Merrifield Meredith Mills (Red Deer) Pankiw Paquette Penson Perron Picard (Drummond) Plamondon Reynolds Ritz Rocheleau Rov

Sauvageau Schmidt Skelton Solberg Sorenson Spencer

Stinson Stoffer

Strahl Thompson (New Brunswick Southwest)
Wasylycia-Leis White (North Vancouver)

White (Langley—Abbotsford)

Yelich - 89

CONTRE

Députés

Adams Alcock Assad Augustine Bagnell Bakopanos Barnes (London West) Bélair Bélanger Bellemare Bennett Bevilacqua Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Brown Bryden Byrne Calder Cannis Caplan Carignan Carroll Castonguay Catterall Chamberlain Cauchon Coderre Collenette Copps Cullen Cotler Cuzner DeVillers Dhaliwal Dion Dromisky Drouin Duplain Eggleton Eyking Farrah Finlay Godfrey Goodale Guarnieri Harvard Harvey Hubbard Jackson Jennings Karetak-Lindell Jordan Karygiannis Keyes Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Laliberte Kraft Sloan Lastewka LeBlanc Lee Lincoln Longfield MacAulay Mahoney Malhi Maloney Manley Marcil Marleau McCallum Matthews McCormick McGuire

 McCormick
 McGuire

 McLellan
 McTeague

 Minna
 Mitchell

 Murphy
 Myers

Nault

Normand O'Brien (London—Fanshawe)

Neville

O'Reilly Owen
Pacetti Pagtakhan
Parrish Patry
Peric Peschisolido

Pettigrew Pickard (Chatham—Kent Essex)

Pillitteri Price Proulx Reed (Halton) Provenzano Regan Robillard Rock Saada Scherrer Savoy Shepherd Sgro Simard St-Jacques St-Julien St. Denis Stewart Szabo Telegdi

Thibault (West Nova) Thibeault (Saint-Lambert)

 Tirabassi
 Tonks

 Torsney
 Ur

 Valeri
 Wappel

 Whelan
 Wilfert — 134

PAIRÉS

Députés

Asselin Bertrand
Gagnon (Champlain) Gaudet
Graham Macklin

Marceau Martin (LaSalle—Émard)

Paradis St-Hilaire
Tremblay Vanclief- — 12

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

* * *

[Traduction]

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} avril: Que le projet de loi C-23, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de l'amendement.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal reporté sur l'amendement proposé à la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-23.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement de la Chambre pour que ceux qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant non.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance voteront oui sur cette motion. En outre, pourriez-vous ajouter le nom du député de Lanark—Carleton à la liste?

[Français]

- M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont contre cette motion.
- M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD présents votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur voteront oui sur la motion.

[Français]

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

[Traduction]

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, je voterai oui.

[Français]

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote contre cette motion.

Peric

5036 Initiatives parlementaires **●** (1520) [Traduction] (La motion, mise aux voix, est rejetée.) (Vote nº 137) **POUR** Députés Abbott Ablonczy Anders Anderson (Cypress Hills-Grasslands) Bachand (Richmond-Arthabaska) Barnes (Gander-Grand Falls) Burton Chatters Cummins Doyle Duncan Epp Gallant Fitzpatrick Gouk Grey Hanger Hill (Macleod) Hearn Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Jaffer Johnston Keddy (South Shore) Kenney (Calgary Southeast) Lunn (Saanich-Gulf Islands) Lunney (Nanaimo-Alberni) Mavfield Meredith Mills (Red Deer) Merrifield Moore Reid (Lanark—Carleton) Penson Reynolds Schmidt Skelton Solberg Sorenson Spencer Strahl Thompson (New Brunswick Southwest) White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver) Williams Yelich - 54 **CONTRE** Députés Adams Alcock Assad Augustine Bachand (Saint-Jean) Bagnell Bakopanos Barnes (London West) Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bennett Bergeron Bevilacqua Bigras Binet Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria

Bryden Byrne Calder Cannis Caplan Carignan Carroll Castonguay Catterall Cauchon Chamberlain Chrétien

Collenette

Jordan

Karygiannis

Comartin Copps Cotler Crête Cullen Cuzner Dalphond-Guiral Davies Desjarlais Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Dromisky Drouin Duceppe Duplain Easter Eyking Eggleton Farrah Finlay Gagnon (Québec) Fontana Gagnon (Lac-Saint-Jean-Saguenay) Gauthier Girard-Bujold Godfrey Goodale Godin Guarnieri Guay Harvard Guimond Hubbard Harvey Jackson

Coderre

Jennings

Karetak-Lindell

Kilgour (Edmonton Southeast) Kraft Sloan Knutson Laframboise Laliberte Lalonde Lanctôt Lastewka Lebel Lee

Lill Lincoln Longfield MacAulay Mahoney Malhi Maloney Manley Marcil Marleau Matthews Masse McCallum McCormick McDonough McGuire McTeague McLellan Ménard Minna Mitchell Murphy Myers Nault Neville Normand O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Owen Pacetti Pagtakhan Paquette Parrish Patry

Peschisolido Pettigrew Picard (Drummond) Pickard (Chatham-Kent Essex)

Perron

Pillitteri Plamondon Pratt Price Proulx Provenzano Reed (Halton) Regan Robillard Rocheleau Rock Roy Saada Sauvageau Savoy Scherrer Sgro Shepherd Simard St-Jacques St-Julien St. Denis Steckle Stewart Stoffer Szabo Telegdi Thibault (West Nova)

Thibeault (Saint-Lambert) Tirabassi Tonks Torsney Ur Valeri Wappel Wasylycia-Leis Wilfert- - 170 Whelan

PAIRÉS

Députés

Asselin Bertrand Gagnon (Champlain) Gaudet Graham Macklin

Martin (LaSalle-Émard) Marceau St-Hilaire Paradis Vanclief- — 12

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1 er avril, de la motion: Que le projet de loi C-280, Loi modifiant le Code criminel (vente d'animaux sauvages), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-280, sous la rubrique Initiatives parlementaires.

Privilège

[Français] (La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote nº 138)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Anders Anderson (Cypress Hills—Grasslands) Bachand (Richmond-Arthabaska) Barnes (Gander-Grand Falls) Bélanger Renoit Bigras Breitkreuz Blaikie Burton Chatters Comartin Cullen Cummins Day Desjarlais Dovle Dromisky Duncan Fitzpatrick Epp Gallant Godin Goldring Gouk Grey Hanger

Hill (Macleod) Hearn Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Jackson Jaffer Johnston Jordan

Keddy (South Shore) Kenney (Calgary Southeast) Lastewka

Kraft Sloan Lebel Lill

Lincoln Lunn (Saanich-Gulf Islands)

Lunney (Nanaimo-Alberni) Maloney Masse Matthews Mayfield McCormick McDonough McTeague Meredith Merrifield Mills (Red Deer) Moore Pankiw Penson Pratt Reid (Lanark-Carleton) Reynolds Schmidt

Ritz Skelton Solberg Sorenson Spencer Steckle Stinson Strahl Szabo Telegdi Thompson (New Brunswick Southwest)

Wasylycia-Leis White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver) Yelich- — 86

Adams

Ianno

● (1530)

CONTRE

Députés Assad

Karygiannis

Augustine Bachand (Saint-Jean) Bagnell Bakopanos Barnes (London West) Bellemare Bergeron Bevilacqua Binet Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Brown Bryden Byrne Cannis Caplan Cardin Carignan Carroll Castonguay Catterall Cauchon Chamberlain Coderre Collenette Copps Cotler Cuzner Dalphond-Guiral Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Drouin Duceppe Duplain Eggleton Farrah Finlay Fontana Gagnon (Québec) Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) Girard-Bujold Gauthier Godfrev Goodale Guarnieri Guimond Harvard Harvey Hubbard

Kilgour (Edmonton Southeast) Keyes Knutson Laframboise

Lalonde Lanctôt LeBlanc Lee Malhi Manley Marcil Marleau McCallum McGuire McLellan Ménard Minna Mitchell Murphy Nault Neville

Normand O'Brien (London-Fanshawe)

O'Reilly Pacetti Pagtakhan Paquette Parrish Patry Peschisolido Pettigrew

Picard (Drummond) Pickard (Chatham-Kent Essex)

Reed (Halton) Regan Robillard Rocheleau Rock Roy Saada Sauvageau Savoy Scherrer Sgro Shepherd Simard St-Jacques St-Julien St. Denis

Stewart Thibault (West Nova) Tirabassi Tonks Torsney Whelan

Wilfert- - 121

PAIRÉS

Députés

Asselin Bertrand Gagnon (Champlain) Gaudet Graham Macklin

Martin (LaSalle-Émard) Marceau

Paradis Tremblay Vanclief- - 12

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège cet après-midi. Je voudrais connaître votre avis sur une question qui a trait aux limites et procédures concernant la capacité d'un député de parler et de s'acquitter de ses tâches en comité.

Nous avons un cas en ce moment où notre député de Winnipeg-Centre a été obligé de parler pendant plus de 12 heures au Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord dans le but d'empêcher qu'une motion de procédure soit approuvée, motion qui visait à limiter le temps pendant lequel un député peut parler d'un article, d'un amendement, d'une motion ou d'une question dont le comité est saisi.

Privilège

Je sais qu'il est courant en comité que l'on s'entende habituellement pour limiter le temps de parole des témoins, car nous devons entendre beaucoup de témoins. Cependant, dans le cas qui nous occupe, c'est une question de procédure qui limiterait le temps pendant lequel un député peut parler d'un aspect d'un projet de loi dont le comité est saisi.

Ce qui nous préoccupe également, monsieur le Président, c'est que cette situation se déroule à huis clos. Rien dans la question qui fait l'objet de cette discussion ne saurait justifier de quelque façon que ce soit le recours au huis clos. Elle n'a rien à voir avec le personnel, la propriété ou la sécurité. C'est une question de procédure qui serait, par tradition, je crois, discutée en séance publique.

Il nous semble très bizarre qu'un comité agisse ainsi d'une façon aussi peu parlementaire puisque la raison d'être d'un parlement est d'avoir des débats ouverts et raisonnables, sans contraintes indues.

Nous savons que le gouvernement peut, par exemple, présenter un avis d'attribution de temps dans le cas d'un projet de loi dont la Chambre est saisie. Cependant, il semble que, dans le contexte d'un comité, c'est l'endroit où les députés peuvent s'exprimer, examiner en détail un projet de loi, avoir des discussions.

Cette situation nous inquiète beaucoup en raison du précédent qu'elle crée.

Monsieur le Président, j'aimerais que vous donniez votre avis à la Chambre et aux comités sur cette affaire. J'espère que vous confirmerez que la pratique du huis clos s'applique uniquement lorsqu'on en a démontré la nécessité, et que vous confirmerez le droit d'un député de participer aux travaux d'un comité sans contraintes indues qui limitent sa capacité de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

• (1535)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler ce qu'on peut lire à la page 128 de Marleau et Montpetit, relativement à la décision de la présidence sur des affaires semblables survenant en comité:

La présidence a toujours eu pour politique, sauf dans des circonstances extrêmement graves, de n'accueillir des questions de privilège découlant de délibérations de comités que sur présentation, par le comité visé, d'un rapport traitant directement de la question et non lorsqu'elles étaient soulevées à la Chambre par un député.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le dernier intervenant soulève un point intéressant.

La députée a invoqué la question de privilège. Je crois qu'elle a tout d'abord fait référence au fait que le député avait été obligé de parler pendant 13 heures. J'ignore qui a pu forcer quelqu'un à parler pendant 13 heures, mais j'espère qu'on enquêtera à ce sujet. Comme vient tout juste de le dire un député d'en face pendant que je parlais, cela constitue un châtiment cruel et inusité.

Plus précisément et, sans doute, plus sérieusement, je crois savoir que le comité a examiné l'affaire à huis clos. Je ne vais évidemment pas en révéler la teneur, puisqu'il s'agissait de délibérations à huis clos. À ma connaissance, selon notre procédure parlementaire, lorsque quelqu'un prend la parole à huis clos et que quelqu'un souhaite que le huis clos soit levé pour pouvoir en discuter sur une autre tribune, une motion peut être présentée à cette fin au comité.

Personne n'a affirmé jusqu'à maintenant qu'une motion avait été présentée, on n'a pas non plus parlé de la façon dont elle a été traitée, ni précisé si le comité l'a rejetée. Même si tout cela avait été fait et que le comité avait opposé un refus, ce dernier n'en a pas encore rendu compte à la Chambre, afin que le Président décide si ce

processus, dont nous ne savons pas s'il a eu lieu ou non, a été appliqué dans les règles. Il est un peu prématuré de saisir la Chambre de la question.

Toutefois, en ce qui concerne l'allégation voulant que quelqu'un ait été forcé de parler pendant 13 heures, je crois que l'affaire mérite d'être vérifiée par le Président. Enfin, si quelqu'un a effectivement été poussé ou contraint à parler pendant 13 heures, je crois qu'il existe des précédents, notamment la décision de la présidence dans l'affaire Blenkarn, rendue il y a quelques années, et d'autres précédents ultérieurs sur lesquels le comité pourrait s'appuyer pour traiter cette affaire. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que l'affaire ait été rapportée à la Chambre.

Je suis convaincu que tous les honorables députés qui siègent à ce comité ne se sentiront plus jamais obligés de parler aussi longtemps. J'espère qu'ils se pencheront sur l'affaire dont le comité a été saisi. De nombreux citoyens s'attendent à ce que nous le fassions, au lieu de nous laisser contraindre à faire ce dont il était question plus tôt.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous sommes heureux de constater que le gouvernement serait prêt à étudier une motion visant à rendre public ce que le comité étudie actuellement à huis clos. Nous espérons que le comité sera également prêt à accueillir une telle motion.

Il reste, monsieur le Président, que l'attribution de temps ne devrait pas se faire à huis clos, et c'est là le point que vous devriez examiner. Si les ministériels qui sont majoritaires à un comité désirent imposer la clôture, ils devraient le faire au grand jour, afin d'être tenus responsables de la façon dont ils mettent fin aux travaux du comité.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, permettez-moi de faire de brèves observations dans l'espoir de vous aider à prendre une décision, même si je ne suis pas persuadé que la question relève de vous. Le fait que nous ayons à écouter un député parler pendant treize heures ou encore que certains députés se sentent obligés de faire d'aussi longues interventions dans l'espoir qu'une décision juste soit rendue en dit probablement gros sur ce qui se passe aux séances de nos comités.

À l'heure actuelle, le comité de la modernisation tente d'améliorer le fonctionnement du Parlement en général. Il cherche notamment des façons de rendre les travaux des comités plus pratiques et plus raisonnables pour l'ensemble des députés. Il y a peut-être moyen de clarifier certains problèmes que nous connaissons actuellement.

● (1540)

Le Président: Je remercie le député de Vancouver-Est d'avoir soulevé la question. Je remercie aussi de leur contribution les députés d'Athabasca, de Winnipeg—Transcona et de St. John's-Ouest, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre.

Après avoir entendu toutes leurs observations, ma première impression est que la question de privilège semble porter sur deux choses. Premièrement, il y a la question de savoir s'il est approprié ou non que les travaux du comité se déroulent à huis clos. Si je résume bien, je crois que c'est un des arguments que l'on m'a fait valoir. Deuxièmement, il s'agit de savoir si le comité avait ou non le pouvoir d'adopter une motion limitant le droit des membres du comité à intervenir sur des questions, c'est-à-dire de leur permettre uniquement d'interroger les témoins.

Je dirai d'emblée que le comité est libre de mener ses travaux comme il l'entend. Comme le député d'Athabasca l'a à si juste titre souligné, la présidence a toujours statué qu'elle n'interviendrait pas dans les affaires d'un comité quand celui-ci est libre de mener ses travaux comme il l'entend et a le pouvoir de prendre une décision sur leur déroulement, à moins que le comité présente un rapport à la Chambre, auquel cas le Président peut ou non rendre une décision concernant certains aspects du rapport.

Dans ce cas-ci, il semble à première vue que cette affaire relève de la compétence du comité. Elle a été soulevée comme il se doit au sein du comité. Elle devrait être réglée là et faire l'objet d'une décision de la part du président du comité. Il va de soi que les membres du comité peuvent interjeter appel de sa décision. Par conséquent, je suis d'avis que cette question, à première vue, relève de la compétence du comité.

L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a mentionné qu'un député avait été obligé de parler pendant 13 heures. Je crois comprendre que cela a été dit par le député de Vancouver-Est. J'ai été étonné d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre exprimer quelque surprise que ce soit devant ce fait. Si je me rappelle bien, il a été whip en chef du gouvernement, et je suis convaincu que s'il avait fallu obliger quelqu'un à parler pendant 20 minutes ou une demiheure sur un sujet, on aurait vu à ce que cela se fasse, mais des choses plus étonnantes se sont produites à la Chambre en d'autres occasions.

Je chercherai aussi à déterminer qui aurait bien pu obliger la malheureuse victime à parler pendant 13 heures. La présidence ne sait pas où entreprendre ses recherches, mais je me pencherai sur la question afin de déterminer si l'on a porté atteinte aux privilèges de qui que ce soit. Au besoin, je ferai rapport à la Chambre sur ces deux aspects, mais je doute que cela soit nécessaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question de privilège porte sur une observation qui a été faite au cours de la période des questions.

Les députés de l'Alliance canadienne représentent plus de six millions de Canadiens. Durant la période des questions aujourd'hui, nous avons posé d'importantes questions au sujet de la guerre en Irak et du statut des soldats canadiens qui participent à cette guerre.

Le ministre de la Défense a indiqué durant la période des questions que, pour une raison ou une autre, il avait essentiellement adopté comme principe de ne pas répondre aux questions de l'Alliance canadienne. J'estime que cette attitude m'empêche d'accomplir mon travail de député. La guerre est un sujet qui inquiète les Canadiens au plus haut point.

Je tiens à signaler que j'ai été des plus respectueux en posant ma question. L'attitude du ministre mine la capacité des députés de s'acquitter de leurs responsabilités de parlementaires. En l'occurrence, plus particulièrement dans le cas très grave qui nous occupe,

Privilège

nous ne pouvons accepter qu'un ministre s'arroge le droit de ne pas répondre à une question. Il a nommé l'Alliance canadienne. En affirmant sans ambages qu'il a adopté comme principe de ne pas répondre aux questions de l'opposition officielle, il s'en prend non seulement à mon privilège, mais à celui de tous les députés de l'Alliance canadienne.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je vous laisse le soin de déterminer s'il s'agit là d'une question de privilège. Je ne saurais le dire. Toutefois, je pourrais peut-être vous expliquer brièvement comment je comprends les faits.

Tout d'abord, le premier ministre a déjà répondu à cette question et j'ai renvoyé le député à la réponse du premier ministre.

Deuxièmement, je n'ai pas dit que j'avais pour politique de ne pas répondre aux questions de l'Alliance canadienne. Un collègue du député a déjà parlé de la réponse aux questions et je me suis rendu compte que j'avais peut-être tendance, non pas à titre de politique, mais plutôt dans ce cas précis d'échange de soldats et de navires, à traiter les questions du Bloc et celle du NPD avec un peu plus de sérieux que celles qui viennent de l'Alliance canadienne. J'ai donné trois raisons pour expliquer cela. Tout d'abord, contrairement au NPD et au Bloc, l'Alliance canadienne appuyait notre position à l'égard des navires et des soldats. Deuxièmement, leur argument semblait porter sur le fait que nous nous intéressions moins qu'eux au sort de nos soldats, ce qui m'a beaucoup offensé. Troisièmement, lorsque les autres arguments ne donnent pas de résultats, les députés de l'Alliance ont tendance à lancer des insultes.

C'était là l'essence de ma réponse.

• (1545)

Le Président: La présidence n'a pas besoin d'en entendre davantage. Je sais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes s'apprête à citer Marleau-Montpetit pour venir en aide à la présidence, mais on semble se plaindre ici de quelque chose qui s'est produit à la période des questions.

Je dois dire que, pour quelqu'un qui a supposément pour politique avouée de ne répondre à aucune question, le ministre de la Défense nationale a tout de même répondu à toutes les questions que lui ont posées le député de Medicine Hat et tous ses collègues, en fait.

Le député n'a peut-être pas obtenu la réponse qu'il souhaitait avoir, mais on a répondu à sa question et c'est tout ce à quoi il peut s'attendre au cours de la période des questions. Cela ne surprendra aucun député. Tout ce qu'on peut espérer obtenir, c'est une réponse. Le député a eu sa réponse. Peut-être pas celle qu'il aurait voulue, mais cela ne justifie pas de soulever la question de privilège. En conséquence, la présidence estime que la question de privilège n'est pas fondée.

Le député de St. Albert a la parole.

Recours au Règlement

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il s'agit aussi de la période des questions. Le député de York-Centre a posé une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet d'un résident de sa circonscription menacé de déportation et le ministre a répondu en nommant cette personne.

Je cite la rubrique de l'ouvrage de Marleau et Montpetit intitulée «Allusion par leur nom à des particuliers», à la page 524. Voici:

Les députés doivent s'abstenir de nommer par leur nom des personnes qui ne sont pas parlementaires et qui ne jouissent donc pas de l'immunité parlementaire, sauf lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, dans l'intérêt national. Le Président a jugé qu'il incombe aux députés de protéger les innocents, non seulement contre les calomnies pures et simples, mais également contre toute attaque directe ou indirecte et il a insisté sur le fait que les députés devraient s'abstenir dans la mesure du possible de nommer par leur nom des gens qui ne sont pas à la Chambre et qui ne peuvent donc pas répliquer et se défendre.

Il s'agit ici d'une personne menacée de déportation. Par conséquent, les tribunaux et la bureaucratie estiment que le fait de nommer cette personne pose un grave problème.

En outre, à la page 534 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, sous la rubrique «La convention relative aux affaires en instance *sub judice*», on lit ceci:

Au cours d'un débat, des restrictions sont imposées à la liberté de parole des députés qui ne peuvent faire allusion à des affaires en instance dans l'intérêt de la justice et de l'équité. De telles affaires ne peuvent pas non plus faire l'objet de motions ou de questions à la Chambre.

Il me semble que non seulement on a enfreint le Règlement, mais aussi qu'on a utilisé deux poids deux mesures. Lorsqu'une question leur est posée de ce côté-ci de la Chambre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la ministre du Revenu national et d'autres la rejettent du revers de la main en disant qu'ils ne peuvent y répondre parce que les tribunaux sont saisis de l'affaire. En revanche, lorsqu'une question vient de l'autre côté de la Chambre pendant la période des questions, le ministre n'hésite pas à sortir le nom d'un résident de sa circonscription pour faire du capital à son parti.

Le Règlement de la Chambre ne peut être utilisé à l'avantage d'un côté de la Chambre et au détriment de l'autre côté. Il ne saurait en être ainsi.

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, ce règlement vise de toute évidence à protéger les personnes dont le nom pourrait être cité sous un mauvais jour, par exemple si l'on donne à entendre que cette personne aurait commis un méfait. Ce n'est manifestement pas le cas cette fois-ci. Ce type de protection n'est pas nécessaire. Dans le cas qui nous occupe, il a été question d'une personne que le ministre a décidé d'aider.

Deuxièmement, le député a soulevé cette affaire pour déplorer que le ministre ait mentionné le nom de la personne concernée, alors que, en fait, un de ses propres collègues, le député d'Edmonton-Nord, je crois bien, a parlé nommément de membres des forces armées du Canada, pas plus tard que l'autre jour, à la période des questions. Ils se plaignent de ce qu'ils font eux-mêmes.

Enfin, le député entend que nous ne parlions pas de questions dont les tribunaux sont saisis. À l'évidence, cette question n'est pas devant les tribunaux et je ne vois donc pas en quoi ce rappel concerne cette affaire.

(1550)

Le Président: Une fois de plus, je remercie le député de St. Albert et le secrétaire parlementaire pour leur aide.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, il ne s'agit clairement pas d'une affaire qui est devant les tribunaux. C'est une affaire dans laquelle des fonctionnaires ont pris une décision et le ministre est intervenu pour la modifier. J'ignore quelle procédure technique il a suivie, s'il a émis un permis ministériel ou autre, mais clairement des instructions ont été émises, ce qu'a indiqué le ministre dans sa réponse.

Il est également clair d'après la question posée par le député de York-Centre, qu'il s'agit d'une affaire dont les médias ont fait largement état ce matin; des photos de la personne en question et son nom ont paru à des endroits très visibles dans de nombreux journaux, que le Président lui aussi lit de temps à autre, sans s'en faire une opinion, bien sûr. J'ai effectivement remarqué qu'on y parlait de cette personne. Je me souviens qu'elle portait le même nom que celui qu'a mentionné le ministre pendant la période des questions.

Je trouve difficile d'imaginer que le ministre, en appelant cette personne par son nom, ait enfreint les conventions de la Chambre concernant l'utilisation des noms. Je note également qu'il n'y a pas de règle interdisant cette pratique. La présidence décourage les députés de désigner les personnes par leur nom dans leurs discours s'ils disent du mal de ces dernières car, le privilège parlementaire s'appliquant à ce qu'ils disent, leurs propos portant atteinte à la réputation d'une personne ou à la personne elle-même pourraient être publiés et protégés par le privilège parlementaire, empêchant la personne visée d'intenter la moindre action à l'égard de ces déclarations

En l'occurrence, sans présumer de quelque manière que ce soit de l'issue de l'affaire, je ne pense pas que cela risque de se passer. À mon avis, le ministre n'a pas enfreint les conventions de la Chambre.

Poser des questions au sujet d'affaires qui sont devant les tribunaux est très différent de poser des questions au sujet d'affaires qui ne le sont pas, et cela nécessite parfois des réponses différentes. Toutefois, ce n'est pas une affaire sur laquelle la présidence peut se prononcer. Par conséquent, j'estime qu'il n'y a pas matière à un recours au Règlement.

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, vous venez de dire dans une décision antérieure que nous ne pouvions attendre de la période des questions orales beaucoup plus que des réponses. Vous serez peut-être intéressé d'apprendre qu'en Nouvelle-Zélande le Président a le pouvoir de déterminer si le ministre a répondu à la question et, si ce n'est pas le cas, de lui ordonner de répondre à la question.

Aimeriez-vous avoir ce pouvoir, monsieur le Président? Devrionsnous travailler afin que vous obteniez ce pouvoir?

Le Président: Le député de North Vancouver sait que la présidence n'a pas d'opinion relativement aux pouvoirs qu'elle devrait avoir. Il appartient à la Chambre de décider de cette question. Le Président est un serviteur de la Chambre et si on lui confère certains pouvoirs il va les exercer. Si ces pouvoirs lui sont retirés, il ne peut les exercer. Le Président est uniquement un serviteur à cet égard, et le député de North Vancouver est conscient de cette contrainte. Je le remercie de comprendre ce point.

Affaires courantes

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À la période des questions orales aujourd'hui, j'ai remarqué qu'une question avait été posée par un député du parti au pouvoir. Le ministre ou le secrétaire parlementaire questionné a répondu à l'aide d'une feuille, ce qui ressemblait étrangement à un point de presse.

La coutume dans ce Parlement voulait que ce soit des questions qui soient adressées à un ministre et une réponse qui ne soit pas, comme on dit, «plantée». On l'a vu et c'était tellement évident aujourd'hui. Je pense que vous devriez intervenir pour faire cesser ces habitudes et qu'on s'en tienne à faire des points de presse lorsqu'on a à le faire du côté gouvernemental.

Le Président: C'est difficile pour le Président de déterminer si un document qu'un député a en main, soit pendant une question ou une réponse, a été préparé à l'avance. Le Règlement de la Chambre demande à ce que les députés parlent sans note, sauf quand le ministre des Finances présente un budget. Il est vraiment interdit par nos règlements de lire un discours ou une question. Toutefois, comme les honorables députés le savent très bien, cette disposition n'est pas mise en application par le Président de la Chambre.

Quand un honorable secrétaire parlementaire ou un honorable député a des documents en main pendant un discours, une question ou une réponse, le Président n'y porte pas beaucoup d'attention. De temps en temps, j'en suis certain, certains de ces documents sont vraiment lus à la Chambre. C'est terrible, mais que peut-on faire?

L'honorable député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour a encore quelque chose à rajouter à ce sujet et il a la parole.

(1555)

M. Louis Plamondon: Monsieur le Président, la question ne porte pas sur le fait qu'il y ait un papier. La question porte sur le fait que la question soit «plantée». Et je vous réfère à un jugement rendu par le Président Bosley. Celui-ci a déjà interdit ce genre de question.

Le Président: C'est difficile pour le Président de décider quelles questions sont «plantées». Quelquefois, on a l'impression que c'est peut-être ainsi. Cependant, il est difficile de déterminer tout cela.

Je crois qu'il n'y a pas d'offenses à arranger une question et une réponse de temps en temps. J'ai entendu des histoires concernant même des questions posées au gouvernement par un député du parti de l'opposition qui a donné un avis au ministre, afin qu'il puisse avoir une réponse certaine et exacte à une question.

Cela arrive de temps en temps. Est-ce que c'est une question «plantée»? Je ne sais pas. Et ce n'est pas au Président qu'il revient de le décider.

Alors, la question a été posée; la réponse a été donnée; et je crois que cela met un terme à la chose.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer au nom du gouvernement quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies du rapport annuel sur l'entente définitive des Nisga'as pour 2001-2002.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 21 pétitions.

* * *

LOI CONCERNANT LE RÉFÉRENDUM SUR LA PEINE DE MORT

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.) demande à présenter le projet de loi C-425, Loi exigeant la tenue d'un référendum sur le rétablissement de la peine de mort à titre de peine alternative et modifiant en conséquence la Loi référendaire et le Code criminel.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi dont l'objet est de tenir un référendum afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent décider si un jury devrait avoir la possibilité de recommander à un juge la peine de mort dans les cas de meurtre au premier degré.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES PÉTITIONS

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente, au nom de la population canadienne, une pétition demandant que le Parlement reconnaisse que le Collège de la Protection civile du Canada est un établissement essentiel à la formation des Canadiens pour des situations d'urgence, que les installations devraient demeurer à Arnprior et que le gouvernement devrait rénover les installations afin de fournir la formation nécessaire aux Canadiens.

Compte tenu de la situation en ce qui concerne le SRAS, c'est une nécessité.

LE SÉNAT DU CANADA

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de signataires qui estiment qu'une réforme du système parlementaire canadien s'impose et qu'un gouvernement dont les pouvoirs ne sont pas assujettis à un système adéquat de freins et contrepoids n'est pas un bon gouvernement.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour réformer le Sénat du Canada, de manière à ce que celui-ci devienne une Chambre du Parlement élue et efficace.

(1600)

L'IRAK

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom de citoyens de diverses localités de l'Ontario, dont Oro Station, Orillia, Barry, Borden, Bracebridge, Wyebridge, Elmvale et Coldwater. Ces citoyens s'inquiètent de la guerre en Irak.

Les pétitionnaires soulignent qu'il n'existe aucun motif humanitaire, moral, éthique ou pratique justifiant une participation à la guerre en Irak et qu'il n'y a eu aucune tribune publique de vaste envergure pour permettre aux simples Canadiens de s'exprimer sur la participation à la guerre ou le travail visant à promouvoir la paix.

Ils exhortent le Parlement à adopter une résolution: a) rejetant toute participation directe ou indirecte du Canada à une attaque militaire, à une intervention policière ou à une guerre contre la population et le gouvernement de l'Irak et b) préconisant la fin de toutes les sanctions décrétées contre la population de l'Irak.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants de Beaverton, de Brechin, de Woodville et de certains secteurs du comté de Brock.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait qu'une très nette majorité de Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué le droit actuel en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera toujours promptement réprimée.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 170.

[Texte]

Question no 170—M. Mauril Bélanger:

En ce qui concerne l'affaire «Quigley c. Canada (Chambre des Communes)», qui est présentement devant la Cour d'appel fédérale (numéro de référence de la Cour A-399-02), combien d'argent a été dépensé, en honoraires d'avocats, en frais de consultation et toute autre dépense connexe, pour assurer la défense de la Chambre des communes dans cette cause, en première instance et en préparation de l'appel, depuis le tout début du recours?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): L'objet de cette question relève de la responsabilité du Président de la Chambre des communes et non du gouvernement du Canada.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion n° 21?

Motion P-21

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toute la documentation, y compris les rapports, les procès-verbaux de réunions, les notes, les courriels, les annonces, les notes de service et la correspondance depuis janvier 2002 avec le ministère de l'Environnement, qui porte sur la ratification du Protocole de Kyoto et qui décrivent ses avantages, comment on atteindra les objectifs et les coûts que cela représente pour le ministère.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, Environnement Canada nous informe que ses fichiers contiennent environ 60 mégaoctets de données mémorisées, ce qui représente environ 244 615 pages, qu'il lui faudrait soumettre pour répondre à une demande d'information aussi vaste.

Par conséquent, il lui est impossible de fournir une réponse dans un délai raisonnable et cela demanderait énormément de temps et d'argent. Je demande donc au député de retirer sa motion.

- Le vice-président: Le député de Red Deer accepte-t-il de renvoyer sa motion pour débat ultérieur?
- M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Oui, monsieur le Président.
- Le vice-président: Par conséquent, la motion est renvoyée pour débat ultérieur, conformément à l'article 97 du Règlement.

[Français]

Le vice-président: Avant de poursuivre le débat, je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 24 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, nous revenons maintenant à la motion principale du projet de loi C-28. Comme j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir au sujet de cette mesure législative, je n'utiliserai pas tout le temps qui m'est accordé. Toutefois, je tiens absolument à aborder un aspect du budget, simplement parce que les budgets comportent souvent de nombreux éléments qui ne reçoivent pas toute l'attention qu'ils méritent.

Environ 20 p. 100 des électeurs de ma circonscription sont des aînés. Ils ont besoin d'énormément de soins, non seulement de la part de leur famille mais aussi de la part du système de soins de santé. Le budget comporte une nouvelle disposition très importante, en l'occurrence une aide aux familles qui prennent soin d'un proche. Je voulais signaler cette nouvelle mesure parce que je ne suis pas certain que tous les députés sont au courant. À mon avis, c'est une mesure très importante.

Une des plus grandes difficultés qu'il soit donné d'affronter est de voir un proche qui a besoin de soins palliatifs, qui est à l'article de la mort ou qui risque sérieusement de mourir. Confrontés à de telles épreuves, les Canadiens doivent choisir entre se consacrer à l'être cher et poursuivre leurs activités professionnelles en espérant que d'autres dispositions pourront être prises.

C'est également une question très importante parce qu'elle concerne principalement les femmes; les filles étant souvent plus près de leurs parents que les fils.

Selon un sondage effectué en septembre 2002, la grande majorité des Canadiens, quelque 81 p. 100, sont d'accord pour que le gouvernement du Canada aide financièrement les travailleurs qui désirent s'absenter de leur travail pour s'occuper d'un membre de leur famille en phase terminale; 39 p. 100 ont affirmé avoir dû s'occuper d'un membre de la famille gravement malade ou mourant; 50 p. 100 des Canadiens ayant vécu cette situation ont déclaré avoir eu de la difficulté à la concilier avec leur travail.

L'accord sur la santé conclu par les premiers ministres en 2003 comporte l'engagement de créer, dans le régime d'assurance-emploi, une disposition sur les soins à un membre de la famille, pour aider les Canadiens qui doivent s'absenter temporairement de leur travail lorsqu'un être cher tombe gravement malade.

Il s'agit là, à mon avis, d'une importante initiative sociale. Nous devrons tous éventuellement faire face à ce genre de situation ou nous connaissons quelqu'un dans cette situation. Je crois que l'initiative jouit de l'appui de tous les députés.

Chaque année des milliers de Canadiens vivent le stress de la perte de revenu, voire de leur emploi, lorsqu'ils doivent choisir entre celuici et les besoins d'un membre de leur famille. Nous ne devrions jamais être obligés de faire une tel choix. Ce genre de situation ne devrait pas exister. Je suis heureux que cette nouvelle disposition figure au budget.

Les soins à un membre de la famille seront un nouveau motif de prestation d'assurance-emploi. On estime que 90 p. 100 des travailleurs, y compris ceux occupent un emploi à temps partiel, pourraient un jour être admissibles à cette nouvelle prestation. Je crois que c'est révélateur. C'est très important. À compter de 2004, on estime qu'à chaque année quelque 270 000 personnes en bénéficieront pour s'occuper de 160 000 membres de leur famille gravement malade.

Au nom des électeurs de Mississauga-Sud, je tiens à mentionner que la disposition budgétaire sur les soins à un membre de la famille est une disposition importante pour toutes les familles au Canada. À mon avis, c'est une question dont nous devons tenir compte en évaluant les formes diverses que peut prendre le secours que nous pouvons apporter pour assurer aux familles la possibilité de s'acquitter de leurs responsabilités, non seulement envers leurs employeurs, mais envers leurs familles, leurs enfants et pour tout ce qui nous tient à coeur.

Le moment est sans doute propice pour présenter une motion. Je propose:

Que la motion soit maintenant mise aux voix.

- (1605)
- **●** (1610)

Le vice-président: La motion est recevable.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour parler du récent budget fédéral et expliquer pourquoi, du point de vue des gens

de ma circonscription, Blackstrap, il ne fait pas grand-chose pour les Canadiens.

La circonscription de la Saskatchewan que je représente est en majorité rurale. L'agriculture est l'épine dorsale de notre économie. C'est une industrie qui est en crise depuis plusieurs années.

D'après les chiffres de Statistiques Canada, la dernière saison a été la pire depuis des décennies pour certaines des principales cultures de la province. La production de blé de printemps a diminué de 40 p. 100, la production d'orge de 30 p. 100 et celle de canola est tombée à presque la moitié de la moyenne pour 10 ans.

Malheureusement, la situation persiste sans que le gouvernement fédéral ne prenne la situation en main pour trouver une solution et restaurer la rentabilité et la stabilité du secteur agricole au Canada.

Dans son budget de 2003, le ministre des Finances a promis des millions de dollars pour promouvoir la dualité linguistique, des milliards de dollars pour mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto, sans qu'on sache comment, mais pas un seul dollar d'argent neuf pour aider les producteurs des Prairies en difficulté, les principaux producteurs du pays, les gens qui nourrissent littéralement le pays et le monde entier.

Je me demande si le gouvernement actuel est capable de comprendre la signification de la crise agricole, et encore moins de s'y attaquer.

Ce budget à saveur d'héritage ne donne pas l'impression que le gouvernement comprend le rôle essentiel que l'agriculture joue dans l'économie de notre pays.

Il n'y a pas que le secteur agricole que le gouvernement fédéral a laissé tomber dans le budget de 2003. Hier, j'ai rencontré des représentants du secteur foncier pour qu'ils me fassent part de ce qu'ils pensaient de l'approche du gouvernement en matière d'épargne et de son effet sur l'économie.

En dépit de concessions mineures concernant l'épargne-retraite, les REER demeurent le seul moyen de mettre l'argent de côté pour de nombreux Canadiens, particulièrement les près de 2,4 millions de travailleurs autonomes de ce pays. Or, le gouvernement a choisi de ne pas en faire une option plus viable et plus réaliste.

Les augmentations sont progressives. Si le gouvernement croit à la nécessité d'augmenter les limites, pourquoi ne le fait-il pas maintenant? Pourquoi faudrait-il attendre jusqu'en 2006 pour pouvoir profiter pleinement de l'augmentation de la limite? Augmenter la limite des contributions aux REER laisse beaucoup de place à l'amélioration pour ce qui est d'aider les Canadiens à planifier et à épargner pour l'avenir. Le modèle américain permet que l'argent placé dans des régimes d'épargne-retraite continue à fructifier sans être imposé. Il serait fantastique de laisser aux Canadiens de l'argent qu'ils pourraient dépenser à leur gré, de les laisser décider de ce qu'ils veulent faire avec leur argent au lieu de l'engager dans ce budget à saveur d'héritage irresponsable que des générations de Canadiens devront financer.

Les politiques du gouvernement, axées sur les dépenses et les impôts, font mal aux entreprises canadiennes. En ma qualité de membre du Comité permanent des transports, j'ai constaté directement les difficultés qu'éprouve le secteur du transport aérien. Air Canada s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites hier et, bien qu'elle ait de nombreux problèmes à régler et une restructuration à compléter, il ne faut pas sous-estimer l'impact des politiques fiscales du gouvernement sur toute l'industrie du transport aérien.

Le gouvernement retire annuellement 600 millions de dollars des consommateurs de transport aérien, par le truchement des subventions aux aéroports, des surtaxes sur l'essence et du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Voilà un domaine où il conviendrait certainement d'apporter des changements.

Le gouvernement a toujours brimé la compétitivité des entreprises canadiennes avec ses lourdes politiques fiscales. On peut bien promettre toutes les nouvelles dépenses possibles, mais quelqu'un devra éventuellement payer. Des générations de Canadiens ne sortiront jamais du gouffre financier que le gouvernement a creusé.

En revenant à Ottawa dimanche dans l'avion, j'étais voisine de M. Anthony Pollard, président de l'Association des hôtels du Canada. Il m'a dit que son industrie génère des revenus annuels de 10,8 milliards de dollars, emploie 239 000 personnes et verse plus de 4 milliards de dollars d'impôts. Il a écrit au premier ministre pour lui faire part de ses préoccupations quant à l'impact des politiques gouvernementales sur son industrie.

• (1615)

Il écrit:

Il est impérieux que vous preniez des mesures immédiates pour rétablir la confiance, l'amitié et le respect mutuel avec les États-Unis. La plus importante clientèle étrangère de notre industrie hôtelière est américaine. L'an dernier, 16 152 000 Américains sont venus au Canada pour plus d'une journée, et ils ont dépensé 8,5 milliards de dollars. Il est clair que le Canada a avec les États-Unis de relations privilégiées et mutuellement bénéfiques, et ces relations ont été brutalement remises en question ces dernières semaines à cause de la guerre en Irak. Des propos déplacés et ouvertement préjudiciables ont mis ces relations à rude épreuve.

Des clients de notre marché le plus important annulent déjà des congrès et des réservations de chambres. Un fait durable et déplorable, c'est que nous pourrions profiter de ce que le touriste américain, pendant et après un conflit mondial, serait porté à venir chez nous plutôt qu'à aller en Europe ou ailleurs à l'étranger. Or, il semble nous allons laisser complètement passer cette occasion.

Monsieur le premier ministre, il n'est jamais trop tard pour jeter des ponts et rétablir la confiance avec son meilleur ami et allié. Au nom des 239 000 Canadiens qui travaillent dans l'industrie hôtelière, je vous demande de tendre la main aux États-Unis et de manifester notre appui à nos amis américains. Nous attendons votre réponse.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments respectueux. Anthony P. Pollard

Je pourrais donner bien d'autres exemples qui montrent que le budget a laissé tomber les Canadiens. J'en vois partout où je vais: chez moi, dans ma circonscription, au travail dans les comités, dans mes déplacements et ici même, aux Communes.

Le premier ministre conçoit peut-être ce budget comme son legs, mais, pour les Canadiens, ce legs n'est qu'un fardeau dont ils pourraient bien se passer.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, je prendrai quelques minutes également pour dire que nous ne sommes pas pressés d'adopter le projet de loi C-28 qui met en place les mesures du budget. Il y a encore beaucoup d'interrogations soulignées par l'ensemble des partis.

Quant à nous, au Bloc québécois, nous l'avons dit et nous le répétons encore aujourd'hui, lorsque ce budget a été annoncé, ce sont surtout les mauvaises priorités que le ministre a décidé de mettre en place. Surtout, il a priorisé des domaines qui relevaient des compétences provinciales. Et en ce sens, au Québec, respecter les compétences provinciales a toujours été un domaine particulièrement sacré. Également, encore une fois, ce budget camoufle énormément les surplus.

Au cours des cinq derniers budgets, le Bloc québécois a toujours prévu exactement les surplus auxquels on devrait s'attendre. Volontairement, inconsciemment ou par incompétence, le ministre des Finances s'est toujours trompé quant à ses prévisions, ce qui a amené des surplus beaucoup plus importants que ce qu'il avait prédit, lui laissant une discrétion pour créer des programmes de dernière minute, pour appliquer cela sur la dette alors que ce n'était pas prévu, et pour s'ingérer, la plupart du temps, dans des domaines qui ne sont pas les siens.

Mais il y a pire encore, c'est cette non-reconnaissance du déséquilibre fiscal. Pourtant, une commission indépendante a été mise sur pied, la Commission Séguin, on a consulté des grands spécialistes, on a fait la comptabilité de tout ce qui rentre à Ottawa et de tout ce qui ne rentre plus dans les provinces à cause des coupures du gouvernement fédéral, et on est arrivé à des conclusions que personne n'a pu contester. Les chiffres se tiennent, le rapport a été unanimement accepté au Québec par les trois partis politiques. Et on a le front, ici, de nous dire que ce déséquilibre fiscal n'existe pas, on ne veut même pas en discuter.

Pourtant, lors de la réunion des premiers ministres, le Québec a présenté ce rapport à l'ensemble des provinces canadiennes et l'ensemble de ces provinces a conclu la même chose, c'est-à-dire que oui, ce déséquilibre fiscal est très bien illustré dans le rapport Séguin et ce déséquilibre fiscal fait en sorte de pénaliser les provinces, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Or, on se rappelle que le gouvernement fédéral remettait $50 \, \epsilon$ pour chaque dollar de dépenses dans les provinces. Maintenant, c'est à peine $13 \, \epsilon$ ou $14 \, \epsilon$, c'est inacceptable. Pourtant, le gouvernement fédéral continue de percevoir les mêmes taxes.

S'il veut se retirer de la santé, pas de problème! Mais qu'il transfère les points d'impôt, qu'il transfère la TPS, qu'il transfère le domaine de taxation aux provinces. À ce moment-là, les provinces auront l'argent pour donner les soins nécessaires à leur population. Mais, non, on s'entête. À la place, on s'éparpille dans des dépenses qui ne sont pas appropriées ou bien dans des domaines qui sont de compétence provinciale et que le gouvernement central se doit de respecter.

On dirait toujours, surtout depuis 1995, que ce gouvernement ne s'est donné qu'une seule vocation, la vocation d'établir des normes nationales dans tout. On voit cela en santé, on le voit mettre ses grands sabots dans l'éducation alors qu'on sait qu'à chaque fois que le gouvernement fédéral s'ingère dans des juridictions provinciales, il ne fait que de la merde, comme le disent la plupart des intervenants. Au lieu de se contenter de légiférer dans ses juridictions, il devrait laisser les provinces agir dans leurs juridictions. Qu'il n'oublie jamais que ce sont les provinces qui ont créé le gouvernement fédéral et non pas le fédéral qui a créé les provinces.

Donc, avec ces normes nationales, le gouvernement fédéral n'a qu'un seul but, surtout pour le Québec, c'est d'en faire une province comme les autres. Le but caché depuis le référendum, c'est la «provincialisation» du Québec pour espérer conduire à sa folklorisation et à sa «louisianisation». C'est cela le but poursuivi par le gouvernement fédéral.

Nous avons des normes nationales en éducation, en santé et même en agriculture. On est rendus à vouloir s'asseoir—par exemple à titre de ministre du Commerce international—à la table de négociations de l'OMC et dire: «Je n'ai plus ce boulet, je n'ai plus ces groles à mes pieds, des provinces avec leur flexibilité dans certains domaines, par exemple de l'agriculture pour l'Ouest, pour le Québec ou pour l'Est.»

● (1620)

Non, en vertu du cadre stratégique, on veut établir des normes nationales. Avec ces normes, on pourra arriver à la table de négociations, mettre la gestion de l'offre sur la table, en partie s'il le faut, et faire ce que l'on veut dans des négociations internationales sans avoir à consulter les provinces. C'est ce qu'on a en tête. C'est le danger pour les provinces. C'est le danger dans le domaine de l'éducation. C'est le danger dans le domaine de la santé.

Ils ne veulent pas l'avouer, mais c'est leur carte cachée. On voit cela dans chaque domaine. Dans chaque domaine, on voit la mention: «Normes nationales.» Au nom des normes nationales, on élimine toute juridiction des provinces et on veut faire d'elles de grands villages avec un petit conseil de ville. C'est exactement ce qu'on a en tête.

On le voit encore par la création de l'Office canadien de coordination et d'évaluation des technologies en santé; on le voit encore par l'allocation de fonds supplémentaires au Programme canadien de prêts aux étudiants; on le voit par la création de l'Institut canadien sur l'apprentissage. C'est de l'ingérence dans les juridictions provinciales, principalement au Québec au niveau de l'éducation, et c'est extrêmement dramatique. À partir de Duplessis, aucun premier ministre, quelle que soit sa couleur politique, n'a jamais voulu accepter qu'on s'ingère dans ce secteur. C'est un domaine sacré. Encore aujourd'hui, même s'ils sont en campagne électorale, les trois partis politiques du Québec condamnent cet état de choses. Ils reconnaissent le déséquilibre fiscal, demandent à Ottawa d'agir en conséquence et de ne pas s'ingérer dans les juridictions provinciales, principalement en matière d'éducation.

Je pourrais continuer ainsi. Parlant du déséquilibre fiscal, on pourrait mentionner par exemple l'impôt sur le capital. On refuse également dans ce budget de créer une caisse autonome d'assurance-emploi. En plus de s'ingérer dans les juridictions provinciales, on se permet de collecter des taxes indirectes sur le dos des travailleurs et des PME. Les surplus à l'assurance-emploi devraient revenir à ceux qui paient, à savoir les entrepreneurs et les employés. Mais non, par une astuce, on s'est approprié cet argent pour l'appliquer sur le Fonds de revenu national. Ainsi, les travailleurs et les petites entreprises paient une taxe indirecte. Ces montants d'argent devraient être comptabilisés dans une caisse à part. Lorsque l'assurance-emploi a des surplus, on baisse les cotisations, ou on ajoute des semaines de prestations, ou on crée des programmes pour aider les gens en difficulté qui sont sans emploi. Quand la caisse est moins riche, on augmente les cotisations.

Ce serait le principe de l'ascenseur qui serait appliqué pour la caisse de l'assurance-emploi et elle serait comptabilisée à part. Mais non, on fait un hold-up, on s'approprie la caisse de l'assurance-emploi et les employeurs sont doublement taxés. C'est une taxe indirecte et inacceptable.

On pourrait poursuivre au niveau des programmes d'infrastructures. Ces programmes sont réclamés par les provinces et le Québec, mais dans le dernier budget, on ne met que des pinottes. Pourquoi ne pas avoir répondu aux demandes des provinces dans ce domaine? On aurait ainsi pu créer énormément d'emplois et dynamiser beaucoup de régions qui sont en difficulté économique. Mais non, on oublie cela.

On pourrait aussi parler du Protocole de Kyoto, qui est mentionné dans le budget, des réinvestissements et des allocations, mais je conclurai en disant que ce projet de loi C-28, visant à la mise en application de ce budget, va contre la volonté du Québec et des

Initiatives ministérielles

autres provinces. Le gouvernement aurait eu plus de succès s'il avait été à l'écoute des provinces, s'il avait compris qu'il peut s'occuper de ses juridictions mais qu'il doit respecter celles des provinces, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et également dans le domaine agricole. Ainsi, les citoyens du Québec, comme ceux du Canada, seraient beaucoup mieux servis.

● (1625)

[Traduction]

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget.

Il est intéressant de constater que chaque année, le gouvernement dit aux Canadiens de quelle façon il va dépenser leur argent durement gagné. Je pense que les Canadiens sont vraiment inquiets du fait que le gouvernement semble penser que l'argent pousse dans les arbres. Je pense qu'une préoccupation générale des Canadiens est que le gouvernement, au lieu de réduire ses dépenses et sa taille, poursuit une croissance injustifiée.

Une chose intéressante que j'ai apprise cette semaine, c'est que le pouvoir exécutif du gouvernement a enregistré une croissance de 20 p. 100, grâce au programme de bilinguisme. Il ne s'agit pas ici de la totalité des effectifs, mais de l'exécutif du gouvernement, ou de la bureaucratie. C'est 20 p. 100 de plus qu'il y a deux ans. Les Canadiens craignent que le gouvernement, au lieu de réduire ses dépenses, ne continue de les augmenter.

Le dernier budget déposé à la Chambre prévoit 14 milliards de dollars en nouvelles dépenses. Les Canadiens n'ont rien contre le fait que 40 p. 100 de ces dépenses iront aux soins de santé, mais ils s'inquiètent que de l'argent neuf vienne continuellement s'ajouter, alors que l'argent versé dans la cagnotte pourrait être réaffecté ailleurs. Étant donné la guerre en Irak, les Canadiens s'inquiètent d'autant plus du fait que le budget des Forces canadiennes n'a pas été augmenté de façon appréciable.

Ce n'est pas une question d'argent neuf affecté à des programmes nécessaires, mais une question des priorités du gouvernement et du fait que le gouvernement réduise ses dépenses au lieu de toujours les augmenter. Les deux peuvent se faire en même temps.

Il y a un autre point que j'aimerais soulever, et c'est la question de la dette nationale. Le gouvernement semble penser que la dette s'éliminera d'elle-même, mais ce n'est pas le cas. L'année dernière, dans le budget, le gouvernement avait prévu un excédent de 6,4 milliards de dollars pour cette année, et un excédent qui pourrait atteindre 10,7 milliards de dollars en 2005. À la décharge du gouvernement, je reconnais qu'il a réduit la dette de 17 milliards de dollars depuis six ans, mais le versement d'intérêts cette année à l'égard de la dette existante est de 37 milliards de dollars. Cet argent pourrait être affecté à autre chose.

Il s'agit réellement à ce moment-ci de déterminer ce que nous considérons être nos responsabilités. Devons-nous voir à ce que nos enfants et nos petits-enfants ne soient pas aux prises avec cette énorme dette à jamais? Ou cet argent devrait-il plutôt servir à financer les nouvelles marottes auxquelles le gouvernement libéral rêve?

L'hon. Anne McLellan: La députée considère-t-elle les soins de santé comme une marotte?

M. Howard Hilstrom: Le projet de loi sur les armes à feu.

Mme Val Meredith: La ministre de la Santé demande si les soins de santé font partie de ces marottes. Non, les soins de santé font partie de ces dépenses que les Canadiens considèrent comme sérieuses.

Ce que j'essaie de dire, c'est que cet argent pourrait venir d'autres sources. J'ai ici une liste très intéressante. Le registre des armes à feu en fait très certainement partie. Le programme d'enregistrement des armes d'épaule devait coûter 2 millions de dollars. La vérificatrice générale prévoit que ce programme devrait avoir coûté près de 1 milliard en 2005. En passant, elle n'a pas réussi à terminer sa vérification parce qu'elle n'a pas pu consulter tous les documents pertinents. C'est de ce genre de dépenses que je parle.

Puis, il y a le scandale de DRHC, dans lequel un autre milliard a été dilapidé en raison d'une mauvaise gestion de la part du gouvernement. Nous pourrions également parler de l'annulation du contrat des EH-101 ou de l'achat de deux jets Challenger par le gouvernement. Nous pourrions parler des fraudes en matière de TPS et de la fraude dans les programmes de publicité et de commandites, mieux connue sous le nom de dossier Groupaction. Il y a plusieurs exemples qui démontrent que le gouvernement a mal géré les dépenses et gaspillé notre argent. Je dois d'ailleurs dire que, dès le départ, les Canadiens n'appuyaient pas ces programmes.

• (1630)

Une des mesures demandées par les Canadiens et dont nous entendons parler tous les jours dans nos bureaux, c'est l'instauration d'allégements fiscaux. Mon collègue a parlé du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Dans l'industrie maritime, on parle des impôts à payer, des taxes sur le transport et sur le carburant. La liste des taxes que le gouvernement a imposées aux Canadiens n'en finit plus, tout comme celle des programmes qui ne sont pas appuyés par la majorité des Canadiens.

En plus d'imposer un lourd fardeau fiscal aux Canadiens, le gouvernement ne gère pas bien l'argent qu'il recueille. J'ai siégé au Comité des comptes publics au cours de la dernière année, et je me permets de dire que j'ai découvert chaque jour une nouvelle façon dont le gouvernement libéral utilise notre argent à mauvais escient. Selon moi, il est manifeste que le gouvernement gaspille littéralement des milliards de dollars en les affectant à des programmes sur lesquels il n'exerce aucun contrôle. On n'a qu'à penser à l'affaire Groupaction, qui a montré de façon très claire et criante que les hauts fonctionnaires des ministères ont non seulement enfreint toutes les règles destinées à exercer un contrôle sur la façon dont l'argent des contribuables est dépensé, mais encore qu'ils n'avaient aucune prise sur l'affectation de cet argent.

Lorsque le gouvernement demande 14 milliards de dollars supplémentaires afin de poursuivre ce genre de mauvaise gestion, on doit vraiment être préoccupé. Cette situation se résume de nouveau à une question de priorités. Pensons au registre des armes à feu, qui selon certains n'était pas une mauvaise idée, même si un tel registre n'a pas fonctionné pour les armes de poing. Il était censé coûter 2 millions de dollars, mais on prévoit maintenant que la facture atteindra un milliard de dollars d'ici 2005. Au cours des sept dernières années, on relève une moyenne annuelle de 500 décès attribuables à des armes à feu, et il s'agit dans la plupart des cas de suicides. Toutefois, au cours de la même période, le cancer du sein a entraîné chaque année le décès de 5 000 femmes. Plutôt que de s'établir à un milliard de dollars, l'engagement du gouvernement en faveur de la recherche sur le cancer du sein était de 6 millions de dollars. Quand on s'arrête à ces chiffres, au caractère sérieux des préoccupations concernant les décès et les tragédies...

Une voix: Aux priorités en matière de dépenses.

Mme Val Meredith: Oui, aux priorités en matière de dépenses. Quelle est la priorité du gouvernement?

Il n'y a manifestement pas de lien direct entre le problème et l'argent que le gouvernement est disposé à y consacrer et à y engouffrer. Le député bloquiste a parlé de la répartition de l'argent des impôts. Il a souligné que les provinces n'obtiennent pas leur juste part alors qu'elles doivent assurer les soins de santé et l'éducation, mais que le gouvernement fédéral empoche tout l'argent des impôts. C'est ce que j'appelle de la politique de relations publiques.

Il m'apparaît clairement que les gouvernements provinciaux et les municipalités sont les mieux placés pour offrir les services. Le gouvernement fédéral est en quelque sorte éloigné, avec les ministères des Affaires étrangères, de la Défense nationale et quoi encore, et ne bénéficie pas d'une grande visibilité. Ainsi, pour jouir d'un grand crédit lorsqu'il accorde des fonds, avec les séances de photo et tous les députés qui remettent des chèques, le gouvernement doit s'ingérer dans des sphères de compétence dans lesquelles il ne devrait probablement pas s'ingérer et intervenir dans des programmes dont il ne devrait probablement pas se mêler, pour qu'on perçoive qu'il est actif et qu'il participe constamment. J'irais même jusqu'à dire que cela revient presque à acheter des votes.

Cette politique de séances de photo doit cesser. Le gouvernement fédéral doit se rendre compte qu'il a un rôle à jouer, que ce rôle est limité et qu'il devrait s'en tenir à ce rôle. Il devrait transférer aux provinces la capacité de recueillir d'autres fonds pour payer les choses qui relèvent de leur compétence.

Outre qu'il a dépensé plus d'argent sans offrir de meilleurs programmes de gestion, le gouvernement n'a pas allégé les impôts du contribuable canadien et n'a pas reconnu que l'allégement fiscal stimulerait l'économie et nous permettrait de nous payer des systèmes de santé et d'éducation qui sont extrêmement importants pour tous les Canadiens.

● (1635)

[Français]

Le vice-président: Avant de procéder avec le débat, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Matapédia—Matane, Le quai de Mont-Louis; l'honorable député de Peterborough, La santé.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai encore une fois le privilège de prendre la parole à la Chambre, non seulement au nom des électeurs d'Elk Island, mais aussi de nombreux Canadiens de toutes les régions du pays, pour discuter du projet de loi C-28, loi d'exécution du cafouillis de 2003.

Ce n'est pas par accident que j'ai employé le mot «cafouillis» plutôt que «budget». Le projet de loi C-28 est la loi d'exécution du cafouillis de 2003, la loi sur le cafouillis des libéraux avec l'argent des contribuables canadiens.

Au cours des derniers mois, nous avons eu une petite discussion sur les fonds en fiducie et sur le fait qu'un fonds fiduciaire sans droit de regard devrait être créé pour les ministres lorsqu'ils deviennent les gestionnaires de sommes importantes, afin de réduire les gains personnels. Nous avons proposé la création d'un fonds fiduciaire sans droit de regard. C'est censé être dans les règles visant les ministres. Évidemment, nous avons appris que l'ancien ministre des Finances avait un fonds fiduciaire sur lequel il n'avait aucun droit de regard, mais que, dans les faits, il en était tout autrement. En fait, tout était organisé de façon à ce qu'il ait un droit de regard.

La raison pour laquelle je mentionne ce point c'est qu'un grand nombre de contribuables canadiens ne savent pas que leur argent est dans un fonds fiduciaire sans droit de regard. Ces contribuables envoient leur argent à Ottawa et le gouvernement réussit à le dépenser à une vitesse étonnante. On peut dire que cet argent est dans un fonds fiduciaire sans droit de regard, parce que personne ne peut réellement dire ce qu'il en advient, de sorte qu'il s'agit vraiment d'un fonds sans droit de regard. En fait, ce n'est pas tout à fait le cas, puisque nous savons où est allée une partie de cet argent, mais une grande partie est très mal gérée.

Depuis dix ans que je suis député, et même avant, puisque mon père me le disait il y a bien des années, un grand nombre de personnes m'ont dit que cela ne les dérangeait pas de payer des impôts justes. Mon père disait que cela ne le dérangeait pas de payer des impôts justes, parce que, disait-il: «Cela montre que j'ai un revenu et j'en suis très heureux. Je suis très reconnaissant de vivre dans un pays où je peux gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de ma famille.» Mon père disait qu'il était tout à fait prêt à verser un certain montant pour avoir le privilège de vivre ici et d'apporter une contribution à l'économie du pays.

Cependant, à maintes reprises au cours des dernières années, j'ai entendu des gens dire qu'il n'ont pas d'objection à ce qu'on leur impose un taux d'impôt raisonnable, mais ils ont deux plaintes à formuler. La première est que le taux qu'ils doivent payer n'est pas raisonnable, justement, qu'il est trop élevé. La seconde est qu'ils ne sont pas contents de la façon dont on gère l'argent qu'ils versent en impôts. Quelqu'un m'a posé des questions au sujet des contrats de publicité. Il m'a dit «Comment se fait-il qu'une société puisse obtenir un contrat du gouvernement et se faire payer sans avoir fait quoi que ce soit?»

Voilà une bien bonne question. Les ministres sur les banquettes avant devraient être très préoccupés du fait qu'ils ne gèrent pas convenablement les finances de l'État et ne dépensent pas correctement l'argent des contribuables. Ils gèrent vraiment mal l'argent qui leur a été confié. On leur a fait confiance, mais ils n'agissent pas de manière à mériter cette confiance.

Il y a une chose que je voudrais mentionner au sujet du taux d'imposition, et j'ignore si les gens en sont conscients. J'aime bien jouer avec les chiffres et j'ai fait un petit calcul. Bien que je ne me souvienne pas du résultat exact que j'ai obtenu, si chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral, et il en dépense environ 183 milliards par année, partait directement d'Ottawa sur un tapis roulant —et ce n'est évidemment pas le cas, en raison des chèques énormes qui sont faits, des imposants paiements de péréquation et transferts pour la santé—, ce tapis devrait rouler à quelque 630 kilomètres à l'heure. D'après ce que je me rappelle, ce serait autour de ce chiffrelà. C'est la vitesse à laquelle les dollars s'envolent d'ici.

• (1640)

Les dollars payés par les contribuables arrivent à un rythme encore plus rapide, en raison des surplus budgétaires. Une partie de cet argent sert à réduire la dette, trop lentement à mon gré, pendant que les dépenses de programmes augmentent de 20 p. 100 par année. Ça ne peut pas durer ainsi. Voilà un autre exemple de la mauvaise gestion de l'argent que les contribuables canadiens confient au gouvernement.

Certains programmes ont besoin de plus de fonds. C'est le cas de nos forces armées. Il est impensable de mettre un navire au service d'une guerre, guerre à laquelle le premier ministre affirme que nous ne participons pas, alors que l'hélicoptère embarqué n'est pas en mesure de voler. D'abord, un hélicoptère s'est écrasé sur le pont d'un navire, et ce dernier a dû revenir au Canada. Puis il y a eu cet autre hélicoptère qui a été envoyé mais qui, à son arrivée, n'a pas pu voler parce que sa cloison pare-feu était perforée.

Nous demandons à nos militaires d'aller là-bas avec un matériel tout à fait inadéquat, et sans aucun appui moral ou autre forme de soutien de la part du gouvernement. Pourtant, ces hommes et ces femmes mettent leur vie en danger.

Cela constitue aussi une façon épouvantable de gérer l'argent des contribuables, car ces derniers envoient leur argent à Ottawa pour protéger l'intérêt national, entre autres choses. Le Canada devrait intervenir en première ligne pour préserver la paix et lutter contre le terrorisme dans le monde, et nous voudrions que le gouvernement dépense plus d'argent à ce chapitre.

Depuis que nous sommes ici, nous réclamons des améliorations aux soins de santé. J'hésite à utiliser cet exemple, mais je le ferai néanmoins. Le jour des funérailles de mon père, quelques semaines avant Noël, ma mère a fait une chute et s'est fracturé la hanche. Cela s'est produit en Saskatchewan, berceau de l'assurance-maladie. Ma mère a dû attendre 35 heures avant d'obtenir des soins, si bien qu'elle n'a pu assister aux funérailles de mon père. C'était une journée très éprouvante, pour dire le moins.

L'absence de soins de santé adéquats dans une province comme la Saskatchewan est quelque chose d'épouvantable. Cette situation est attribuable au fait que le gouvernement fédéral a tari les fonds destinés aux soins de santé dès 1993 et 1994, après son arrivée au pouvoir. Il s'est ensuite présenté comme le vaillant chevalier qui allait remédier aux problèmes du régime d'assurance-maladie. Après lui avoir porté le coup fatal, il a tenté de le ranimer et voudrait, pour cela, que nous le considérions comme un héros.

Ma fille qui vit à Regina m'a donné un coup de fil ou envoyé un courriel, je ne sais plus trop bien, pour me parler de deux de ses amies qui ne pouvaient pas obtenir dans la province les soins de santé dont elles avaient besoin. Une de ces personnes est la nouvelle maman de jumeaux. À Regina, les services hospitaliers n'offraient pas les soins nécessaires, si bien que les nouveaux-nés, qu'on avait placés dans un incubateur de fortune dans l'espoir qu'ils survivent au déplacement, et la maman ont dû être transportés en avion à Calgary. C'est inconcevable.

Nous voulons que notre gouvernement utilise les fonds publics de façon plus responsable. Je le répète, le gouvernement est prêt à dépenser un milliard de dollars pour l'enregistrement des chasseurs de canards. C'est un gaspillage éhonté, et même si le registre s'avérait efficace, rien ne prouve qu'il permettrait de sauver des vies.

J'ai fait un petit calcul. Un milliard de dollars permettrait de doter chaque circonscription du pays de quatre appareils IRM. Edmonton compte huit circonscriptions, six dans Edmonton même et deux à l'extérieur, dont la mienne. Edmonton aurait 32 appareils IRM. Les députés devraient demander aux gens s'ils préfèrent un système d'enregistrement pour leurs fusils de chasse ou des appareils IRM qui produisent de bons diagnostics et permettent aux grands malades d'obtenir rapidement des traitements.

(1645)

Ce qui m'inquiète le plus avec le budget et le projet de loi C-28, la loi sur la mise en oeuvre du cafouillis, est que le gouvernement bousille les finances du pays. Cela a assez duré.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de commenter le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget.

Il n'y a qu'au Canada qu'on pourrait avoir un ex-ministre des Finances propriétaire d'une compagnie dont les bateaux battaient pavillon étranger afin d'éviter de payer des impôts et des salaires canadiens. Il n'y a qu'au Canada qu'on pourrait avoir un ex-ministre des Finances qui enregistrait ses bateaux dans des paradis fiscaux et qui remplaçait ses membres d'équipage par des Coréens ou de Philippins pour moins les payer. Il n'y a qu'au Canada que l'on permet ce genre de comportement et qu'on n'exige pas de comptes de nos ministres. Je ne peux l'expliquer, mais tout ce que je sais, c'est que c'est complètement inapproprié.

Un nouveau ministre a présenté un nouveau budget en février. Beaucoup d'entre nous pensaient voir une nouvelle orientation dans ce nouveau budget. Mais c'est toujours la même et toujours les mêmes priorités libérales mal ordonnées.

Le Canada est un pays commerçant. Notre rang dans le monde dépend du commerce. Nous dépendons beaucoup du commerce, beaucoup plus que les habitants de la Chine continentale qui dépendent à 10 p. 100 du commerce et que les Américains qui en dépendent à 15 p. 100. Le Canada exporte pour 45 p. 100 de son PIB et importe pour 40 p. 100 de son PIB, et 87 p. 100 de ces échanges se font avec les États-Unis.

Quel est notre atout le plus précieux en matière de commerce? Notre relation avec les États-Unis, bien entendu.

Nous faisons pour 2 milliards par jour d'échanges bilatéraux avec les États-Unis. Étant donné la nécessité de diversifier nos marchés d'exportation tout en apaisant les craintes de nos voisins du sud au sujet de la sécurité à la frontière et aux points d'entrée, le budget aurait dû être en grande partie consacré à ces questions, mais ne l'a pas été. Il prévoit 11 millions de dollars au cours des deux prochaines années et 5,5 millions de dollars par an pour ajouter des bureaux régionaux et accroître notre présence consulaire aux États-Unis. Ces sommes sont insignifiantes et bien en deçà de ce qui a été consacré, aux États-Unis, à un simple programme de relations publiques à l'intention des associations de producteurs, afin d'influencer les façonneurs d'opinion dans le dossier du bois d'oeuvre.

Je trouve cela problématique et je veux parler de certaines priorités mal ordonnées des libéraux. Par exemple, l'infrastructure canadienne est un énorme problème pour aujourd'hui et pour demain. Nous avons des problèmes majeurs dans l'air, sur terre et sur la mer. Ces priorités ne figurent pas dans le budget.

Toutes les améliorations de l'infrastructure terrestre aux postes frontaliers dont a parlé le gouvernement sont visées par le montant de 600 millions de dollars qui a été annoncé et qui ne suffira pas. Ce programme, annoncé en 2002, n'est qu'un début. Il n'est pas complet.

Le message que le Canada envoie aux États-Unis au sujet de notre sécurité intérieure, de la sécurité internationale, des problèmes aux frontières et des questions militaires, par l'entremise du budget et d'autres manières que nous connaissons fort bien à la Chambre, ce message, dis-je, met considérablement en péril nos relations commerciales à long terme.

À titre d'exemple, le gouvernement perçoit annuellement 5 milliards de dollars en taxes sur l'essence et il n'en réinvestit qu'une faible part dans les infrastructures des transports. En fait, la totalité de ces taxes est versée dans les recettes générales. L'an dernier, seulement 4 p. 100 ont été réinvestis dans le réseau routier.

(1650)

Il y a eu récemment une flambée des prix de l'essence à la pompe. Si cette augmentation de 10 p. 100 subsistait pendant 12 mois, elle entraînerait des recettes inattendues de 350 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. À elle seule, cette petite hausse suffirait amplement à payer les dépenses promises pour les Jeux olympiques et toute autre dépense pour le réseau routier de la Colombie-Britannique que le gouvernement a annoncée cette année. En 2000, le gouvernement fédéral a en fait dépensé 400 000 \$ dans les infrastructures routières de la Colombie-Britannique. Il s'est agi d'un vingtième de 1 p. 100 des recettes provenant des taxes sur l'essence prélevées dans cette province. C'est une hausse importante, mais cela demeure minime.

Ce qui se produit, c'est que les provinces investissent 92 p. 100 des taxes provinciales sur l'essence dans les infrastructures liées au transport. Le gouvernement fédéral en investit 4 p. 100. Il faut adopter une nouvelle orientation à ce chapitre. Les provinces et les municipalités sont les principales responsables des réseaux routiers et du transport terrestre. Nous exhortons les autorités fédérales à céder leur pouvoir d'imposition sur l'essence aux provinces et aux municipalités. C'est essentiel pour le bien-être des Canadiens.

Nous avons un autre moyen de transport par voie terrestre, à savoir le train. La société VIA Rail a coûté aux contribuables canadiens 3 milliards de dollars de subventions au cours des dix dernières années, soit 10 millions de dollars par circonscription fédérale. Si la circonscription moyenne avait 10 millions de dollars à dépenser à sa guise, elle ferait beaucoup de choses avant de subventionner le réseau de VIA Rail. La société VIA Rail est aujourd'hui une organisation protectionniste et auto-entretenue qui, je le répète, veut concurrencer Rocky Mountaineer sur le parcours même qu'elle voulait abandonner et que Rocky Mountaineer a rentabilisé. VIA Rail veut l'exploiter à nouveau à l'aide d'une subvention, et que le ministre des Transports accepte cette argumentation que rejettent les localités et les chambres de commerce de Kamloops à Calgary, soit le parcours même qu'exploiterait le chemin de fer.

Voici un autre exemple de priorité mal placée. Notre gouvernement a signé l'accord de Kyoto. Nous avons sur la côte ouest des programmes excitants de production d'énergie éolienne et houlomotrice. Faute de soutien du gouvernement, ces programmes qui allaient de l'avant dans l'espoir d'obtenir une contribution fédérale ont été supprimés. Ce n'est pas ce que j'appelle un engagement à l'égard de Kyoto. C'est plutôt hypocrite.

(1655)

Dans les quelques secondes qui me restent, je tiens à dire qu'il y a l'aspect dépenses, mais aussi l'aspect recettes. Du côté des recettes, l'Agence canadienne des douanes et du revenu a engagé l'an dernier 92 vérificateurs pour trouver de nouvelles recettes dans ma seule province. Or, ceux-ci s'en prennent aux mauvaises personnes. C'est là une autre priorité mal placée que le gouvernement devrait corriger.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis fort en calcul mental, mais, là, ma réputation est en jeu. Je voudrais apporter un petit rectificatif. J'ai peut-être dit que les dépenses envisagées par le gouvernement pour l'exercice courant me faisaient penser à des dollars qui s'envolaient à la vitesse de 630 kilomètres à l'heure. J'aurais dû dire 531 kilomètres à l'heure. J'ai refait le calcul et je tiens à ce que l'on note les bons chiffres.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement du projet de loi portant exécution du budget.

Les électeurs de Yorkton—Melville craignent, entre autres choses, que le budget ait transformé l'excédent en assiette au beurre. On y trouve toute une série de programmes différents financés par le gouvernement. Cela part dans tous les sens, sans orientation précise. Les libéraux cherchent à se faire du capital politique de-ci, de-là, et ils donnent l'impression d'accomplir quelque chose de merveilleux pour la société. Mais, lorsqu'on en vient aux faits et que l'on examine les choses de près, on voit bien que c'est très léger.

Je reviendrai dans quelques minutes sur un de ces projets qui sont généreusement financés, un projet qui est très révélateur de ce qui ne va pas au Canada.

Une voix: Ne s'agirait-il pas du registre des armes à feu?

M. Garry Breitkreuz: Il s'agit en effet du registre des armes à feu, mais nous y viendrons dans un instant.

L'excédent est nettement supérieur à ce que le gouvernement veut nous faire croire. C'est bien gentil de parler d'excédent alors qu'on devrait parler de surimposition. Si on utilisait cet excédent pour réduire les impôts, il serait possible de créer beaucoup d'emplois au Canada. Cela stimulerait également les investissements. Les entreprises feraient davantage de profit. Les Canadiens auraient davantage d'argent à dépenser. Ils pourraient acheter des biens et des services dans leurs collectivités plutôt que d'envoyer leur argent à Ottawa où il se perd dans un grand trou noir.

Ce genre d'allégement fiscal est terriblement nécessaire et aiderait les plus pauvres du pays. Une hausse de l'exemption personnelle aiderait énormément les Canadiens démunis.

Dans le budget, le gouvernement a prévu 17,4 milliards de dollars de nouvelles dépenses sur trois ans, mais des réductions d'impôt de 2,3 milliards de dollars seulement. Les libéraux ont parlé de réductions d'impôt considérables, mais elles sont insignifiantes en comparaison avec la montée en flèche des dépenses.

L'hon. Anne McLellan: Peut-on dire que 100 milliards de dollars, c'est insignifiant?

M. Garry Breitkreuz: Ce budget rétrograde reflète vraiment les promesses dépassées qu'il renferme.

Le gouvernement prévoit des crédits additionnels de 2 milliards de dollars au titre du Protocole de Kyoto. La situation est vraisemblablement comparable à celle du registre des armes à feu. Où va l'argent? Qu'allons-nous obtenir en contrepartie? A-t-on effectué une analyse coût-avantage? Non. Or, nous avons demandé une telle analyse. La ministre qui répond maintenant à ma question a dû

Initiatives ministérielles

participer à cette analyse avant de confier le dossier à son successeur au ministère de la Justice qui, à son tour, l'a confié au solliciteur général. Cette analyse coût-avantage doit avoir été faite.

Les contribuables en ont-ils pour leur argent? Absolument pas, parce que l'analyse dont je parle n'a jamais été présentée au Parlement. En fait, lorsque la vérificatrice générale a présenté son rapport, le 3 décembre de l'an dernier, elle a clairement affirmé que le Parlement avait été tenu dans l'ignorance. C'est l'un des éléments qui lui ont été cachés. Où se trouve cette analyse coût-avantage? Elle n'a jamais été transmise au Parlement. Nous ne savons même pas si le registre comporte même un seul avantage, s'il est rentable et s'il permet de sauver des vies et de réduire la criminalité. Bon, je m'éloigne du sujet.

L'Alliance canadienne croit également, et j'insiste là-dessus, que le choix des garderies devrait être laissé aux parents et non à des bureaucrates. Chaque parent au pays mérite de pouvoir choisir le genre de garderie qu'il veut. En limitant le choix des parents, le gouvernement leur rend un bien mauvais service.

À mon avis, le registre des armes à feu—ou le contrôle des armes à feu, comme les libéraux préfèrent l'appeler—est un programme qui est devenu représentatif de la mauvaise gestion du gouvernement. J'invite les Canadiens à voir au-delà des apparences. Pour ce qui est du registre des armes à feu, ils constateraient que le registre n'a rien à voir avec le contrôle des armes à feu; pourtant le gouvernement demande de plus en plus d'argent. Il a lui-même admis qu'il aura coûté 1,07 milliard de dollars d'ici l'an prochain. C'est incroyable.

● (1700)

Le gouvernement a publié un rapport la semaine dernière sur les priorités et les dépenses au titre du registre. Il a bien rempli quelques-unes des cases, mais il en a laissé 105 en blanc, ne sachant pas quels seraient les coûts sur ces questions.

Comment un gouvernement peut-il déposer un rapport sur ses priorités qui soit aussi plein de lacunes? C'est impardonnable. C'est tirer à blanc, à mon avis. En fait, le gouvernement laisse le Parlement dans le noir. Il lance des missiles à toute volée en direction de l'opposition en demandant aux Canadiens de croire qu'il contrôle les armes à feu alors qu'il n'en est rien.

Que pourrait faire le gouvernement avec un milliard de dollars? Mes collègues ont parlé plus tôt du nombre d'appareils d'imagerie par résonance magnétique que l'on pourrait acheter. Installer ces appareils dans nos cliniques médicales permettrait de sauver des vies et contribuerait à améliorer la santé de la population. Rien ne se fait de ce côté-là.

Cet argent pourrait permettre d'installer 238 appareils et d'embaucher le personnel nécessaire. Avec ces appareils répartis à l'échelle du pays, on en aurait pour notre argent. C'est la raison pour laquelle l'analyse coût-avantage est tellement importante et qu'il faut la faire. Cela n'a pas été fait.

À l'époque de la présentation de l'ancien projet de loi C-68, le gouvernement consacrait 16 millions de dollars par année à la recherche sur le cancer. Pensons au nombre de vies qu'on pourrait sauver en consacrant un milliard de dollars à la recherche sur le cancer. Voilà pourquoi une analyse coûts-avantages s'impose.

Le mantra des libéraux, c'est que si ça sauve une vie, ça vaut la peine. Combien de vies coûtent les mauvaises priorités du gouvernement en matière de dépenses? Il est impardonnable qu'il prenne des décisions sans examiner ce qu'il pourrait faire de mieux avec cet argent.

Les libéraux sont très habiles à créer des impressions. C'est ce qu'ils ont fait avec le budget je crois. De même, le registre des armes à feu n'était rien d'autre qu'un moyen de créer une impression. Pourquoi? Pour obtenir des votes. Les libéraux jouent à la politique avec l'argent durement gagné des contribuables, ils donnent l'impression qu'ils améliorent la sécurité publique et, dans ce budget, ils donnent l'impression qu'ils améliorent la vie des Canadiens.

Si les Canadiens grattaient un peu la surface, et je leur demande de le faire, ils constateraient que la vérité est toute autre, que les libéraux prennent l'argent durement gagné des Canadiens et l'investissent dans des fonds qui n'accomplissent rien de concret.

Mon collègue a parlé de tout l'argent recueilli au moyen des taxes sur l'essence, soit presque 5 milliards de dollars par année. Le gouvernement parle de son projet d'infrastructures. Si nous regardions au-delà des apparences, nous constaterions que c'est un ensemble désordonné de dépenses qui vont dans tous les sens, sans viser à faciliter l'acheminement de nos produits vers les marchés ni à soutenir l'économie canadienne. Si c'était ce que le gouvernement souhaite faire, il se servirait de ces 5 milliards de dollars pour améliorer notre réseau routier, pour mettre en place dans notre réseau de transport des éléments qui seront efficaces et qui aideront vraiment les Canadiens.

Je me dois d'aborder une autre question. Il est impardonnable et quasi criminel que le gouvernement ne rembourse pas la dette alors que nous avons la possibilité de faire.

Une voix: Nous payons.

M. Garry Breitkreuz: Je les entends se plaindre de mes réflexions.

C'est une question de morale. Pourquoi nos enfants et nos petitsenfants hériteraient-ils de cette énorme dette qu'il faudra payer pendant des générations? Pourquoi faut-il payer le gaspillage du gouvernement, qu'il s'agisse du registre des armes à feu ou de programmes qui sont des caisses noires, au lieu de rembourser la dette? C'est impardonnable.

Le gouvernement devrait songer sérieusement à la confiance que les Canadiens ont placée en lui. Il doit prendre la chose au sérieux et commencer à agir comme il le doit, c'est-à-dire rembourser la dette.

Une des choses qui retiennent beaucoup l'attention depuis quelque temps, c'est le prochain renouvellement du leadership au Parti libéral. Ceux qui arrivent sur la scène sont ceux qui ont signé les chèques, qui ont plongé le pays dans le pétrin. Essayer de faire croire que le renouvellement du leadership entraînera un changement, c'est induire les Canadiens en erreur.

● (1705)

Nous devrions rappeler aux Canadiens que le registre des armes à feu, qui est devenu le symbole de ce qui ne tourne pas rond au Canada, a été financé par un ministre des Finances qui prétend aujourd'hui devenir premier ministre. Je préviens les Canadiens: nous devons commencer à apporter des changements profonds, sans quoi notre déclin se poursuivra.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, les commentaires qui ont été présentés cet après-midi méritent d'être notés. Plusieurs ont souligné l'incapacité du gouvernement de se pencher sur les vrais problèmes auxquels les Canadiens font face et

sur le gaspillage de l'argent des contribuables. Quelqu'un a souligné que l'argent dépensé pour les contrats de commandite avait été gaspillé d'une manière désinvolte.

J'aimerais rapporter un autre exemple dans lequel on a fait affaire avec un intermédiaire, que je qualifierais plutôt de preneur aux livres, pour un contrat de Santé Canada. Une société s'occupant de remettre des voitures en état a en quelque sorte servi d'intermédiaire pour une autre personne en vue de fournir à contrat des renseignements sur l'état de santé des autochtones. J'ai trouvé cela extrêmement inquiétant.

La moitié des premières nations du Manitoba se trouvent dans ma circonscription. Je connais les problèmes auxquels ils font face en matière de soins de santé. Je trouve très insultant pour les peuples autochtones du Canada, et du Manitoba en particulier, que le gouvernement ait recours à une société s'occupant de remettre des voitures en état ou à un intermédiaire preneur aux livres pour obtenir des renseignements sur la santé des autochtones.

Ce qui a le plus retenu mon attention aujourd'hui, c'est l'hypocrisie du gouvernement libéral et de son budget. Je m'excuse auprès de mes collègues libéraux qui n'appuient pas les mauvais coups de leur gouvernement. Je sais que tous ne sont pas d'accord avec le gaspillage et l'hypocrisie. Je parle ici de l'hypocrisie dont le gouvernement fait preuve par ses beaux mots qui ne sont jamais suivis de mesures concrètes, par tous ces merveilleux groupes de travail du caucus libéral qui dépensent le budget qu'on leur accorde en voyageant d'un bout à l'autre du pays pour écouter ce que les Canadiens ont à leur dire et pour revenir avec des politiques magnifiques qui devraient profiter à tous les Canadiens.

Je pense par exemple au groupe de travail libéral sur les handicapés mis sur pied en 1996. J'ai récemment reçu à mon bureau, comme bon nombre de mes collègues d'ailleurs j'en suis sûr, une lettre de l'Association canadienne des centres de vie autonome. Cette lettre portait sur les 15 millions de dollars qui avaient été prévus au budget pour la recherche sur les lésions médullaires. Les Canadiens pensent certainement qu'il est positif qu'on ait prévu une telle somme pour cette recherche. J'aimerais lire certains extraits de la lettre que nous a fait parvenir l'Association canadienne des centres de vie autonome.

Elle dit: «En 1996, un groupe de travail libéral concernant les personnes handicapées a été créé pour examiner le rôle du gouvernement fédéral et ses responsabilités envers les Canadiens handicapés. Des députés et des représentants des personnes handicapées se sont rendus dans toutes les provinces et dans les territoires et ont consulté des Canadiens handicapés, leurs organisations, des fournisseurs de services, des membres de leur famille, des syndicats, des entreprises et d'autres groupes communautaires. Les députés en question, de concert avec ces représentants, ont déposé le rapport *Donner un sens à notre citoyenneté canadienne: La volonté d'intégrer les personnes handicapées*.

L'Association canadienne des centre de vie autonome ajoute: «Nous avons eu la naïveté de croire fermement que ce document constituerait un plan d'action pour la prise d'initiatives par le gouvernement libéral. Des milliers de Canadiens handicapés ont participé à l'élaboration de ce rapport et envoyé un message très fort à Ottawa: le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer dans la vie des Canadiens handicapés.

Le rapport du groupe de travail renfermait 52 recommandations que les députés et les représentants des personnes handicapées jugeaient réalisables. Jusqu'ici, il n'a été donné suite qu'à huit recommandations.»

Cela remonte à 1996. On ajoute: «La majeure partie des recommandations qui ont été mises en oeuvre concernaient simplement des programmes déjà en place, mais qui risquent d'être supprimés.»

Je dis qu'ils risquent d'être supprimés parce que le gouvernement libéral n'a pas respecté son engagement envers les Canadiens handicapés.

Je vais sauter quelques paragraphes et passer à une autre partie importante, qui traite des 15 millions de dollars. On dit: «Dans le budget de cette année, il y avait de bonnes nouvelles pour les enfants handicapés et leur famille, en ce qui concerne le régime fiscal. Cependant, encore une fois, aucun nouvel investissement n'a été prévu dans les programmes. À la surprise de tout le monde, 15 millions de dollars ont été affectés à la recherche sur les traumatismes médullaires, ce qui envoyait un autre message aux Canadiens handicapés: l'éradication des handicaps est peut-être beaucoup plus importante que l'aide accordée aux citoyens et les services offerts aux millions de personnes handicapées qui désirent bénéficier d'un accès égal dans la société canadienne.»

• (1710)

On continue ainsi: «Ce qui est vraiment étonnant, c'est qu'après chaque rapport établi et appuyé par des groupes nationaux, locaux et provinciaux, par Développement des ressources humaines Canada et par le Sous-comité fédéral sur la condition des personnes handicapées, il n'y ait eu aucune mention ou recommandation selon laquelle la recherche sur la moelle épinière est une priorité des personnes handicapées au Canada.»

«En réalité, le gouvernement fédéral a rendu public le 3 décembre 2002 le rapport préconisant l'inclusion des personnes handicapées, et ce rapport présentait les résultats de recherches financées par le gouvernement fédéral précisant que les ressources humaines et financières du milieu des personnes handicapées sont utilisées au maximum. Ce n'est pas une situation viable et c'est un moment crucial où il faut accentuer le soutien en vue d'améliorer la capacité du milieu des personnes handicapées.»

Une fois de plus, le gouvernement a tourné le dos aux Canadiens les plus vulnérables, soit les personnes handicapées. Pire encore, il est tout à fait dégoûtant de voir la duplicité dont il fait preuve en se déplaçant partout pour dire aux gens qu'il les écoute, qu'il tient compte de leurs recommandations et qu'il verra à ce que les choses fonctionnent bien. Le gouvernement ne donne absolument pas suite à ce qu'il dit. Cela ne vient pas de moi, une députée de l'opposition. C'est ce que disent les Canadiens handicapés, ceux que le gouvernement libéral est censé écouter. Le plus terrible, c'est que je n'étais même pas renversée d'entendre cela.

Au cours des deux dernières années, nous avons entendu maintes et maintes fois des gens nous dire que le gouvernement n'a pas agi de façon responsable à l'endroit des Canadiens handicapés. Le gouvernement a mis en place un système dans le cadre duquel les Canadiens handicapés qui cherchaient à bénéficier d'un crédit d'impôt ont littéralement été coincés de tous les côtés. Chaque fois qu'il leur était possible de réduire leurs impôts de 50, 75 ou 100 \$, on leur a dit de se procurer un certificat médical pour ci et pour ça. Même handicapés, s'ils pouvaient marcher sur une distance de 50 mètres ou porter une cuiller à leur bouche, ils n'avaient pas droit au crédit d'impôt. Voilà le genre de situation à laquelle nous avons fait face.

On ne devrait pas être surpris que cette question soit à l'étude. Je sais que le reste de mes collègues se joindront à moi pour demander au gouvernement d'agir de façon responsable, si jamais il le pouvait. S'il entend dépenser l'argent des contribuables, il devra écouter ces derniers et suivre leurs recommandations. Autrement, qu'il cesse de gaspiller de l'argent et de prétendre agir.

Il est on ne peut plus vrai que les ressources humaines et financières sont utilisées au maximum dans le milieu des personnes handicapées. Les deniers publics sont utilisés au maximum et ne devraient pas être gaspillés par le gouvernement. C'est là que le bât blesse. Comme mon collègue de l'Alliance l'a dit plus tôt, ce n'est pas que les Canadiens répugnent à payer leur juste part. Ce n'est pas ça, mais ils veulent que le gouvernement se montre juste et qu'il dépense leur argent de façon responsable; ils en ont assez du gaspillage.

Un autre collègue a parlé des allégements fiscaux accordés aux entreprises. Il est inconcevable que l'ancien ministre des Finances ait essayé d'éviter de payer des impôts au Canada, pays qu'il souhaite gouverner. On ne saurait en douter, car, autrement, les médias n'en auraient pas parlé. Imaginez la honte que nous éprouverions si un individu qui a tenté d'éviter de payer sa juste part d'impôts au Canada devenait le prochain premier ministre grâce au vote d'une bande de libéraux. C'est absolument dégoûtant de penser qu'un Canadien qui a le toupet d'aspirer à la fonction de premier ministre, ou même à celle de député, puisse tenter de contourner ses obligations fiscales en se réfugiant sous une autre bannière, pour ainsi dire. C'est inconcevable.

• (1715)

Si le gouvernement est capable de prendre des mesures qui frappent le milieu des personnes handicapées et les aînés, s'il refuse de donner aux aînés les dollars qui leur reviennent sous prétexte qu'ils ont présenté leur demande trop tard, il devrait être capable d'agir de façon responsable et d'instaurer un régime fiscal dans lequel tous versent leur juste part. C'est essentiel.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos):

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Après discussion, tous les partis se sont entendus pour que, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, le vote par appel nominal soit reporté au mardi 8 avril, à 15 heures.

(1720)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord? Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (Mme Bakopanos): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté un projet de loi qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

* * *

[Traduction]

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} avril, de la motion: Que le projet de loi C-23, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, étant donné que nous avons longuement débattu et étudié le projet de loi C-23, je pense qu'il convient que je présente la motion suivante. Je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion est recevable et peut maintenant être débattue.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je dois faire part de ma profonde déception quant au traitement que la Chambre des communes a réservé au projet de loi C-23.

Puisque j'ai rédigé le projet de loi initial sur le registre national des délinquants sexuels, je suis la question depuis longtemps, même lorsque le gouvernement ne comprenait pas ce que nous voulions faire d'un registre national des délinquants sexuels. Il s'est réveillé et a laissé entendre qu'il a une idée magnifique au sujet d'un registre national des délinquants sexuels et de la façon de s'y prendre.

Une des grandes déceptions, c'est la question de la rétroactivité. Aujourd'hui, nous nous sommes prononcés sur un amendement au projet de loi C-23 qui aurait fait en sorte qu'il y ait un effet rétroactif. Je vais m'arrêter là-dessus dans un instant.

Cependant, mon problème est que le gouvernement ne veut pas donner d'effet rétroactif à ce projet de loi. Autrement dit, il veut mettre en place un registre national des délinquants sexuels, mais il refuse d'y inclure le nom de toutes les personnes actuellement incarcérées au Canada, dans un établissement provincial ou fédéral, pour des délits sexuels. On parle d'environ 10 000 délinquants

sexuels dont le nom ne figurera pas dans le registre le jour de sa mise en œuvre.

J'ai lu à la Chambre hier quelques noms qui n'y figureront pas. J'ai demandé aux membres de mon personnel de me dresser une liste arbitraire des délinquants sexuels dont on a parlé au cours des trois derniers mois. J'ai lu les noms de ces personnes qui ne figureront pas au registre au moment de sa mise en oeuvre. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement refuse d'inscrire ces noms dans le registre, alors qu'il peut le faire.

Je ne sais plus quoi dire ou faire dans ce pays où l'on n'émet que des voeux pieux au sujet de la mise en oeuvre d'un registre national des délinquants sexuels. Le gouvernement tient compte de tout ce que j'ai inclus dans le projet de loi initial d'initiative parlementaire, mais dans les deux dernières pages il bousille tout, vraiment tout.

Comment? Tout d'abord, après la sanction royale, ce registre ne comportera aucun nom. Pour que le nom d'un délinquant sexuel figure au registre, si jamais nous avons la chance que cela se produise, ce délinquant doit sortir de prison, commettre un autre délit sexuel, retourner en prison, purger sa peine et là, son nom sera inscrit dans le registre.

A-t-on déjà entendu quelque chose d'aussi stupide? Je ne vois pas du tout comment les gens qui sont actuellement à l'écoute pourraient voter pour les gens d'en face. Leur traitement de ce dossier est une honte.

Une voix: Voyons donc.

M. Randy White: Le ministre dit «Voyons donc». Quelle excuse le gouvernement a-t-il pour ne pas rendre cette mesure rétroactive? Je demande au ministre de me donner une seule bonne raison. Il en est incapable.

Les autres problèmes sont tout aussi graves et il est scandaleux de compter sur les avocats pour s'occuper de certaines questions. Voici une autre raison. Les délinquants enregistrés auront le droit d'interjeter appel d'une ordonnance d'enregistrement. En d'autres termes, plutôt que de désigner les infractions sexuelles sous lesquelles serait automatiquement inscrit le nom des délinquants dans le registre, la mesure législative prévoit qu'il leur est possible d'en appeler d'une ordonnance d'inscription. Peut-on imaginer pire stupidité? Cela veut dire que les criminalistes gagneront davantage, passeront plus de temps devant les tribunaux et en consacreront moins aux victimes.

Par surcroît, le projet de loi obligerait l'avocat de la Couronne à faire une demande au tribunal pour que le nom du délinquant soit inscrit au registre au moment du prononcé de la sentence. C'est le comble de la bêtise.

J'ai assisté à de nombreuses audiences de détermination de la peine où l'accusé avait déjà commis des agressions. Je pense par exemple à l'affaire Armbruster, cet individu qui avait déjà été condamné à 63 reprises, entre autres pour agression sexuelle contre sa grand-mère. Il aurait dû être désigné délinquant sexuel dangereux, mais l'avocat de la Couronne n'en a pas fait la demande parce qu'il a pensé que sa requête serait rejetée. Or, l'individu avait déjà été déclaré coupable dans 63 cas.

(1725)

Il est ridicule de laisser la question aux mains d'avocats dans une cour. Nous devons éliminer l'arbitraire et rendre la chose obligatoire. Dès qu'un individu est condamné pour une infraction sexuelle, la désignation devrait être automatique.

Comme si cela ne suffisait pas, le projet de loi offre une échappatoire aux délinquants sexuels: il leur suffit de démontrer que leur enregistrement en tant que délinquants sexuels leur causerait plus de préjudice que cela ne servirait le bien public. Il appartiendrait aux juges de prendre la décision.

J'ai examiné de nombreuses décisions rendues récemment par des juges, en particulier dans le domaine des drogues, et on a peine à comprendre sur quoi ils se fondent pour rendre leurs décisions. Comment pouvons-nous laisser, dans la loi, une échappatoire qui permettrait à un juge de décider si le fait d'inscrire le nom d'un délinquant sexuel dans le registre lui causerait plus de préjudice que cela ne servirait le bien public? Comment est-il possible de mesurer ces choses? Pourquoi le gouvernement fait-il cela? Le sens commun ne règne-t-il plus dans les rangs d'en face?

Lorsqu'il s'est réveillé, le ministre a semblé un peu confus. Qu'estce qui ne va pas chez les gens de l'autre côté? Ne comprennent-ils pas qu'on ne peut pas laisser des questions de ce genre à la discrétion des juges et des avocats?

On laisse aux juges et aux avocats le soin de décider si une personne, aussi mauvaise soit-elle, doit être inscrite dans le registre des délinquants sexuels, mais, de toute façon, elle n'y sera pas inscrite à moins de récidiver. C'est à n'y rien comprendre.

Je vis probablement l'un des moments les plus décevants depuis mon arrivée à la Chambre des communes, il y a dix ans. Nous avons consacré beaucoup de temps à la rédaction du projet de loi original, dont le gouvernement a repris le contenu à peu près intégralement dans le projet de loi à l'étude, mais en y ajoutant les trois éléments suivants: la discrétion des juges, la discrétion des avocats de présenter une demande et la non-rétroactivité, le gouvernement a tout fait rater.

Franchement, je ne puis m'empêcher de penser que le gouvernement ne veut pas de ce projet de loi et qu'il y a ajouté ces trois éléments, qui ne serviront ni les victimes de crimes ni la population canadienne, dans l'espoir qu'il finira par mourir au *Feuilleton*.

Et cela nous force, moi et mes collègues, à voter contre une mesure que nous réclamons à grands cris depuis longtemps. Nous avons en effet tellement gêné le gouvernement, à l'instar des groupes de policiers et de défense des droits des victimes, qu'il a finalement consenti à présenter un projet de loi sur le sujet. Mais voilà maintenant qu'il inclut ces trois éléments, qui rendent le projet de loi inutile et nous obligent à voter contre pareille mesure.

J'ai vu cette tactique politique, qui consiste à présenter des projets de loi omnibus comportant tellement d'éléments que l'opposition ne peut faire autrement que de s'y opposer, être employée plus que de raison à la Chambre des communes. On doit voter contre le projet de loi à l'étude en raison de l'obstacle que le gouvernement dresse devant nous.

Il y a beaucoup de délinquants sexuels en liberté. Les gens qui nous écoutent ici ou à la télévision ne savent pas s'il y en a un qui habite dans leur quartier ou à côté de chez eux. Ils l'auraient su si le gouvernement avait suivi le projet de loi que nous avions présenté à l'origine. Malheureusement, les gens ayant pour voisin un délinquant sexuel resteront dans l'ignorance parce que le gouvernement a jugé bon de les priver de cette information pour les cinq à huit prochaines années, en se gardant de consigner dans la base de données les délinquants qui sont actuellement en prison.

• (1730)

Il y a une chose que je puis dire au sujet du projet de loi, c'est que je suis profondément déçu de la façon dont le gouvernement a abordé ces deux ou trois points. Je suis vraiment fort attristé de voir comment on traite les victimes dans notre pays. Des Canadiens innocents risquent d'en payer le prix. Ils ne sauront jamais qui est leur voisin. Et la police ne le saura pas non plus. Ces trois amendements ont rendu le projet de loi inutile. Je ne crois pas que le gouvernement ait vraiment eu l'intention de mettre en application un projet de loi efficace.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat et de représenter tous les électeurs de la circonscription de Saanich—Gulf Islands. Je veux faire quelques observations sur le registre des délinquants sexuels.

Il importe de souligner que, le 13 mars 2001, mon collègue, le député de Langley—Abbotsford, a présenté une motion de l'Alliance canadienne à l'occasion d'une journée réservée à l'opposition, motion préconisant l'établissement d'un registre national des délinquants sexuels. Cette motion prévoyait un échéancier et précisait que le gouvernement devait avoir créé ce registre au plus tard en janvier 2002. Encore une fois, cette motion a été discutée il y a plus de deux ans, et le gouvernement a mis plus d'un an pour arriver à ce résultat. Maintenant que c'est enfin chose faite, comme mon collègue l'a dit, je pense que le tout laisse beaucoup à désirer pour trois raisons principales.

Tout d'abord, l'aspect le plus troublant du projet de loi concerne son caractère non rétroactif. Il y a littéralement des milliers de délinquants sexuels. Il y a des individus comme Karla Homolka, qui sera libérée dans les années, voire les mois à venir. Son nom ne figurera pas dans le registre. Il y a des milliers d'autres individus aussi peu recommandables dont on n'inscrira pas le nom dans le registre pour protéger la population.

On dit que le taux de récidive peut aller jusqu'à 50 p. 100; dans certains cas, il est de 40 p. 100. Quoi qu'il en soit, il est indiscutablement élevé. Certains estiment que c'est presque une maladie. Les prédateurs d'enfants, les agresseurs d'enfants et les pédophiles commettent des délits. Ils s'en prennent aux plus vulnérables de notre société et ils les agressent. Je dois poser la question suivante: Qui essayons-nous de protéger? Envers qui avons-nous un devoir? J'ose croire que tous les députés veulent protéger les personnes les plus innocentes et les plus vulnérables de notre société.

Ma fille a huit ans aujourd'hui, et je n'arrive pas à concevoir qu'un parent réussisse à continuer de fonctionner lorsque quelque chose arrive à un enfant aussi innocent, jeune et vulnérable. Je serais horrifié si quelque chose comme cela arrivait.

À titre de parlementaires, nous pourrions faire beaucoup pour réduire les risques que ce genre d'incident se produise, et nous pourrions, le cas échéant, multiplier les chances de protéger les victimes avant que leur vie soit en danger.

À mon avis, lorsqu'il existe des registres efficaces des délinquants sexuels, à partir du moment où un enfant est enlevé par un prédateur sexuel ou quelqu'un d'autre, si les autorités peuvent consulter une base de données et faire une recherche dans le secteur immédiat pour déterminer s'il y a des prédateurs sexuels vivant dans un rayon d'un kilomètre, par exemple, il y a beaucoup plus de chances qu'on retrouve la personne ou l'enfant avant qu'il soit assassiné ou mis en danger.

Nous devons nous demander ce que nous tenons vraiment à réaliser avec le projet de loi. Je m'interroge simplement sur le fait que nous pouvons le rendre rétroactif. J'estime que nous aiderons probablement plus les prédateurs sexuels que nous leur nuirons en inscrivant leur nom dans un registre. Ceux qui sont des cas-limites ou qui sont moins dangereux ne récidiveront peut-être pas s'ils savent que leur nom figure dans un registre et qu'on pourra les retracer facilement. Nous disposons aujourd'hui de moyens tellement étonnants, telles les empreintes génétiques. Et pourtant, à lire le projet de loi, on dirait que nous avons perdu cela de vue.

• (1735)

Il est absolument et parfaitement inacceptable que le projet de loi ne soit pas rétroactif. C'est la seule véritable lacune du projet de loi mais, à cause de cette seule lacune, je ne peux pas appuyer le projet de loi. Le projet de loi présente d'autres faiblesses qui ne m'empêcheraient pas de l'appuyer, mais je ne peux pas l'appuyer du seul fait qu'il n'est pas rétroactif et que la banque de données sera vide.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer la chose. Il vient d'adopter une motion empêchant tout amendement, ce qui est extrêmement malheureux.

Le projet de loi devrait être rétroactif. Nous devrions chercher à protéger les membres les plus vulnérables de notre société, à protéger les victimes et non les prédateurs sexuels, les délinquants et les pédophiles. Nos priorités semblent malheureusement mal placées.

Le projet de loi C-23 présente deux autres faiblesses.

Premièrement, même si le projet de loi est adopté, une personne reconnue coupable d'agression sexuelle ne sera pas inscrite dans le registre. Oublions l'effet rétroactif, une idée à ce point inacceptable qu'on n'a pas daigné l'inclure, et regardons vers l'avenir. Une reconnaissance de culpabilité ne suffit pas pour que le nom du délinquant soit inscrit dans le registre. Le procureur de la Couronne devra présenter une demande pour chaque cas individuel. Ça aussi c'est rétrograde. L'inscription devrait se faire d'office lorsqu'une personne est reconnue coupable d'une agression sexuelle, et nous pourrions dresser la liste de toutes les agressions.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi un rédacteur légiste, voire un gouvernement responsable, accepte cette façon de faire. C'est absolument illogique.

Qui plus est, il existe une autre échappatoire qui avantage les délinquants sexuels. Ils peuvent demander à ne pas figurer dans ce registre s'ils sont en mesure de prouver que leur enregistrement en tant que délinquants sexuels leur causerait plus de préjudice que cela ne servirait le bien public. Je ne sais plus quoi penser. Il ne s'agit pas d'une personne qui est accusée ou qui pourrait avoir commis une infraction. C'est de délinquants sexuels qu'il s'agit. L'individu est passé devant les tribunaux, a été jugé et déclaré coupable. Pourtant, on craint que son enregistrement ne lui cause plus de tort que ne subirait la société s'il n'était pas enregistré. Encore une fois, on fait les choses à l'envers. Il s'agit de nos enfants, les membres les plus vulnérables de la société. Je ne puis croire qu'un député puisse y souscrire, pourtant c'est ce qui est prévu dans le projet de loi.

Les députés ont voté pour que le gouvernement crée un registre des délinquants sexuels et, deux ans plus tard, voilà que c'est le mieux qu'il puisse faire. Il y a lieu de se demander si le gouvernement est apte à gouverner. Je suis sérieux. Devant un tel projet de loi, il y a lieu de se poser la question.

Pour résumer, premièrement, il est absolument et tout à fait insatisfaisant que le projet de loi ne soit pas rétroactif. Ce seul fait suffit à nous inciter à voter contre. Deuxièmement, même si une personne a été jugée et inculpée d'un crime sexuel, cette personne ne figurera pas sur le registre. C'est seulement à la demande de la Couronne qu'elle y sera inscrite, alors que ce devrait être fait automatiquement. La personne devrait être inscrite automatiquement dans le registre. Troisièmement, si un délinquant sexuel inculpé peut démontrer que son enregistrement en tant que délinquant sexuel lui causerait plus de préjudice que cela ne servirait le bien public, il peut en être dispensé. J'imagine que, si l'on apparaît dans le registre des délinquants sexuels, ce fait encourage plutôt à ne pas récidiver.

● (1740)

Je demande instamment au gouvernement de permettre qu'un amendement soit présenté pour que le projet de loi devienne à tout le moins rétroactif. Autrement, il serait tout à fait inutile.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote est reporté à 10 heures demain.

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a entente, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, pour reporter au mardi 8 avril à 15 heures le vote par appel nominal sur la motion voulant que la question soit mise aux voix maintenant.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si ma proposition peut obtenir le consentement des partis.

Je crois que le gouvernement s'apprête à mettre à l'ordre du jour le projet de loi C-13, conformément à ce qui a été annoncé. Je suis le prochain orateur pour ce projet de loi, qui est à l'étape de la troisième lecture. J'ai droit à 40 minutes pour faire mon discours, mais je crois que la Chambre va passer aux affaires émanant des députés dans 10 minutes. Pour ne pas interrompre mon discours, je me demande s'il y a consentement unanime pour qu'on puisse passer immédiatement aux affaires émanant des députés.

● (1745)

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre consent-elle à dévancer l'horaire de dix minutes et à commencer l'étude des initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 17 h 45, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.) propose que le projet de loi C-398, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage des aliments), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, plus que jamais les Canadiens souhaitent protéger leur santé en améliorant leur alimentation. Le gouvernement du Canada a commencé à encourager leurs efforts et il devrait continuer à le faire.

Plus tôt cette année, le ministre de la Santé a fait un grand pas en ce sens en exigeant que tous les fabricants affichent des informations complètes sur la valeur nutritive de la plupart des aliments vendus dans les magasins de détail. Ce faisant, le Canada a emboîté le pas aux États-Unis, à l'Australie, au Brésil, à la Nouvelle-Zélande et à une demi-douzaine d'autres pays en développement ou industrialisés qui obligent maintenant les fabricants de produits comestibles à indiquer la quantité des principaux éléments nutritifs contenus dans les aliments préemballés.

Ces règlements, entrés en vigueur en janvier cette année, avait été annoncés à l'automne 2000. Je m'occupe de l'étiquetage des aliments depuis 1989 et j'ai été très heureux de voir que les règlements proposés se rapprochaient étroitement du projet de loi que j'avais présenté à l'époque. Ce projet de loi avait obtenu l'appui général des Canadiens et des parlementaires de tous les partis.

Les économistes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada considèrent que l'étiquetage obligatoire indiquant la valeur nutritive des aliments entraînera des changements dans les habitudes alimentaires dont les avantages, au titre des économies de coûts en soins de santé et des gains de productivité, seront 20 fois plus importants que les coûts liés à la modification des emballages.

Il est très rare que les députés soient appelés à appuyer des politiques promettant de tels gains économiques. Mon projet de loi propose tout simplement d'appliquer l'étiquetage obligatoire à d'autres genres d'aliments afin de générer plus d'avantages économiques et de bienfaits pour la santé.

Initiatives parlementaires

De nombreux Canadiens suivent ce débat. L'appui à l'égard des mesures proposées dans le projet de loi C-398 s'étend bien au-delà de cette enceinte parlementaire.

Même si ce débat n'a pas été annoncé longtemps à l'avance, j'ai déjà recu de très nombreuses lettres d'appui de groupes de citoyens et d'intervenants de la santé depuis vendredi dernier. La liste est longue. Je vais en nommer quelques-uns pour montrer à la Chambre l'ampleur de cet appui. Dans la liste, on trouve notamment la Fédération Nationale des Retraités et Citoyens Âgés; le Community Nutritionists Council of British Columbia; la Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique; le Réseau canadien pour la santé des femmes; l'Union des consommateurs; le Conseil de la politique alimentaire de Toronto; la Société canadienne de physiologie de l'exercice; le réseau HEAL du nord de la Colombie-Britannique; le National Eating Disorder Information Centre; le National Retired Workers' Advisory Council; et le Centre for Science in the Public Interest, une organisation non partisane de protection de la santé des consommateurs appuyée financièrement par plus de 100 000 abonnés à sa lettre de nouvelles sur l'alimentation, la Nutrition Action Healthletter.

Il est essentiel que les consommateurs aient facilement accès à des renseignements utiles sur la composition nutritive des aliments, si nous voulons contribuer à alléger le coût humain et économique des maladies liées au régime alimentaire, qu'on estime à 6,3 milliards de dollars en soins de santé et pertes de productivité. Au Canada, ces maladies sont la cause de 25 000 décès par année: maladies cardiovasculaires, cancer et diabète. Si nous ne faisons rien, il est probable que ces coûts augmenteront substantiellement dans les années à venir à cause de la hausse des coûts des médicaments, du vieillissement de la génération du baby-boom et du taux croissant d'obésité.

L'Organisation mondiale de la santé a également reconnu que le régime alimentaire joue un rôle central dans la prévention des maladies. Dans son *Rapport sur la santé dans le monde* d'octobre 2002, l'OMC a estimé qu'on pourrait augmenter l'espérance de vie en bonne santé de peut-être 6,5 ans dans des pays comme le Canada en écartant les 25 principaux risques évitables. Toutefois, le rapport a constaté que, dans des pays comme le Canada, à peu près tous les décès évitables étudiés s'expliquent par quatre facteurs liés au régime: le taux de cholestérol sanguin, l'hypertension, l'obésité et une faible consommation de fruits et de légumes, sans oublier l'inactivité et le tabagisme.

• (1750)

Des observations de plus en plus nombreuses révèlent que les efforts de promotion de la santé peuvent réduire les frais médicaux et les pertes de productivité. Des études établissent que chaque dollar investi dans la promotion de la santé se traduit par des économies de 4 à 5 dollars. Dans un rapport récent, la vérificatrice générale signale: «On estime que les activités préventives en matière de santé sont de 6 à 45 fois plus efficaces que les interventions visant, après coup, à régler les problèmes de santé.»

Comme je l'ai dit, le gouvernement fédéral a annoncé le 1 er janvier 2003 cet excellent règlement sur l'étiquetage nutritionnel, qui est d'application obligatoire. Il devrait se traduire par une baisse des pertes économiques directes et indirectes attribuables aux maladies liées au régime alimentaire d'au moins 5 milliards de dollars au cours des vingt prochaines années, en réduisant le nombre des décès prématurés et des invalidités attribuables aux maladies coronariennes, aux ACV, au cancer et au diabète.

Initiatives parlementaires

Cela représente un rendement estimatif qui est vingt fois plus élevé que les dépenses engagées par le secteur privé pour modifier l'étiquetage des aliments. Les économies prévues, bien qu'elles constituent un point de départ impressionnant, ne représentent que de 4 à 7 p. 100 de l'ensemble des coûts des maladies liées au régime alimentaire. Mon projet de loi vise à accroître ces avantages économiques et sanitaires.

Par exemple, le nouveau règlement ne s'applique pas à la viande, à la volaille et aux poissons et fruits de mer frais, exception faite de la viande hachée, ni aux aliments vendus dans les restaurants. Le projet de loi C-398 vise notamment à combler ces deux importantes lacunes

L'information sur la nutrition est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de choisir les viandes, la volaille et les poissons et fruits de mer, car la composition nutritive de ces aliments varie et on ne peut l'estimer avec exactitude par un simple examen visuel.

Par exemple, d'après le département de l'Agriculture des États-Unis, une portion de trois onces de bifteck de ronde grillé et dégraissé ne contient qu'un gramme de lipides saturés, tandis qu'une portion de trois onces d'épaule de porc grillée contient quatre grammes de lipides saturés. C'est une différence de teneur en lipides saturés du simple ou double entre deux coupes de viande de la même taille. Il est fort peu probable que le consommateur, en les regardant, saurait que l'une contient quatre fois plus de lipides saturés que l'autre.

Certains lobbyistes de l'industrie de la viande ont réussi à convaincre le gouvernement d'exempter la viande fraîche de l'étiquetage nutritionnel car, selon eux, ils n'avaient pas de profil nutritionnel représentatif fiable pour les nombreuses coupes de viande. Toutefois, le Centre d'information sur le boeuf, qui est une division de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, affiche sur son site Web des renseignements détaillés sur la teneur nutritionnelle de 106 coupes de boeuf. D'autres organismes fournissent des renseignements similaires, ce qui semble réfuter les déclarations de l'industrie concernant le manque d'information.

Certains de ces groupes collaborent apparemment avec les fonctionnaires fédéraux pour calculer ces chiffres. Le projet de loi donne un point focal à ces discussions techniques. Le projet de loi C-398 obligerait les fabricants à faire part de ces renseignements aux consommateurs afin qu'ils puissent choisir le genre de viande dont la teneur en lipides saturés, en vitamines et en minéraux est acceptable pour eux.

Le projet de loi C-398 offre une adaptation pratique des règles d'étiquetage nutritionnel pour les chaînes de restaurants. Dans le projet de loi, les restaurants ayant un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions de dollars, et à toutes fins pratiques cela signifie les chaînes de restaurants, seraient obligés d'afficher le nombre de calories sur leurs tableaux de menus. Les restaurants qui servent à table seraient obligés d'indiquer le nombre de calories et la quantité de lipides saturés et de lipides trans sur leur menu, où il y a plus de place.

Nous sommes bien conscients des torts que peuvent faire à notre santé les repas que nous prenons dans les restaurants et dans des établissements de restauration rapide. Nos horaires surchargés ressemblent davantage à la vie de nos électeurs, surtout ceux qui ont des enfants en bas âge, que nous ne le pensons. Malheureusement, les maladies cardiaques ont interrompu ou ralenti le travail de plusieurs de nos collègues de la Chambre. De même, une mauvaise alimentation tue chaque année des milliers de Canadiens victimes de

cancers, de maladies cardiovasculaires et de diabète liés à leur alimentation.

Les Canadiens dépensent 30 p. 100 de leur budget alimentaire en repas pris au restaurant et à la cantine, or il est virtuellement impossible de trouver des renseignements sur la teneur nutritionnelle des aliments dans les restaurants. Pour pouvoir choisir des aliments sains, les Canadiens devraient pouvoir voir au point de vente les renseignements pertinents pour leur santé qui les guideront dans leur choix de menus. La teneur en calories, par exemple, est au moins aussi importante que le prix quand on choisit un produit et elle est au moins aussi difficile que le prix à évaluer, pourtant seulement le prix est affiché sur les menus.

(1755)

Nous ne nous attendons sûrement pas à ce que les consommateurs consultent les sites Web des entreprises pour déterminer le prix des aliments ou encore à ce qu'ils demandent aux serveurs de les informer du contenu en sodium ou en lipides saturés de tous les mets figurant au menu, afin de déterminer s'ils correspondent à leurs objectifs en matière de nutrition. Ces quelques renseignements pourraient très facilement, et à peu de frais, être mentionnés sur les menus ou encore sur les affiches dans les chaînes de restaurant. Si ces renseignements étaient fournis, je suis convaincu que nos habitudes alimentaires s'amélioreraient.

Dans le cas des aliments préemballés, le projet de loi C-398 propose que la liste des ingrédients indique le pourcentage, en poids, des principaux ingrédients, surtout des fruits, des légumes, du sucre ajouté et des céréales à grain entier. Cela devrait contribuer à prévenir la diffusion de renseignements trompeurs, comme les étiquettes de cocktails de fruits qui ne renferment essentiellement que du sucre et de l'eau ou encore des produits «faits de grain entier» qui contiennent essentiellement de la farine raffinée. Cela aidera aussi les consommateurs à choisir des produits contenant plus d'ingrédients sains ou alors moins d'ingrédients malsains.

Les scientifiques s'entendent généralement sur les bienfaits associés à la consommation de portions adéquates de fruits, de légumes, de légumineuses et de produits à grains entiers et sur les effets nocifs sur la santé de la consommation d'aliments à forte teneur en sucre ajouté. Par exemple, selon les scientifiques, la forte consommation de fruits et de légumes réduirait le risque de plusieurs types de cancer, d'accident vasculaire cérébral et d'hypertension. Pourtant, environ les deux tiers des Canadiens ne consomment pas les cinq à dix portions de fruits et de légumes recommandées chaque jour. Bien des aliments transformés qui sont censés contenir des fruits et des légumes ne renferment en fait qu'un très faible pourcentage de ces ingrédients, sans qu'il n'en soit fait mention sur les étiquettes.

L'Organisation mondiale de la santé a diffusé, en mars 2003, un rapport intitulé «Alimentation, nutrition et prévention des maladies chroniques» dans lequel elle mentionne que de nombreux aliments comportent des facteurs de protection ou des facteurs de risque associés à certaines maladies chroniques qui ne peuvent pas encore s'expliquer uniquement par les effets métaboliques des éléments nutritifs en cause.

Le rapport de l'OMS a relevé 14 catégories d'aliments souvent utilisés comme ingrédients dans les aliments transformés, et qui jouent un rôle très importants en tant qu'agents de causalité des maladies chroniques non contagieuses ou de protection contre ces maladies. Outre l'allaitement et la consommation d'éléments nutritifs en quantité suffisante, le rapport de l'OMS a déterminé qu'il existe des preuves convaincantes ou probables établissant un lien entre les maladies cardiovasculaires, le cancer ou le diabète de type II et les aliments et ingrédients suivants: les aliments protecteurs tels que les fruits; les légumes, en excluant les tubercules; les céréales à grains entiers; les légumineuses; le poisson et les huiles de poisson; les noix non salés, à la condition de ne pas en consommer excessivement; et les aliments causatifs tels que les aliments et les boissons auxquels sont ajoutées d'importantes quantités de sucre; certains poissons salés ou fermentés; les viandes conservés comme la saucisse, le salami, le bacon et le jambon; ainsi que les viandes salées, les cornichons et d'autres aliments.

Les cinq catégories d'ingrédients énumérées dans le projet de loi C-398, soit les fruits, les légumes, les céréales à grains entiers, les légumineuses et les sucres ajoutés, constituent un sous-ensemble pratique des 14 catégories d'ingrédients qui, selon le rapport de l'OMS, sont liés au risque de maladies chroniques.

En terminant, la prévention des maladies est la façon la plus directe de réduire les pressions financières qui s'exercent sur le système de santé parce qu'elle se traduit par une diminution des besoins de services de santé et une plus grande capacité des Canadiens à contribuer au financement des soins de santé par le truchement d'une meilleure productivité en demeurant en santé.

Des renseignements valables peuvent aider les consommateurs à prendre des décisions favorisant la prévention des maladies. Un consommateur informé est un consommateur éclairé. Un consommateur éclairé est un consommateur en santé, un consommateur qui contribuera à réduire le plus possible le budget de plus en plus important des soins de santé. C'est la raison pour laquelle l'étiquetage nutritionnel est devenu obligatoire le 1^{er} janvier 2003. Mon projet de loi élimine quelques échappatoires laissés par des omissions dans le Règlement. Nous gagnerons tous directement par son adoption du fait qu'il contribuera à améliorer nos habitudes alimentaires et à prévenir de nombreuses maladies comme les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète. Je demande à tous mes collègues d'appuyer le projet de loi.

● (1800)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire C-398, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues. Ce projet de loi exigerait que soit apposée une étiquette précisant, en anglais et en français, la valeur nutritive des aliments dans le cas de la viande, de la volaille ou des fruits de mer importés ou emballés aux fins de la vente au détail. Cette mesure s'appliquerait aux entreprises dont le revenu brut annuel est supérieur à 500 000 \$. La loi exigerait que les aliments vendus pour consommation immédiate dans les restaurants, les hôtels et les machines distributrices, par exemple, comprennent une étiquette précisant notamment le nombre de calories et la teneur en gras. Cette mesure s'appliquerait aux entreprises dont le revenu brut annuel est supérieur à 10 millions de dollars. La loi exigerait que les aliments préemballés comprenant de nombreux ingrédients précisent le pourcentage en poids des ingrédients importants et «inscrits».

L'intention du projet de loi est noble: fournir aux Canadiens plus d'information concernant les aliments qu'ils consomment. Qui n'accueillerait pas favorablement la perspective d'obtenir plus de renseignements concernant ce qu'il consomme chaque jour pour avoir de l'énergie et demeurer en vie?

Initiatives parlementaires

Nous vivons à une époque où les Canadiens assument une responsabilité de plus en plus grande à l'égard de leur santé. On a dit ce matin à la radio que les Canadiens qui vivent le plus longtemps viennent de la Colombie-Britannique. J'en suis ravi, car je viens de cette province. Selon moi, ce phénomène tient en grande partie au fait que les gens assument la responsabilité de leur santé et de la prévention des maladies.

Selon Santé Canada, le fardeau que représente la mauvaise alimentation au Canada sur le plan de la santé est de 6,3 milliards de dollars annuellement, y compris des coûts directs de 1,8 milliard de dollars pour les soins de santé. Pourtant, intégrer dans la réalité le noble objectif de fournir ou d'exiger plus de renseignements en matière de santé n'est pas toujours chose facile. C'est ce que nous a appris le débat concernant l'étiquetage des aliments comprenant des OGM.

L'Alliance canadienne entretient certaines préoccupations au sujet de cette mesure législative. Je profiterai de mon intervention pour aborder aujourd'hui quelques-unes de mes préoccupations.

Santé Canada a annoncé le 1^{er} janvier 2003 un nouveau règlement concernant les aliments préemballés. On peut comparer la teneur de ce règlement à celle de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Le nouveau règlement précise que le tableau de la valeur nutritive est désormais obligatoire sur la plupart des étiquettes d'aliments et que l'on doit y retrouver la valeur calorique et la teneur en 13 nutriments. Au nombre des aliments exemptés figurent les fruits et les légumes frais, les viandes et la volaille crues et les aliments vendus dans des restaurants. Le projet de loi C-398 éliminerait les exemptions dans le cas de la viande et des aliments vendus dans les restaurants. Santé Canada a sans doute de bonnes raisons d'exempter les viandes et les aliments vendus dans les restaurants. Nous avons une bonne idée de ce qui le pousse à le faire, et j'y reviendrai sous peu.

Il convient de souligner que Santé Canada accorde aux sociétés jusqu'à concurrence de trois ans pour mettre en oeuvre les changements, et que cette limite passe à cinq ans dans le cas des petites entreprises. Le projet de loi C-398 dont nous sommes saisis entrerait en vigueur après deux ans. Je ne connais pas la raison de cet écart.

J'aimerais dire quelques mots sur certaines de mes propres préoccupations. Si le projet de loi C-398 était adopté, ce sont tout particulièrement les restaurants et les clients qui les fréquentent qui en subiraient les conséquences. S'il était adopté, ce projet de loi exigerait que les chaînes de restaurants indiquent la valeur calorifique de leurs produits sur leurs panneaux ainsi que le contenu en gras et en sodium des divers aliments inscrits au menu. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires affirme que cette proposition serait très peu réaliste et qu'elle serait impossible à appliquer pour les exploitants de services alimentaires.

L'Association avance que bon nombre de restaurants modifient sans cesse leurs menus et que les divers plats sont agencés de nombreuses façons. L'ACRSA souligne également que le nombre des ingrédients utilisés par la plupart des restaurants ainsi que les possibilités de permutation atteignent des proportions incroyables.

● (1805)

Je peux illustrer ces paroles par une citation attribuable à l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires:

Initiatives parlementaires

Un sandwich composé de cinq ingrédients seulement (par exemple du pain, de la viande, du fromage, de la laitue et des tomates) peut être commandé de 120 façons différentes. Un sous-marin composé de 10 ingrédients pourrait mener à 3 628 800 combinaisons. Si on passe à 15 ingrédients, on obtient 1,3 billion de combinaisons possibles, ce qui rend l'inscription de la valeur calorifique ou du contenu en gras sur un menu ou un panneau virtuellement impossible pour la grande majorité des articles inscrits sur les menus des restaurants.

L'un des éléments importants relevés par l'ACRSA est que les chaînes nationales et les restaurants franchisés dirigent des milliers d'entreprises différentes, chacune équivalant à une petite entreprise. Bon nombre de ces opérateurs font affaire avec des fournisseurs locaux, ce qui peut entraîner de grandes différences dans les ingrédients utilisés pour des articles similaires.

Tout cela complique énormément le problème. Il convient de noter que la plupart des chaînes de restaurants fournissent déjà sur demande des informations nutritionnelles sur leurs produits. Ces renseignements peuvent inclure des détails à l'intention des personnes souffrant de diabète ou d'allergies qui sont souvent plus précis que ce que prévoient les dispositions du projet de loi. J'ai une fille qui a une allergie potentiellement mortelle aux arachides. Je sais combien les gens doivent être prudents dans les cas d'allergies.

Cela illustre quelques-unes des conséquences du projet de loi C-398 pour les chaînes de restaurants à service rapide. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires fait remarquer que le projet de loi viserait également les chaînes de restaurants à service complet et la restauration d'hôtel, où le choix des mets inscrits au menu est beaucoup plus vaste, où ces mets changent fréquemment et où les spéciaux du jour sont monnaie courante.

L'analyse en laboratoire qu'il faut effectuer pour déterminer la valeur nutritive d'un seul article inscrit au menu peut coûter plus de 150 \$ et prend généralement au moins deux semaines. Cela ne peut pas fonctionner, et nous pouvons être certains que ces coûts seront refilés au consommateur.

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires dit que, compte tenu des coûts et des délais, il serait impossible pour une vaste majorité de grandes et de petites entreprises de restauration et de services alimentaires de respecter les exigences énoncées dans ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je veux parler des dispositions du projet de loi qui concernent les étiquettes mettant les ingrédients en évidence et soulever quelques préoccupations que suscitent ces dispositions. On trouve ces dispositions dans les amendements que le projet de loi vise à apporter à l'article 5.3 de la Loi sur les aliments et drogues. Le projet de loi C-398 précise que, lorsque l'étiquette d'un aliment:

...met en évidence un ingrédient au moyen de mots ou d'images, elle doit préciser —au moyen de caractères d'une taille au moins égale à la moitié de celle des caractères du nom usuel de l'aliment—le pourcentage en poids de cet ingrédient inscrit: a) soit à côté de ces mots ou images; b) soit à côté du nom usuel de l'aliment.

Ces dispositions sont complexes et portent à confusion. Qui déterminera si les étiquettes mettent les ingrédients en évidence et comment fera-t-on pour le déterminer? Cette formule ne peut pas fonctionner. Les normes d'étiquetage proposées par Santé Canada sont plus faciles à appliquer.

Je dirai en terminant que l'intention de ce projet de loi est louable. J'espère avoir montré que certaines dispositions du projet de loi sont encombrantes, qu'elles portent à confusion et qu'elles sont tout simplement impossibles à appliquer. Nous ne devrions pas imposer un fardeau réglementaire inutile aux usines de transformation des aliments, aux importateurs et aux chaînes de restaurants. Nous

devons examiner les répercussions financières de ces dispositions sur ces importateurs, sur ces usines de transformation, sur ces restaurants et, bien entendu, sur le consommateur. Je m'opposerai à ce projet de loi.

● (1810)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, très rapidement, puisqu'il s'agit d'une affaire émanant des députés et donc, qu'il fait l'objet d'un vote libre chez nous, je voudrais suggérer à mes collègues d'appuyer le projet de loi.

J'avoue que j'ai été un peu réservé par le passé quant au projet de loi qu'a déposé le député de Scarborough-Sud-Ouest. Toutefois, cette fois-ci, cela m'apparaît dicté par le bon sens.

Il y a un réflexe qui a toujours caractérisé cette Chambre, soit celui d'être prudent lorsqu'il s'agit de changer l'étiquetage auquel les détaillants doivent se conformer. Je me rappelle que lorsque s'est tenu un débat au Comité permanent de la santé au sujet de l'information qui devait figurer sur les paquets de cigarettes, les compagnies de tabac étaient venues nous voir au comité. On nous disait: «Ce sera la fin de l'industrie du tabac. Il y aura des mises à pied. On ne pourra jamais supporter les coûts liés à l'étiquetage obligatoire.» Santé Canada avait demandé aux grandes compagnies manufacturières de produits de la cigarette, soit aux cigarettiers, de donner des avertissements réglementaires et de les changer périodiquement dans l'année pour éviter la routine.

J'ai été membre du Comité permanent de la santé qui a étudié les règlements. Si on s'était laissés arrêter par les arguments de l'Alliance canadienne, nous ne serions jamais allés de l'avant.

Il est certain que lorsqu'on change l'étiquetage et l'information qui doivent être donnés aux consommateurs, il y a des coûts d'ajustement. Là n'est pas la préoccupation que les législateurs doivent avoir. La question qu'il faut se poser, c'est à savoir si cela est profitable pour le consommateur?

À mon avis, c'est profitable pour le consommateur d'avoir de l'information sur les grands nutriments et, par le biais de cette information, on espère qu'une vigilance accrue s'établira par rapport aux déterminants de la santé. Parmi ceux-ci, le plus important est l'alimentation.

Notre collègue de la majorité ministérielle nous rappelait qu'évidemment, c'est important pour économiser dans le système de santé et que c'est en lien avec les grandes maladies, comme le diabète et les maladies cardiovasculaires qui sont le fléau le plus important des temps présents.

Donc, ce projet de loi est positif. Il nous invite dès lors à donner de l'information sur le contenu concernant les grands nutriments dans la vente au détail et dans ce que nous allons manger dans les restaurants. Et cela devra mener à un changement de régime alimentaire.

Je suis très sensible à l'argument qui dit que 6,3 milliards de dollars de coûts sont liés aux maladies pouvant avoir des liens avec l'alimentation. Et tout ce qui peut être incitatif à changer nos pratiques sur le plan alimentaire doit être accueilli comme un élément plutôt positif.

Je comprends également que notre collègue a l'appui des grandes associations de consommateurs, des associations liées aux professionnels de la santé. Encore une fois, ayons toujours présent à l'esprit ce qui s'est passé pour les cigarettiers, soit ce qui s'est passé lorsque nous avons étudié les règlements liés au tabac.

Je ne veux pas prendre plus de temps à la Chambre. Je peux assurer notre collègue qu'il pourra compter sur moi pour faire une promotion active de son projet de loi auprès de mes collègues du Bloc québécois.

• (1815)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Madame la Présidente, je suis ravie de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-398, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage des aliments). Je remercie le député de Scarborough-Sud-Ouest d'avoir lancé ce débat et soumis à la Chambre une question importante qui mérite une sérieuse réflexion et un examen détaillé.

En notre qualité de députés, nous avons pris l'habitude de débattre des grandes questions de santé qui touchent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et ce, principalement à l'heure des initiatives parlementaires. Cela dénote malheureusement que, même si nous discutons toujours de questions importantes, le gouvernement ne démontre pas le leadership que les Canadiens attendent de lui en proposant des changements dans le cadre d'initiatives ministérielles.

Le gouvernement donne parfois l'impression de penser qu'il ne vaut pas la peine de faire la promotion de la santé si cela risque de modifier la marge de profit de qui que soit. C'est comme si ces questions lui semblaient banales ou totalement dénuées d'intérêt, ou s'il lui fallait les éviter afin de ne pas déranger les plans d'Industrie Canada.

Nous avons eu droit à ce genre de scénario à quelques occasions. Je tiens à rappeler brièvement les efforts que nous avons faits dans cette Chambre pour essayer de convaincre le gouvernement de s'intéresser sérieusement à cette question de l'étiquetage obligatoire des aliments transgéniques. On a discuté de ce sujet à la Chambre à de nombreuses reprises et dans diverses circonstances, notamment à l'occasion d'initiatives parlementaires ou de travaux de comités, mais le gouvernement a refusé jusqu'à maintenant de laisser le Parlement se prononcer sur la question, rendre une décision et faire des recommandations.

Je rappelle également le dossier de l'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées. Les députés se souviendront que j'ai soulevé cette question à la Chambre et que j'ai reçu un appui extraordinaire de la part de députés de tous les partis. Cependant, le gouvernement n'a pas encore pris de mesures concrètes en vue de prévenir les femmes enceintes du danger de consommer de l'alcool pendant la grossesse.

Il est important de continuer à soulever ces questions de promotion et de protection de la santé, et j'espère que le gouvernement répondra un jour aux voeux des parlementaires et des Canadiens qu'ils représentent.

Au coeur du projet de loi dont nous sommes maintenant saisis se trouve la question de fournir aux consommateurs canadiens de l'information sur la santé. C'est une question très importante. Rappelons-nous le rapport rendu public le mois dernier par l'Organisation mondiale de la santé, qui s'intitulait *L'alimentation, la nutrition et la prévention des maladies chroniques*. Dans ce rapport, on trouve des détails sur les preuves scientifiques concernant le lien entre le régime alimentaire et la maladie. Les auteurs du rapport pressent la communauté internationale de concevoir des stratégies pour lutter contre ces problèmes sérieux. Ils demandent des mesures novatrices et l'adoption de positions proactives par le gouvernement du Canada. C'est pourquoi le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis est si important.

Initiatives parlementaires

Il importe également de replacer dans son contexte le récent rapport Romanow, dans lequel est mis en évidence le besoin de faire davantage de prévention. Dans son rapport final, le commissaire Romanow nous a rappelé que plus de 90 p. 100 des cas de diabète chez les adultes et 80 p. 100 des cas de coronaropathie peuvent être évités à l'aide d'un régime alimentaire plus sain, combiné à un programme d'exercices physiques et de l'arrêt de la consommation de tabac. L'alimentation joue un rôle important dans le développement et le traitement de nombreuses maladies chroniques. La maladie de coeur, les ACV, le diabète, l'ostéoporose et de nombreuses formes de cancer frappent des dizaines de milliers de Canadiens et leur famille tous les ans.

Pas moins de 25 000 Canadiens meurent tous les ans de la maladie cardio-vasculaire, du cancer et du diabète seulement. Le prix à payer sur le plan humain est lourd pour les familles des disparus.

● (1820)

Il ne faut évidemment pas oublier que le coût financier est astronomique, non seulement pour les individus, mais aussi pour le système dans son ensemble. Ce coût est imputable à nos mauvaises habitudes alimentaires, aux choix mal éclairés qu'il nous arrive souvent de faire.

La députée de Churchill a souhaité que je dise aujourd'hui que pour les personnes qui, comme elle, souffrent d'un taux de cholestérol élevé, disposer d'informations appropriées et d'un étiquetage détaillé fait toute la différence, car il devient alors possible de faire des choix éclairés pour éviter d'avoir à prendre les médicaments anti-cholestérol qui sont très coûteux. Il ne faut surtout pas oublier ce facteur dans ce débat.

Le Canada perd près de 6,3 milliards de dollars par an au titre des dépenses en soins de santé et en productivité amoindrie du fait de maladies liées au régime alimentaire. Dans son rapport, M. Romanow a rappelé que, pour la seule année 1997, l'obésité a coûté aux Canadiens 1,8 milliard de dollars en soins de santé. D'après les propres calculs du gouvernement, 15,2 p. 100 des Canadiens étaient atteints d'obésité en 2001. Nous sommes aujourd'hui plus susceptibles d'être obèses que les adultes dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

Ce qu'il y a de dramatique dans tout cela, c'est que les maladies liées au régime alimentaire peuvent être évitées. Paradoxalement, le gouvernement a finalement reconnu l'importance de cerner les problèmes associés à l'alimentation et a pris l'initiative d'imposer l'étiquetage nutritionnel des aliments. Il a cependant refusé de faire en sorte que nous profitions de la moindre occasion pour informer les consommateurs au sujet de l'alimentation et de ses effets sur les taux de cholestérol.

C'est pourquoi nous devons nous pencher sérieusement sur cette mesure. Le projet de loi n'est peut-être pas parfait. Il comporte des aspects qu'un comité peut approfondir, mais globalement, il apporte une contribution importante au débat. Il devrait être approuvé et renvoyé à un comité permanent où il fera l'objet d'autres discussions et où des témoins viendront exprimer leurs points de vue.

Nous savons que l'association des hôtels et des restaurants a exprimé des inquiétudes. Nous savons que la mise en oeuvre et l'application de cette mesure de même que les coûts qu'elle pourrait occasionner suscitent des préoccupations. Ces préoccupations doivent être discutées au sein du comité qui sera saisi de la mesure et elles ne devraient, en aucune circonstance, faire obstacle aux débats que la Chambre pourrait tenir ultérieurement sur ce très sérieux projet de loi.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi C-398 a un objectif simple. Il prévoit que tous les produits alimentaires vendus dans les magasins de détail et à tout le moins dans les grandes chaînes de restaurants sont munis d'une étiquette indiquant leur teneur en éléments nutritifs importants pour la santé. Les Canadiens pourront ainsi mieux choisir les aliments les meilleurs pour eux-mêmes et leur famille en faisant les courses ou en commandant un repas au restaurant.

Actuellement, les Canadiens consacrent 30 p. 100 de leur budget alimentaire à des repas dans les restaurants et les cafétérias, et ce taux augmente. Pourtant, très peu de restaurants fournissent de l'information nutritionnelle sur les aliments qu'ils servent.

Nous estimons que cette information fondamentale qui permet de faire des choix éclairés sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des experts de la nutrition doit être accessible. Nous appuyons cette idée. Les restaurants-minutes et les spécialistes du marketing alimentaire reconnaissent que les Canadiens se préoccupent de leur santé et qu'ils veulent savoir ce qu'ils consomment. Nous voyons toutes sortes de promotions, qu'il s'agisse de salades ou de sous-marins, mais nous sommes encore en train de revendiquer le droit de savoir si ces produits sont à la hauteur de leurs prétentions.

L'alimentation et la santé sont une et même chose. Les Canadiens méritent de planifier leur santé autrement que par des approximations, et jusqu'à maintenant, le gouvernement ne leur a offert que cela, des approximations. Ce projet de loi est un proposition constructive à l'égard de cette question sérieuse. Il mérite d'être examiné par les parlementaires dans cet endroit et au sein d'un comité.

Je presse les députés de prendre en compte la valeur du travail et la contribution du député de Scarborough-Sud-Ouest et d'appuyer ce projet de loi pour qu'il puisse passer à l'étape suivante.

(1825)

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Madame la Présidente, je remercie d'abord le député de Scarborough-Sud-Ouest d'avoir présenté ce projet de loi mûrement réfléchi. Il vise à modifier la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage des aliments). Il accomplirait certaines choses que nous estimons tous souhaitables, je pense.

Je parlerai tout à l'heure de certains problèmes liés au projet de loi, car toute mesure législative présentée à la Chambre, qu'il s'agisse d'une initiative ministérielle ou parlementaire, comporte toujours des problèmes. Nous sommes ici pour discuter intelligemment du projet de loi, signaler certaines de ses lacunes et faiblesses et appuyer cette mesure législative. Il serait très difficile de s'opposer à ce que le député propose.

Il y a certaines choses que le député tente d'accomplir avec ce projet de loi.

Tout d'abord, le projet de loi obligerait les grandes chaînes de restauration à indiquer en regard du prix le nombre de calories des articles figurant sur un menu présenté sur un panneau, et dans le cas de menus imprimés, elles devraient aussi indiquer la quantité de lipides saturés et de lipides trans ainsi que la quantité de sodium par portion.

Deuxièmement, il obligerait la divulgation d'informations nutritionnelles complètes sur toute la viande, la volaille ou les fruits de mer destinés à la vente au détail, et non pas simplement sur la viande hachée. Ces informations nutritionnelles sont déjà exigées pour la plupart des autres aliments, conformément à de nouvelles dispositions réglementaires entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Troisièmement, le projet de loi exigerait que les aliments préemballés composés de plus d'un ingrédient soient étiquetés de manière à présenter le pourcentage, en poids, des ingrédients clés, notamment ceux qui ont une incidence sur la santé, par exemple, le sucre ajouté, les fruits, les légumes et les céréales à grains entiers.

Le député a obtenu énormément d'appuis pour son projet de loi d'un océan à l'autre, et je veux simplement mentionner certains de ces appuis. Il s'agit essentiellement d'une liste partielle des groupes favorables à cette initiative. Voici certains de ces groupes: la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés; le Community Nutritionists Council of British Columbia; la Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique; le Réseau canadien pour la santé des femmes; le Conseil de la politique alimentaire de Toronto; la Société canadienne de physiologie de l'exercice; le Centre national d'information sur les troubles dus à la nutrition; le National Retired Workers' Advocacy Council, et ainsi de suite. J'ai aussi reçu une lettre du Centre for Science in the Public Interest.

Il y a donc de toute évidence un appui pour ce genre de projet de loi. Il est intéressant qu'il soit maintenant débattu à la Chambre. Je signale au député de Scarborough-Sud-Ouest que je viens tout juste de quitter une séance de comité devant lequel comparaissait M. Roy Romanow, ancien premier ministre provincial et auteur du rapport Romanow, qui a fait l'objet d'un débat à la Chambre et auquel le gouvernement a donné suite, il y a quelques semaines, sous forme d'un accord avec les provinces portant notamment sur les questions de financement et, de façon générale, l'état des soins de santé au Canada.

Aujourd'hui, pendant la période des questions et réponses, un député a interrogé M. Romanow au sujet des habitudes de vie saine et des avantages qui en découlent pour la société. Le député lui a quelque peu reproché de ne pas s'être suffisamment arrêté à cette question dans son rapport, déposé au Parlement en novembre dernier.

Le député a sans doute voulu mettre en évidence les coûts énormes, pour la société, qui résultent de l'absence d'habitudes de vie saine. Le problème résulte en grande partie du manque d'exercice, mais surtout du fait que les gens ne savent pas ce qu'ils mangent.

Cela nous ramène au projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis. Les coûts constituent un élément du problème. La question a été soulevée aujourd'hui au comité de la santé, pendant la discussion avec M. Romanow. On a cité certains coûts. Ainsi, les maladies liées aux habitudes alimentaires coûtent chaque année, au Canada, 6,3 milliards de dollars en soins de santé et perte de productivité.

● (1830)

Si des mesures ne sont pas prises, ces coûts risquent d'augmenter considérablement au cours des années à venir, notamment à cause de la hausse du prix des produits pharmaceutiques, de l'incidence croissante de l'obésité, du vieillissement de la génération des baby boomers, dont je fais partie et dont le député de Scarborough-Sud-Ouest fait peut-être aussi partie. Il est ici question de dollars, mais l'aspect financier ne rend pas compte de toute la réalité de la situation. Il faut aussi tenir compte des coûts humains. Chaque année, au Canada, quelque 25 000 décès sont attribuables à des maladies cardiovasculaires, au cancer et au diabète, et le nombre de ces décès continue de croître à mesure que la population vieillit.

Initiatives parlementaires

Ce sont autant de facteurs dont il faut tenir compte quand on étudie un projet de loi comme celui-ci. Nous devons aborder la question du coût pour l'industrie. Il y a une façon de s'attaquer au problème. Certaines des idées peuvent être étoffées à l'étape du comité. Il serait bon de permettre au projet de loi de passer à l'étape suivante, afin de préciser certains détails qui permettront à ce projet de loi d'être adopté.

On me permettra de citer une lettre que me faisait parvenir, hier, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires. La lettre est signée par Joyce Reynolds, première vice-présidente des affaires gouvernementales. Voici ce qu'elle écrit au troisième paragraphe:

Cette proposition simpliste n'est vraiment pas pratique pour les concessionnaires alimentaires. Elle s'appliquerait aux aliments servis dans toutes sortes d'établissements, dont les restaurants à service complet, les restaurants à service rapide, les salles à manger et les salles de banquet des hôtels, les services traiteurs pour les cafétérias, les écoles, les clubs, les hôpitaux, les avions, les trains et les bateaux.

Ils sont tous là

Elle parle ensuite de la multitude de choix qu'offrent un restaurant et des problèmes qu'on éprouverait à essayer de respecter le projet de loi s'il fallait considérer tous ces choix dans l'adaptation du secteur de la restauration aux détails du projet de loi.

Cela pose des problèmes. Je ne tiens pas à lire toute la lettre, car cela devient époustouflant. Mais elle se poursuit comme ceci:

La multitude de choix qui s'offrent au client qui commande un simple sandwich illustre la complexité de l'étiquetage obligatoire des menus. Un sandwich composé de seulement cinq ingrédients ou garnitures (pain, viande, fromage, laitue et tomate, par exemple) peut être commandé de 120 façons. Un sous-marin composé de dix ingrédients ou garnitures offre jusqu'à 3 628 800 de combinaisons possibles. S'il se compose de 15 ingrédients ou garnitures, les combinaisons possibles atteignent alors les 1.3 billion...

Autrement dit, il est à son avis à peu près impossible de communiquer une information de ce genre aux consommateurs.

À toutes fins utiles, il y a moyen de surmonter cet obstacle. Je veux me montrer aussi généreux que possible. Il nous faut examiner cela. Nous nous préoccupons de la santé des Canadiens. Ceux-ci ont le droit de savoir ce qu'ils mangent. Il serait dans l'intérêt de beaucoup de Canadiens que nous trouvions le moyen d'adopter ce projet de loi. Les détails doivent être mis au point au comité. Nous appuyons le passage du projet de loi C-398 à la prochaine étape logique.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, nous sommes ici pour discuter d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Comme vous le savez déjà, il s'agit du projet de loi C-398. Ce projet de loi propose des modifications à la Loi sur les aliments et drogues qui rendraient l'étiquetage nutritionnel obligatoire pour les viandes, la volaille et les poissons et fruits de mer crus.

Plus particulièrement, le projet de loi C-398 interdirait l'importation ou l'emballage de la viande, la volaille ou les poissons et fruits de mer pour la vente au détail, à moins que l'étiquette indique, dans les deux langues officielles, et ce, selon la formule prescrite, la quantité de références d'une portion, le nombre de calories, de même que les quantités des 13 éléments nutritifs qui figurent dans le tableau d'information nutritionnelle.

J'aimerais présenter certaines observations sur l'énorme quantité de travail qui a été effectué dans le domaine de l'étiquetage des aliments.

Le 1^{er} janvier de l'année en cours, des modifications au Règlement sur les aliments et drogues sont entrées en vigueur. Ce nouveau règlement exige que la plupart des étiquettes des aliments préemballés fournissent un tableau d'information nutritionnelle sur les calories et les 13 éléments nutritifs essentiels contenus dans une quantité déterminée de l'aliment.

Le 1^{er} janvier 2003 a également marqué l'apogée d'un processus de quatre ans entrepris par les recommandations figurant dans le Plan d'action national du Canada sur la nutrition, qui vise à améliorer l'efficacité de l'étiquetage nutritionnel en augmentant sa disponibilité et en offrant davantage de l'information au public en ce qui concerne son utilisation.

Un comité consultatif externe s'est occupé du processus qui incluait une recherche des besoins des consommateurs, de même que les consultations approfondies avec tous les secteurs, soit les consommateurs, le secteur de la santé et l'industrie alimentaire. Il s'agit là d'une entreprise colossale.

Le tableau d'information nutritionnelle représente un moyen important d'aider les Canadiens et les Canadiennes à acquérir plus de connaissances sur les aliments qu'ils consomment. Cela est important. La distribution courante de l'étiquetage nutritionnel, ajoutée à de l'information efficace, offre une occasion importante d'améliorer la santé nutritionnelle et le bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

Cette mesure nous permettra de comparer les produits plus facilement, d'évaluer la valeur nutritive d'un plus grand nombre d'aliments et enfin de mieux gérer des régimes particuliers.

Les nouvelles étiquettes nutritionnelles seront faciles à trouver, faciles à lire et faciles à utiliser. Le tableau d'information nutritionnelle ne sera qu'un outil utile pour une alimentation saine si les consommateurs savent comment utiliser l'information. Cela est assez évident.

Pour cette raison, Santé Canada s'engage à entamer un programme d'éducation de grande envergure. La ministre de la Santé a récemment lancé la trousse d'information sur l'étiquetage nutritionnel, et je suis convaincu que vous en êtes déjà au courant.

Cette trousse d'information a été particulièrement conçue pour les diététistes et les autres intervenants en matière de santé afin de les aider à informer les Canadiens et Canadiennes sur l'étiquetage nutritionnel. Elle a été envoyée à 8 300 diététistes, spécialistes du diabète, nutritionnistes provinciaux et autres partenaires essentiels dans le domaine de la nutrition dans tout le Canada.

Les nouveaux règlements représentent un énorme défi pour de nombreux secteurs de l'industrie alimentaire. Vous savez, certains aliments doivent être analysés et de nouvelles étiquettes doivent être conçues.

Ces secteurs ont besoin de temps pour s'adapter. Même si certains membres sont capables de passer à l'action très rapidement pour insérer le tableau d'information nutritionnelle sur leurs étiquettes, d'autres nécessiteront tout le temps alloué en vertu des règlements qui entreront en vigueur.

Le tableau d'information nutritionnelle donne de l'information pour chaque produit sur la teneur en éléments nutritifs d'un aliment au point de vente. La teneur en éléments nutritifs de la plupart des aliments varie pour de nombreuses raisons, et il n'est pas possible d'analyser un échantillon de chaque aliment avant qu'il ne soit vendu.

Il a donc été nécessaire d'assurer certaines exemptions pour s'adapter aux situations dans lesquelles il serait difficile, sinon impossible, de fournir une table de faits de nutrition pour une variété de raisons.

Ajournement

Afin d'avoir une étiquette nutritionnelle valable, il est nécessaire d'analyser de nombreux échantillons d'un aliment au fil du temps pour tenir compte des causes reliées à la variabilité. Ces causes comprennent la saison, les conditions climatiques, les sols et l'alimentation qu'un animal a reçue.

● (1835)

Ces données n'existent pas pour tous les produits au moment où on se parle. Pour cette raison, soit le manque d'information sur les éléments nutritifs, l'exemption d'insérer un tableau d'information nutritionnelle sur les étiquettes pour les viandes crues, non hachées et pures, les sous-produits de viande, les volailles, les sous-produits de viande de volaille et les poissons ou fruits de mer crus et purs a été accordée. C'est cela la raison.

Le projet de loi C-398 propose également que l'information sur les calories et les éléments nutritifs puisse provenir d'une analyse chimique indépendante du produit ou de données représentatives sur la composition nutritionnelle reconnues par la ministre de la Santé.

Dans les consultations publiques qui ont amené les nouveaux règlements sur l'étiquetage nutritionnel, les consommateurs et les diététistes ont déclaré à Santé Canada que les quantités d'éléments nutritifs figurant dans le tableau d'information nutritionnelle doivent être exactes.

L'industrie veut analyser ces produits afin de pouvoir fournir de l'information nutritionnelle aux consommateurs. Cependant, il y a un très grand nombre de coupes de viande et les quantités de matières grasses varient de manière significative selon la catégorie de boeuf et selon les saisons en ce qui concerne le poisson. En tenant compte de ces facteurs et d'autres sources de variabilité, un nombre peu réaliste d'échantillons devrait être analysé pour obtenir des données conformes à l'étiquetage nutritionnel. Ces analyses sont coûteuses et très longues à compléter.

Ce changement créerait évidemment des précédents; de plus, les répercussions que subissent toutes les catégories de produits réglementées par la loi et la constitutionnalité d'un tel changement n'ont pas été évaluées.

Pour conclure, le projet de loi C-398 vise nettement à fournir aux consommateurs plus d'informations sur la valeur nutritive des aliments qu'ils mangent. Cependant, le manque de données représentatives actuelles sur les viandes, la volaille et les poissons et fruits de mer crus présente le risque de rendre obligatoire la diffusion d'informations inexactes aux consommateurs. Ce n'est pas ce qu'on veut faire. Il faudra que l'information fournie soit exacte, et c'est d'ailleurs ce que les diététistes nous disaient.

• (1840)

[Traduction]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Madame la Présidente, nous sommes aujourd'hui rassemblés pour débattre d'un projet de loi très important, le projet de loi C-398, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

Sachant toutefois que la santé est importante, nous déplorons, dans ma circonscription, Scarborough—Agincourt, une situation catastrophique. Il est question de la guerre en Irak, certes, mais je voudrais néanmoins parler d'événements qui se produisent dans ma région.

Le Scarborough Grace Hospital est devenu le point zéro de la lutte contre le SRAS. Il s'agit d'une guerre contre le SRAS, car nous vivons dans une région où il nous faut faire preuve de vigilance au quotidien et nous assurer que la population est en santé. L'un de mes collaborateurs s'est volontairement mis en quarantaine après avoir visité le Scarborough Grace Hospital.

Je suis cependant ravi de signaler que, après un coup de fil à la ministre du Développement des ressources humaines, le gouvernement du Canada a immédiatement reconnu la gravité de la situation. Si les Canadiens qui sont soutien de famille ont besoin d'aide, ils pourront immédiatement toucher des prestations d'assurance-emploi. Je voudrais en parler plus longuement pour l'information des députés ici présents, mais aussi de la population canadienne.

Le programme d'assurance-emploi prévoit une période d'attente de deux semaines avant qu'on ait droit à des prestations. La ministre a très vite annulé la période d'attente afin d'accorder immédiatement un soutien aux personnes qui vivent une quarantaine volontaire ou obligatoire. Si un employeur reconnaît qu'un employé est malade ne serait-ce qu'une seule journée et qu'il a droit à des prestations pour cette seule journée, des prestations d'assurance-emploi seront automatiquement et immédiatement versées à cet employé.

C'est très important du point de vue de la santé et compte tenu de ce qui se passe dans le monde entier. Il y a longtemps qu'on ne met plus deux ou trois mois à venir d'Angleterre au Canada, ou encore quatre mois pour venir de Hong Kong à Vancouver. Un avion met aujourd'hui 16 heures à faire le trajet. On peut contracter le SRAS avant de monter à bord et être déjà contagieux à son arrivée au Canada.

Nous devons faire tout notre possible pour combattre cette maladie qui frappe les Canadiens. Cette maladie ne se limite pas au Canada. Elle se manifeste partout dans le monde. Beaucoup de gens estiment que nous ne devrions pas permettre aux personnes qui arrivent de tel ou tel pays d'entrer au Canada. Je travaille moi-même dans la zone la plus affectée et je ne comprends pas cette attitude. Je ne l'approuve même pas. Cette maladie n'affecte pas une seule personne ni un seul pays. Elle affecte le monde entier.

• (1845)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député aura droit à sept minutes la prochaine fois que la Chambre sera saisie de ce sujet.

La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Français]

LE QUAI DE MONT-LOUIS

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, d'emblée, je voudrais peut-être rappeler la question qui avait été posée ici, le 24 mars au cours de la période de questions orales. Il s'agissait évidemment du quai qui appartient à Pêches et Océans Canada qui est situé à Mont-Louis. Comme je le mentionnais à l'époque, ce quai est dans un état lamentable. Le brise-lames et la façade du quai de Pêches et Océans Canada avait besoin de réparations urgentes.

Le secrétaire parlementaire—qui est ici ce soir et qui va répondre tout à l'heure—m'avait répondu à l'époque que la programmation en ce qui concerne les ports pour petits bateaux n'était pas encore connue mais qu'elle le serait dans un délai assez rapproché, comme chaque année.

À l'heure actuelle, au Comité permanent des pêches et des océans, on étudie les budgets du ministère. J'ai pu constater que ces budgets concernant les ports pour petits bateaux diminuaient d'année en année. Même si le gouvernement y avait ajouté 20 millions de dollars par année et que cet argent commençait à être évidemment dépensé—heureusement pour l'ensemble des régions concernées par les pêches—, les budgets du ministère diminuaient en ce qui concerne les ports pour petits bateaux.

Ce que je voudrais rappeler, c'est que le quai de Mont-Louis est rattaché à une usine, à une entreprise de transformation de fruits de mer qui s'appelle Cuisimer. Cette installation est fondamentale et nécessaire pour que l'entreprise puisse continuer à fonctionner. Elle est importante car l'entreprise en question crée des emplois, elle permet à des gens de Mont-Louis de travailler.

Il faut rappeler que Mont-Louis est situé en Gaspésie et n'est pas très loin de Murdochville. Avec la crise qui s'est produite à Murdochville suite à la fermeture de sa principale entreprise, beaucoup de gens ont été mis à pied, non seulement à Murdochville, mais aussi à Mont-Louis.

Donc, à l'heure actuelle, et comme le mentionnait le président de la corporation, si on ne répare pas les installations du quai de Mont-Louis dans un délai assez court, l'entreprise devra déménager parce que ce ne sera pas rentable de transférer ailleurs les opérations portuaires et de transporter par camion les produits marins qu'on désire transformer à Mont-Louis.

De surcroît, comme le mentionnait aussi le président de la corporation, une autre usine de transformation de fruits de mer située à Matane, l'usine de crevettes de Matane, serait intéressée à utiliser les installations de Mont-Louis et ce, pour une raison très simple.

En Gaspésie, on le sait, et le secrétaire parlementaire le sait aussi bien que moi, une très forte concentration de la crevette du nord se situe justement non loin au large des côtes de Mont-Louis et de Rivière-Madeleine. Donc, l'installation de Mont-Louis est l'installation la plus proche et elle permettrait d'assurer une sécurité aux pêcheurs et évidemment, de continuer d'approvisionner de façon correcte l'usine de Cuisimer.

D'ailleurs, dans une lettre qu'il faisait parvenir le 21 mars à M. Malouin, directeur de Pêches et Océans à Gaspé, M. Normand insistait pour spécifier que l'installation de Mont-Louis, devrait non seulement être réparée rapidement, elle devrait l'être de façon urgente et les travaux devraient être effectués, dans la mesure du possible, dès cet été. On devrait commencer dès ce printemps à réparer cette installation, je le répète, à cause du fait qu'il y a une usine de transformation à proximité.

Dans sa lettre du 21 mars, qui a d'ailleurs été adressée à l'ensemble des intervenants en ce qui concerne les ports pour petits bateaux, M. Normand ajoute aussi que c'est une question de sécurité pour les pêcheurs de crevettes.

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député de Matapédia—Matane, pour son intervention et pour avoir amené ici à la Chambre des communes ce débat de fin de soirée, qu'on appelle le «late show», concernant un sujet fort important pour la communauté de Mont-Louis en Gaspésie et dans son comté.

Ajournement

Le ministère, le ministre et moi-même sommes très conscients de l'importance de ces infrastructures portuaires pour des communautés comme Mont-Louis ou aussi ailleurs dans l'est du Québec, notamment dans mon comté où je compte aussi bon nombre de ces infrastructures, dans les provinces maritimes ou dans l'Ouest canadien.

Dès l'an dernier, le député et même le Comité permanent des pêches et des océans, dont lui et moi sommes membres, avaient déjà soulevé la question de la situation qui prévalait concernant les ports pour les petits bateaux dans l'ensemble du pays.

Pour le bénéfice des collègues de la Chambre, je veux souligner que le Programme des ports pour petits bateaux est responsable d'environ 1 400 ports de pêche au Canada. En tout, ces installations abritent et desservent environ 30 000 navires de pêche et 20 000 bateaux de plaisance.

De plus, le ministère dispose et a la responsabilité au Canada de plus de 4 700 structures différentes dont des quais, des brise-lames, des rampes de mise à l'eau et des chenaux dans les ports de pêche.

Ainsi, on comprendra qu'en ce qui concerne l'actif, nous possédons quand même passablement d'équipements. Par conséquent, cela fait en sorte qu'il y a une énorme pression sur le budget du ministère.

Comme l'a également mentionné le député, c'est la raison pour laquelle, dans le budget de 2001, le gouvernement a été sensible à la situation des ports pour petits bateaux en investissant ou en ajoutant 100 millions de dollars sur cinq ans au budget actuel, outre le budget régulier du Programme des ports pour petits bateaux, pour justement pouvoir faire en sorte qu'on puisse accélérer la construction ou les réparations de ces quais afin que les pêcheurs et les industriels aient accès à des équipements de bonne qualité.

Comme j'avais déjà indiqué au député, qui m'avait posé une question à la Chambre des communes il y a quelques semaines, le port de Mont-Louis est définitivement un port auquel le ministère accorde une importance. En effet, une planification est faite par le ministère qui détermine que certains ports sont plus ou moins importants dans la mesure où moins d'activités économiques s'y déroulent.

Toutefois, comme l'a indiqué le député, effectivement, le port de Mont-Louis est capital pour le maintien de l'activité économique dans cette municipalité. Par conséquent, je peux assurer le député que le ministère, le ministre et moi-même sommes très conscients de la situation qui prévaut à cet endroit.

Il est certain qu'en ce moment, comme je l'avais indiqué lors de ma réponse à la Chambre, il est encore prématuré d'informer le député ou d'annoncer une décision ferme compte tenu que la programmation du ministère pour le budget 2003-2004, en termes d'investissements dans les ports pour petits bateaux, n'est pas encore connue. Cependant, compte tenu de l'importance du dossier et des interventions qui sont nécessaires, je peux dès lors assurer le député que le ministère fera tout en son possible pour qu'on puisse satisfaire les gens et la population de Mont-Louis, notamment les pêcheurs et les industriels.

• (1850)

M. Jean-Yves Roy: Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire et l'assure de mon entière collaboration au Comité permanent des pêches et des océans pour régler le problème du quai de Mont-Louis. En effet, à mon avis et de l'avis industriels et des pêcheurs qui l'utilisent, c'est une situation urgente. Il faut absolument que les travaux débutent en 2003.

Ajournement

M. Georges Farrah: Madame la Présidente, je serai aussi très bref. Je pense qu'on peut s'entendre sur la nécessité ou l'importance du port pour petits bateaux de la localité de Mont-Louis.

Définitivement, on fera en sorte qu'en ce qui a trait aux analyses qu'on fait présentement eu égard aux priorités du ministère, notamment au niveau du Québec—parce que c'est le budget qui est alloué au Québec pour ce port—, on va s'assurer, comme on l'a fait, qu'on puisse répondre adéquatement à la volonté exprimée et aux besoins.

Il ne s'agit pas seulement d'une volonté des gens. C'est une nécessité pour le ministère d'intervenir compte tenu de l'importance et du niveau d'intervention qui doit être faite eu égard au port pour petits bateaux de Mont-Louis.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai posé le 18 mars une question sur le SRAS que j'ai fait suivre de la question plus générale dont nous parlons ce soir. Je remercie la ministre de répondre aux deux questions.

Ma deuxième question portait sur le contrôle des maladies infectieuses en général et plus particulièrement sur la façon dont le gouvernement fédéral collabore avec les autorités locales qui sont inévitablement appelées à s'occuper d'une épidémie. J'ai délibérément présenté ma question en comparant le système que nous avons mis sur pied pour faire face aux maladies pouvant toucher les animaux, comme la fièvre aphteuse ou la tuberculose, à celui en place pour les maladies touchant les humains, comme le SRAS ou le virus du Nil occidental.

Je l'ai fait pour trois raisons. Tout d'abord, je travaille depuis longtemps sur les meilleures façons d'assurer la salubrité de nos aliments et de protéger les citoyens, les animaux et les plantes contre l'introduction délibérée ou accidentelle de maladies ou de poisons. Je m'intéresse au plus haut point aux travaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à la façon de rendre ces travaux plus efficaces et j'aimerais que l'on puisse rendre les systèmes de protection adoptés par les ministères de la Santé et de l'Agriculture encore plus efficaces.

Deuxièmement, des travailleurs de la santé, des agriculteurs, des responsables des mesures d'urgence et un vétérinaire réputé de ma circonscription ont souvent soulevé la question avec moi.

Troisièmement, j'ai soulevé ces questions, parce que la salubrité des aliments et la santé des animaux et des humains sont étroitement reliées. Le lien entre la maladie de la vache folle et la maladie de Creutzfeldt-Jakob nous en donne un exemple, comme le lien entre le SRAS et la consommation en Chine de viande provenant d'animaux extrêmement malades ainsi que le lien entre les oiseaux et les chevaux d'une part et le virus du Nil occidental d'autre part.

Dans le petit monde d'aujourd'hui, nous avons besoin de mesures de surveillance efficaces au niveau national et d'agences puissantes et efficaces au niveau local, avec de bons liens et de bonnes communications entre les deux.

Au niveau national, il faudrait faire appel à Santé Canada, à Agriculture Canada, aux Forces armées, y compris les services de protection civile, et à d'autres intervenants. Au niveau local, il nous faudrait, entre autres, des organismes de santé publique, des groupes de protection civile, des organisations agricoles bien informées et une population avisée.

Au niveau national, je recommande l'examen et la réforme de l'ACIA et des divisions pertinentes de Santé Canada et d'Agriculture Canada. Par la suite, il faudrait accorder aux agences concernées les ressources financières et humaines nécessaires pour réagir rapidement en cas de propagation de maladies infectieuses ou d'intoxications alimentaires.

Par ailleurs, nous devons accorder les ressources nécessaires aux autorités locales, afin qu'elles puissent, par exemple, établir un système de surveillance des symptômes qui sonnerait rapidement l'alerte en cas de nouvelles épidémies. Ces autorités devraient être subventionnées en conséquence et informées de l'appui qu'elles peuvent obtenir des autorités nationales en cas d'urgence.

Je recommande aussi l'analyse détaillée des services connexes de l'ACIA et de Santé Canada. J'ai hâte d'entendre ce qu'a à dire le secrétaire parlementaire, qui s'y connaît bien dans ce domaine.

• (1855)

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue qui a soulevé un point important.

Il faut comprendre que très souvent, il y a un manque de communication quant au fonctionnement des services offerts à la grandeur du pays. Parfois, on se rend compte qu'au lieu d'apporter des précisions en cette Chambre sur de tels sujets, on essaie de lancer des balles courbes. Cela fait en sorte que les Canadiens ne peuvent pas tirer profit de ce qui se passe. J'aimerais donc apporter un peu de lumière en ce sens.

Santé Canada a travaillé avec nos partenaires provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que les ressources soient en place pour répondre selon le besoin aux urgences locales, provinciales et territoriales, et aux éclosions de maladie. La collaboration—et j'insiste là-dessus—est essentielle dans toute intervention lors d'une urgence sanitaire. Il faut le comprendre. On ne peut pas faire cela seulement dans une province, dans une municipalité ou ici; on doit travailler ensemble.

En cas d'éclosion de maladie infectieuse, les autorités sanitaires locales municipales sont les premières à intervenir à l'échelle locale. Si les autorités locales ont besoin d'assistance, elles font appel aux autorités sanitaires provinciales. Si la province a besoin d'un soutien pour intervenir, elle demande l'aide de Santé Canada et cette aide lui est fournie sur-le-champ.

Le rôle de Santé Canada dans la prise en charge des éclosions de maladie est en fait double. D'abord, Santé Canada fournit une aide proactive pour s'assurer que le degré de préparation aux urgences est maximal à l'échelle provinciale et locale.

Diverses activités permettent d'y arriver, soit: la surveillance continue des maladies qui joue un rôle dans la mise au point de vaccins et dans la planification de programmes et l'élaboration de lignes directrices; la formation de médecins d'urgence pour les aider à reconnaître, à diagnostiquer et à traiter les agents biologiques et chimiques; des lignes directrices générales pour la prise en charge des aspects diagnostiques et logistiques des éclosions; le maintien de liens de communication et d'un réseau de planification efficaces avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les lignes directrices sont élaborées en collaboration, et qu'il y a un échange franc et constant de renseignements.

Santé Canada a également accumulé des réserves de médicaments, de vaccins et d'autres fournitures d'urgence à divers endroits au pays qui peuvent être acheminés sur demande en quelques heures.

Ajournement

Ensuite, Santé Canada peut fournir un soutien additionnel, si on le lui demande, afin d'aider les provinces et les municipalités ou localités à gérer les situations plus difficiles.

L'aide de Santé Canada peut prendre diverses formes: le diagnostic en laboratoire au Laboratoire national de microbiologie à Winnipeg; la livraison de matériel provenant des réserves d'urgence, et toutes les provinces et tous les territoires peuvent avoir directement accès aux réserves d'urgence sur un simple appel; la mobilisation de spécialistes fédéraux pour aider à contenir une éclosion ou encore en retracer la source; la liaison entre les provinces qui peuvent connaître des éclosions similaires; et la coordination d'une intervention à l'échelle nationale.

Santé Canada fait également appel à d'autres ministères et à des organisations non gouvernementales au besoin. Notre rôle n'est donc pas d'être nécessairement les premiers sur les lieux, mais il est important de veiller à ce que ceux qui le sont soient prêts à faire face à des urgences sanitaires. De là l'importance de cette coopération. Lorsque les autorités sanitaires provinciales nous demandent de l'aide, Santé Canada fait tout en son pouvoir pour les seconder.

Plus précisément, Santé Canada peut mobiliser le Bureau national des équipes d'intervention sanitaire d'urgence, appelé EISU, si les provinces en font la demande. L'approche tous risques du EISU englobe l'intervention médicale d'urgence en cas de catastrophes naturelles, d'explosions ou d'incidents chimiques, biologiques ou radiologiques et nucléaires importants.

● (1900)

[Traduction]

M. Peter Adams: Madame la Présidente, je tiens à remercier Tom Gastle, Garry Humphreys et l'Unité sanitaire de comté de la ville de Peterborough, Rod Manley et ses collègues des services d'intervention d'urgence, les groupes d'agriculteurs et ceux chargés des soins de santé de la circonscription de Peterborough ainsi que les conseils

de comté de Havelock—Belmont—Methuen et de Peterborough de leur contribution.

Je souhaite bon courage à toutes les personnes atteintes de ces terribles maladies ainsi qu'aux familles de ces personnes, et je transmets mes remerciements à toutes les personnes qui ont aidé relativement à ces flambées épidémiques. Ces personnes mettent leur santé et leur vie en danger pour assurer notre sécurité.

Je pense qu'il nous faut un débat public exhaustif sur ces questions de maladies infectieuses chez les humains et les animaux, et sur la question de la sécurité alimentaire. Je remercie le secrétaire parlementaire de ses propos réfléchis.

[Français]

M. Jeannot Castonguay: Madame la Présidente, j'essayais de démontrer l'importance de travailler ensemble et je crois que nous vivons actuellement une certaine réalité avec la situation créée par SRAS au pays.

Là encore, les autorités locales, avec l'aide des provinces et la contribution du fédéral, travaillent 24 heures par jour. Il y a beaucoup d'inconnues dans cette situation actuellement. Il faut suivre cela de près; il faut relever l'information au fur et à mesure où elle se présente et faire en sorte de pouvoir contrôler la situation.

C'est dans un esprit de coopération et de collaboration qu'on y arrivera. Ce n'est pas en se disputant et en se montrant du doigt qu'on réussira, cela n'est pas la bonne façon de faire les choses.

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 4.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 2 avril 2003

		M. Duceppe	5027
		M. Chrétien	5027
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	M. Bachand (Saint-Jean)	5027	
Le Programme de jumelage de municipalités		M. McCallum (Markham).	5027
M. Reed	5023	M. Bachand (Saint-Jean)	5027
		M. McCallum (Markham).	5027
L'Irak	5022	Les Forces canadiennes	
M. Casson	5023	M. Blaikie	5027
L'Irak		M. Chrétien	5027
M. Telegdi	5023	M. Blaikie	5028
Don Stuart		M. Chrétien	5028
M. Bonwick	5023		3020
		Le député de LaSalle—Émard	
Frederick Forrest Moar	5024	M. Clark	5028
M. Hubbard	5024	M. Chrétien	5028
Le curling		M. Clark	5028
Mme Skelton	5024	M. Chrétien	5028
L'agriculture		La santé	
M. Maloney	5024	M. Merrifield	5028
·	3021	Mme McLellan	5028
Marie-Christine Salvas		M. Merrifield	5028
Mme Picard	5024	Mme McLellan	5028
Les relations canado-américaines			
Mme Sgro	5025	L'Irak	5029
Le festival de musique de Merritt Mountain		Mme Lalonde.	5028 5029
M. Day	5025	M. McCallum (Markham)	5029
·		Mme Lalonde	5029
L'Agence canadienne de développement international	5025	M. McCallum (Markham)	
M. Harvey	5025	M. Benoit	5029
Margaret Mary Savage		M. McCallum (Markham)	5029
Mme Lill	5025	M. Benoit.	5029
Don Cherry		M. McCallum (Markham)	5029
Mme Gagnon (Québec)	5025	L'industrie aérienne	
		M. Laframboise	5029
Le ministre de la Défense nationale	5026	M. Collenette	5029
M. Pratt.	5026	M. Sauvageau	5029
Les inondations en Nouvelle-Écosse		M. Collenette	5029
M. Keddy	5026	Les Forces canadiennes	
		Mme Grey	5029
QUESTIONS ORALES		M. McCallum (Markham)	5030
Les Forces canadiennes		Mme Grey	5030
M. Harper	5026	M. McCallum (Markham)	5030
M. Chrétien	5026		
M. Harper	5026	La citoyenneté et l'immigration	5020
M. Chrétien	5026	M. Eggleton	5030
M. Harper	5026	M. Coderre	5030
M. Chrétien	5026	La santé	
Le député de LaSalle—Émard		Mme Desjarlais.	5030
M. Hill (Macleod)	5026	Mme McLellan	5030
M. Manley	5026	L'industrie du transport aérien	
M. Hill (Macleod)	5020	Mme Desjarlais	5030
M. Manley	5027	M. Collenette	5030
·	,		
L'Irak	5025	Le député de Lasalle—Émard	5000
M. Duceppe	5027	M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	5030
M. Chrétien	5027	M. Chrétien	5031

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5031	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. Manley	5031	Le Code criminel	
L'industrie du transport aérien		Projet de loi C-280. Deuxième lecture	503
M. Moore.	5031	Rejet de la motion.	503
M. Manley	5031	Question de privilège	
M. Moore	5031	Le Comité permanent des affaires autochtones, du	
M. Collenette	5031	développement du Grand Nord et des ressources naturelles	
La citoyenneté et l'immigration		Mme Davies	503
Mme Dalphond-Guiral	5031	M. Chatters	503
M. Coderre	5031	M. Boudria	50.
Mme Dalphond-Guiral	5031	M. Blaikie	50
M. Coderre	5031	M. Hearn	50
Mme Ablonczy	5032	Le ministre de la Défense nationale	50
M. Coderre	5032	M. Solberg.	50
Mme Ablonczy	5032	M. McCallum (Markham)	50
M. Coderre	5032	` '	
Le multiculturalisme		Recours au Règlement	
M. Cotler	5032	La période des questions orales	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	5032	M. Williams	50
La santé		M. Regan	50 50
Mme Skelton	5032	M. White (North Vancouver)	
Mme McLellan	5032	M. Plamondon	50
Mme Skelton	5032	AFFAIRES COURANTES	
Mme McLellan	5032	AFFAIRES COURANTES	
Les jeunes contrevenants		Nominations par décret	
M. Lanctôt	5033	M. Regan	50
M. Cauchon	5033	Les affaires autochtones	
	3033	M. Nault	50
Le Salon international de l'alimentation	5022		
M. Binet	5033	Réponse du gouvernement à des pétitions	50
M. Duplain	5033	M. Regan	50
L'Irak		Loi concernant le référendum sur la peine de mort	
M. Solberg	5033	M. Pankiw	50
M. McCallum (Markham).	5033	Projet de loi C-425. Présentation et première lecture	50
Les infrastructures routières		Adoption des motions; première lecture et impression du	5.0
M. Crête	5033	projet de loi	50
M. Collenette	5033	Les pétitions	
La santé		Le Collège de la Protection civile du Canada	
Mme McDonough	5033	Mme Gallant	50
Mme Whelan (Essex)	5033	Le Sénat du Canada	
	3034	M. Anders	50
La fiscalité		L'Irak	
M. Keddy	5034	M. Adams	50
M. Manley	5034	La pornographie juvénile	
Les programmes sociaux		M. O'Reilly	50
Mme Neville	5034	Questions au Feuilleton	
Mme Stewart	5034	M. Regan	50
Les travaux de la Chambre		Demandes de documents	
Le Président	5034	M. Regan	50
	•	M. Mills (Red Deer)	50
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Renvoi pour débat ultérieur	50
La Loi d'exécution du budget de 2003		•	
Projet de loi C-28. Deuxième lecture	5034	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Rejet de l'amendement	5035	La Loi d'exécution du budget de 2003	
Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les		Projet de loi C-28. Deuxième lecture	50
lélinquants sexuels		M. Szabo	50
Projet de loi C-23. Deuxième lecture	5035	Motion	50
La motion est rejetée	5036	Mme Yelich	50

M. Plamondon	5044	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
Mme Meredith	5045	La Loi sur les aliments et drogues	
M. Epp	5046	M. Wappel	5055
M. Duncan	5048	Projet de loi C-398. Deuxième lecture.	5055
M. Breitkreuz	5049	M. Duncan	5057
Mme Desjarlais	5050	M. Ménard	5058
Report du vote sur la motion reporté à 10 heures demain.	5052	Mme Wasylycia-Leis	5059
Message du Sénat		M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5060
Le président suppléant (Mme Bakopanos)		M. Castonguay	5061
Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels		M. Karygiannis	5062
Projet de loi C-23. Deuxième lecture	5052	MOTION D'AJOURNEMENT	
Mme Carroll	5052	Le quai de Mont-Louis	
Motion	5052	M. Roy	5062
M. White (Langley—Abbotsford)	5052	M. Farrah	5063
M. Lunn	5053	La santé	
Report du vote	5054	M. Adams	5064
M. Ménard	5054	M. Castonguay	5064



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5